

- ★ NF-Finance en page 3
- ★ Bandes dessinées - Memento - Radio-TV en p. 4
- ★ Sport en pages 5, 7 et 8
- ★ Cinéma-Théâtre en page 10
- ★ Monthey et Martigny en pages 12 et 13
- ★ Sion et Sierre en pages 16, 17, 20 et 21
- ★ Haut-Valais en page 22
- ★ Les dernières dépêches en pages 23 et 24

Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais

LE SEUL QUOTIDIEN DU MATIN DE LA VALLEE DU RHONE
TELEPHONE (027) 231 51 - CCP 19 - 274 - PUBLICITE : PUBLICITAS TELEPHONE (027) 371 11 - LE NUMERO 30 CENTIMES

Vêtements



Place Centrale - Martigny
Spécialiste pour HOMME
Toutes retouches gratuites

† Le chanoine Max Grandjean

... La prière a commencé; il arrive trotte-menu au fond du réfectoire, consulte sa montre, jette sur les confrères un regard étonné qui signifie: «Mais, je suis toujours à l'heure! Le sonneur a dû se tromper».

D'où vient-il? De la bibliothèque du collège où il a déballé le dernier colis de Gigord? Des souterrains où il a dépanné le chauffage? De l'imprimerie où il a mis au point les épreuves du quarante-huitième «Ordo Agaunensis»? De la cour, où il a montré, à quelque astronome en herbe, l'incandescence corne de Vénus au bout de son télescope? Qui sait? Il est partout, sauf là où on l'attend; il a partout à faire.

Je le surprends entre deux rayons, je lui demande le manuel X. Il pianote sur les dos des livres, lève mon manuel, le soupèse, le vante, m'indique la table des matières, les divisions, le mode d'emploi; je tends la main et il me dit: — Non, ce n'est pas le manuel qu'il vous faut; en voici un autre, plus ancien, mais tellement meilleur.

Et il fait, avec des variantes, la même démonstration sur le manuel Y.

Au bout d'une demi-heure, je lui dis:

— Bon. Voulez-vous me donner le manuel X?

En dehors de telles séances, je ne l'ai presque jamais vu que courir, ou plutôt danser, de son petit pas menu. Il courait plus habituellement où on ne le voyait pas: les monts et les vallées, et même les hautes cimes, car cet alpiniste-touriste entraînait l'OJCA (Organisation de jeunesse du Club alpin).

Étudiant, il rentrait à pieds de Disentis, avec un petit crochet par le Centovalli. Recteur de la chapelle de Mex, il complétait sa course apostolique par Salanfè et Susanfè. Le voici perdu dans une forêt; il demande à un bûcheron le chemin de la gare.

— La gare? Quelle gare?

— Quelle gare? La gare où on prend le train, bon!

— Vous êtes à mi-chemin entre la gare de Champéry et celle de Monthey: choisissez.

Voilà quelques traits de ce confrère qui est parti vers la patrie le 3 février 1969, et de qui nous savions peu de choses hors le «curriculum» officiel, tant il est vrai que nous attendons toujours la mort des êtres les plus proches pour les connaître «tels qu'en eux-mêmes...».

Le chanoine Maximilien, dit Max Grandjean, était né à Bulle, sixième des dix enfants de François-Frédéric Grandjean et de Joséphine-Hélène Stalder.

Baptisé le 7 mars 1896 à Bulle; confirmé le 29 juin 1905 à Monthey. Et cela, qui n'a l'air de rien, veut dire que la famille fut orpheline de bonne heure et les enfants dispersés.

Max commença son collège à Saint-Maurice (1907-1910); il alla à Disentis faire des humanités allemandes et revint à Saint-Maurice passer une brillante maturité en 1917. Mais déjà il avait trouvé l'ambiance affective et spirituelle de son cœur à l'abbaye des chanoines réguliers, dont il avait reçu l'habit le 25 août 1915 et prononcé les premiers vœux le 28 août 1916 entre les mains de Mgr Joseph Mariétan.

Ordonné prêtre à Rome le 26 mars 1921 par le cardinal Pompili, et titulaire d'une licence en théologie de l'Université Grégorienne (1), il fut tout de suite nommé professeur de mathématiques au collège, charge qu'il remplit sans faille jusqu'en 1967: quarante-six ans! Il s'y distingua par sa clarté, sa méticulosité, et surtout l'attention qu'il portait aux moins doués, aux plus distraits, en représentant le tout, à chaque instant, par la base. Combien de pauvres élèves, comme moi, n'avaient vu que du feu à l'algèbre et se sont rattrapés dès qu'il leur eut appris à «mettre le signe égal sous le signe égal»! Nous faisons de beaux cahiers; le mien fut sélectionné pour l'exposition cantonale de Sierre en 1929. Bien sûr, je ne l'ai jamais revu. Je ne pense pas que M. Grandjean ait levé un Einstein; il a formé des générations



Le chanoine Grandjean avec un élève qui reprend par la base: — Le signe égal sous le signe égal!

qui connaissent le prix de l'ordre, de l'attention, de la probité.

L'enfance solitaire de M. Grandjean ne l'avait guère disposé aux charges qui engagent un homme dans le public et même dans une communauté. Mais ses dons et son dévouement avaient fait de lui l'homme le plus invisible et le plus irremplaçable dans toutes les tâches qui demandent solitude, exactitude, patience: la bibliothèque, la confection annuelle du calendrier liturgique, les secrets des services d'eau, de chauffage, d'électricité et j'en passe!

La même condition d'une enfance et d'une adolescence déserte, austère, fièrement volontaire dans une chaste rectitude, avait aussi marqué sa vie morale et spirituelle. Son zèle missionnaire fut aussi discret que fervent; les fidèles de Mex peuvent le dire, et aussi les ouvriers du chantier de Mauvoisin, où il fut l'auxiliaire du chanoine aumônier Joseph Putalaz. Nous n'avions guère appris, nous, que son célèbre accident: une benne de téléphérique se met en marche alors qu'il a un pied dedans, et il se retrouve dans un ébouillis, le talon écrasé... Mais il apportait aux pauvres ce Dieu dont il parlait si peu,

ce Dieu qui était en lui. Plus secrète encore sa longue fidélité à l'ombre des confessionnaires du collège et ceux de l'hôpital psychiatrique de Malévoz. Ce sont des emplois que ne rendent pas un homme célèbre, mais qui sauvent les âmes.

Sa vie intérieure est certainement le secret du Roi. Elle est faite, croyons-nous, de la même application silencieuse au service du Seigneur; de celle qui transparaît lorsque nous apprenons que ni les longues randonnées pédestres, ni les ascensions des quatre mille, ni, à plus forte raison, les labeurs de son enseignement et de son ministère ne l'auraient fait manquer un seul jour la récitation intégrale du bréviaire, de son mini-bréviaire tom-pouce, habitant perpétuel de ses habits.

Et le cœur qu'il apportait à ses relations personnelles avec le Christ était un cœur qui avait gardé intact ses trésors cachés d'une tendresse un peu sauvagement préservée: le même qui lorsque je déposai sur son lit de la clinique, après son accident, des primevères du Bois-Noir, jaillit en belles grosses larmes silencieuses.

M. M.

ÉDITORIAL Alain Poher contre De Gaulle

Le Sénat a toujours été la «bête noire» du général De Gaulle. On se souvient que, en effet, à l'époque où il était présidé par le brillant et courageux Gaston Monnerville, la plupart des positions clefs défendues par le chef de l'Etat étaient systématiquement écartées — ou du moins sévèrement commentées — par ce Sénat au sein duquel les «centristes» de Jean Lecanuet ne ménageaient pas les critiques à son adresse, tout en lui proposant une politique plus large, plus nuancée et surtout plus européenne.

Or, l'on sait que le général a toujours cherché à écarter les hommes politiques — ou les institutions — qui, d'une manière ou d'une autre, ont voulu lui faire entendre raison. Evidemment, depuis longtemps déjà, il pensait à extraire de son «régne» l'épine constituée par ce Sénat par trop indépendant. D'une querelle à l'autre, et peut-être aussi pour empêcher que les mauvaises langues ne craignent que son opposition au général ne tournât à l'allergisme, Gaston Monnerville finit par démissionner. On le remplaça aussitôt par une personnalité de tout premier plan, Alain Poher, 59 ans, ancien président du Parlement européen et Français pour le bien des Français avant d'être gaulliste pour le prestige de De Gaulle.

Etant persuadé depuis longtemps qu'il ne parviendrait jamais à rallier le Sénat à sa cause, De Gaulle se mit alors dans la tête de le réduire à sa plus simple expression, c'est-à-dire de lui retirer son pouvoir législatif et de le mettre, pour utiliser un mot qui lui est familier, au «rancart». Après le référendum qui lui accorda, une fois de plus, la confiance d'un électoral, il faut bien le dire traumatisé par les événements de mai, le général De Gaulle se crut alors assez fort pour annoncer la réforme du Sénat. Puis il se tut, jugeant plus prudent d'opter pour le silence, préoccupé qu'il était à l'époque par une situation politique économique intérieure bien compromise.

Mais De Gaulle a de la suite dans les idées et, lors du «sondage publicitaire» qu'il entreprit à travers la Bretagne et qui se solda par une sortie carrément ratée, il ne manqua pas de confirmer que «le Sénat — qui constitue avec l'Assemblée nationale le Parlement français — allait être réorganisé à la faveur d'un référendum. La petite idée de De Gaulle — on le devine — est d'accorder à ce nouveau Sénat un «pouvoir de réflexion». Il ne serait donc plus habilité à voter des lois. Jusqu'à présent, M. Alain Poher s'était tu, espérant qu'un compromis pouvait encore être envisagé. Devant cette nouvelle prise de position officielle du chef de l'Etat, il a changé d'attitude et, à la télévision, a passé courageusement à l'attaque.

Persuadé qu'il n'a plus rien à perdre — ce qui est d'ailleurs l'évidence même — il se propose de défendre énergiquement les prérogatives de la Chambre qu'il préside.

Demeurant souriant, mais incisif et d'une fermeté sans ambiguïté, il a mis en cause à la fois le fond de la réforme et la procédure même du référendum. Selon lui, la décision du général De Gaulle est inconstitutionnelle et ne fera qu'envenimer une politique déjà passablement ébranlée par un nombre important d'impairs. Bien sûr, on connaît les conséquences des «hummeurs» du chef de l'Etat: une autorité fortement mise en doute; une économie en déroute et une politique divisée parce qu'elle est le produit d'un homme plus soucieux de sa grandeur que du bien-être du peuple qu'il gouverne et administre à la fois. Mais à force de vouloir créer le vide autour de lui, De Gaulle pourrait bien s'apercevoir que ce vide n'est pas seulement autour, mais encore en-dessous de lui...

Alain Poher et le Sénat sont en tout cas prêts à lui en faire la démonstration...

Intérim.

BAPTEME DE L'AIR A L'AERODROME DE SION



Hier après-midi 31 jeunes filles d'une classe de Martigny recevaient le baptême de l'air par M. Fernand Martignoni.

Ces jeunes élèves étaient les heureuses lauréates d'un concours récemment organisé par le Centre missionnaire de Martigny.

Un baptême bien mérité et qui a fait la joie de ces charmantes jeunes filles.

Notre photo: Le visage encore empreint d'une certaine émotion, les voici à l'arrivée de leur premier voyage dans les airs.

CE JOUR EN SUISSE ET AILLEURS

COUP D'ŒIL SUR L'ACTUALITÉ

AGRESSION A SAINT-GERMAIN-DES-PRES

PARIS. — Une agression qui a rapporté 100 000 francs à ses auteurs a été commise ce matin dans un restaurant de Saint-Germain-des-Prés, le « Bistingu ».

Deux malfaiteurs masqués et armés de pistolets de fort calibre ont fait irruption dans le bureau de la comptabilité au premier étage et menaçant le comptable se sont emparés d'une somme d'environ 100 000 francs.

PIECES A CONVICTION AUX ENCHERES

LONDRES. — Quelques-unes des pièces à conviction du procès des « pirates du rail » ont été mises aux enchères hier à Burton-upon-Trent (Staffordshire).

Parmi elles figurent des vêtements, plusieurs paires de chaussettes, des ustensiles de cuisine, dont le seul intérêt est de porter les empreintes de certains des « pirates ». Dans le catalogue de la vente figurent encore deux voitures — dont une de sports achetée trois jours après le hold-up — appartenant à Bruce Reynolds, avec leur carte grise, deux Land Rovers, un camion Austin des surplus militaires, et... plusieurs sacs postaux ayant contenu une partie du butin des pirates.

MORT D'UN MEMBRE DU K.G.B.

MOSCOU. — « L'Etoile Rouge » annonce aujourd'hui la mort tragique en service commandé d'un membre des services de sécurité soviétique (KGB), le colonel Artavazd Mangasarov.

L'organe des forces armées précise que le colonel Mangasarov, né en 1909 à Bakou, travaillait pour les services de sécurité soviétiques depuis vingt-neuf ans. Le journal ne donne pas d'autres précisions sur les circonstances de la mort de ce « tchékiste travailleur, discipliné et persévérant dans la réalisation des objectifs qui lui avaient été fixés ».

M. LANOUX A L'ACADEMIE GONCOURT

PARIS. — Armand Lanoux a été élu membre de l'Académie Goncourt en remplacement de Louis Aragon.

PARAPLUIE ANTI-VOL

NEW YORK. — Le voleur fuyait dans les couloirs d'une station du métro de New York. Du manche recourbé de son parapluie qu'il venait de replier, un passant le fit trébucher. Des bijoux d'une valeur de 300 000 dollars qu'il avait dérobés dans une vitrine et comprenant des diamants et des colliers de platine se répandirent autour du fugitif. Les policiers n'eurent plus qu'à cueillir le voleur. Quant au passant au parapluie, il s'était déjà perdu dans la foule.

NOUVELLE PLAINTE CONTRE SIRHAN

LOS ANGELES. — L'un des blessés de l'attentat qui, le 5 juin dernier, coûta la vie à Robert Kennedy, M. Irwin Stroll, 17 ans, a déposé lundi une demande de dommages et intérêts de un million de dollars contre Sirhan Bichara Sirhan, l'assassin du sénateur de New York.

M. Irwin Stroll, qui sera d'ailleurs témoin de l'accusation au procès du jeune Jordanien, était un des supporters du sénateur Kennedy pendant la campagne pour les élections primaires de Californie.

Audience de courtoisie

GENEVE. — Le Conseil d'Etat a reçu, mardi, en audience de courtoisie, M. Ali Z. Al Ansari, nouveau consul général du Koweït, qui a été salué par M. Gilbert Duboule, président du Conseil d'Etat. Le maire de Genève, Mme Girardin, était également présent.

FONDS DE PLACEMENT SUISSE

Valeur rachat
A. I. L. growth fund \$ 13,32

Nouvel arrêté concernant le sucre Limitation des cultures de betteraves

BERNE. — La commission du Conseil des Etats chargée d'examiner le projet de révision de l'arrêté sur le sucre s'est réunie à Frauenfeld sous la présidence de M. D. Buri, Berne, et en présence de M. H. Schaffner, conseiller fédéral, et de M. W. Clavadetscher, directeur de la division de l'agriculture. Après avoir visité la sucrerie de Frauenfeld et discuté le projet d'une manière approfondie, la commission a décidé, avec une voix contraire, d'entrer en matière. Au cours de l'échange de vues sur les détails, quelques modifications rédactionnelles ont été apportées au projet d'arrêté présenté par le Conseil fédéral. Lors du vote sur l'ensemble la commission a décidé par toutes les voix sauf une d'en proposer l'adoption au Conseil des Etats.

Le nouvel arrêté sur le sucre, qui doit entrer en vigueur le 1er octobre 1969 et sera applicable jusqu'au 30 septembre 1974, prévoit, pour l'essentiel, ce qui suit :

— Suivant les conditions économiques, le Conseil fédéral pourra limiter à 10 000 hectares au plus (environ 9000 hectares en 1968) les cultures de betteraves sucrières, dont les prix sont garantis par la Confédération. La capacité des sucreries doit pouvoir être fixée au maximum à 450 000 tonnes par an, mais à 500 000 tonnes au plus à

l'effet de tirer parti des progrès techniques et de l'expansion de la production betteravière.

— En vertu du nouvel arrêté, les pertes résultant du régime du sucre seront couvertes notamment par les réserves éventuelles des fabriques et par la contribution fédérale de 20 millions de francs au titre de la garantie de la cou-

verture des déficits. Tout appoint financier supplémentaire nécessaire serait fourni, selon la proposition du Conseil fédéral, par la Confédération, les consommateurs et les producteurs. Chaque million de francs de contribution fédérale sera combiné avec une taxe à l'importation d'un centime par kilo de sucre vendu au détail et avec une

réduction du prix des betteraves à la production de 8 centimes par quintal, les prestations étant toutefois limitées respectivement à 5 millions, 5 et 40 centimes.

Le projet d'arrêté sera traité par les Chambres fédérales dans les sessions de mars et de juin 1969. Il est soumis au référendum facultatif.

Pour une lutte efficace contre la grêle dans le bassin lémanique: GROS BUDGET

NYON. — Les quatre districts de la côte vaudoise et le canton de Genève représentent une valeur assurée de 150 millions de francs sur le plan des cultures agricoles, viticoles, arboricoles et maraîchères. Cette zone est connue pour être le lieu de pénétration et de passage de colonnes de grêle qui, venant de France, occasionnent souvent de gros dommages. Les primes payées pour l'assurance-grêle sont en moyenne de 1 700 000 francs par an et les indemnités s'élèvent à près de 900 000 francs.

Pour limiter les dégâts, un « groupement de défense antigrêle du bassin lémanique » travaille depuis des années déjà. Son moyen de combat a été longtemps le tir de fusées dans le ciel, organisé sur la base d'un service d'alerte météorologique et d'un réseau d'émetteurs-récepteurs réparti dans toute la zone. Ces fusées parviennent dans une assez large mesure à écarter le danger de grêle.

Un problème s'est toutefois posé avec

le développement de l'aéroport de Cointrin : les tirs de fusées à haute altitude sont devenus impossibles pendant les heures de passage des avions de ligne. Les prescriptions fédérales sur la navigation aérienne sont très strictes.

Dés lors, la lutte antigrêle perdant son efficacité si elle n'est pas continuée en période de danger, le groupement du bassin lémanique a dû compléter les tirs de fusée par la mise en action d'un avion qui intervient lorsque l'emploi

des fusées est interrompu par le passage d'appareils de ligne de l'aéroport de Cointrin. L'utilisation de l'avion a fait passer le budget annuel du groupement de 175 000 à 345 000 francs.

Ce budget est couvert par des cotisations des communes au prorata de leur population et par des cotisations des cultivateurs proportionnelles à l'étendue de leurs cultures.

Décès d'un écrivain neuchâtelois

NEUCHÂTEL. — On apprend le décès à Neuchâtel, à l'âge de 56 ans, de l'écrivain Jean-Pierre Porret, qui s'était surtout fait connaître comme traducteur de Friedrich Dürrenmatt. C'est à Jean-Pierre Porret, notamment, que l'on doit la version française de « La visite de la vieille dame », créée en français en 1956, avec Sylbie dans le rôle principal.

Fils d'un écrivain, qui professait à l'École de commerce de Neuchâtel, Jean-Pierre Porret avait publié « Fragment d'une autre histoire », texte d'un abord difficile, où l'expression se tempère de retenue et de pudeur.

Rencontre européenne de chefs scouts

LAUSANNE. — Une vingtaine de chefs éclaireurs d'Allemagne fédérale, de Belgique, de France, du Luxembourg et de Suisse se réuniront du 4 au 10 février à Corbeyrier, dans les Préalpes vaudoises, pour faire le point des méthodes et expériences dans l'activité des éclaireurs de 11 à 14 ans.

Les exigences de la vie contemporaine ont fait apparaître qu'il fallait adapter à l'âge des garçons des activités répondant mieux à leurs aspirations et à leurs besoins, et faire une distinction dans les étapes entre la sortie des louveteaux (8 à 11 ans) et l'entrée chez les routiers. Le garçon passera ainsi de l'étape de l'éclaireur-ranger (11 à 14 ans) à celle de l'éclaireur-pionnier (14 à 17 ans).

Le souvenir de Carlo Cattaneo demeure vivace au Tessin

CASTAGNOLA (TI). — « Il y a plus de cent ans, il parlait déjà d'une marine suisse, de la naissance du « réduit national suisse », qui prit effectivement forme sous la direction du général Guisan en conservant ce nom, et du grand affrontement des mentalités de l'Asie et de l'Amérique. » C'est par ces paroles que le professeur Guido Calgari, président de la commission italo-suisse pour la publication intégrale des œuvres de Carlo Cattaneo a inauguré la première manifestation qui doit marquer cette année au Tessin le centenaire de la mort de l'écrivain et homme politique italien.

Carlo Cattaneo, qui a laissé d'importants « mémoires » sur les événements contemporains et principalement sur la révolution de 1848, dont il fut un des auteurs comme membre du gouvernement provisoire de la capitale lombarde (insurrection de Milan en 1849 con-

tre l'occupation autrichienne), s'exila au Tessin, où il fut professeur de philosophie au Lycée de Lugano, fondé en 1852. Ardent partisan d'une fédération politique européenne, on lui doit le premier projet d'assainissement de la plaine de Magadino et d'autres idées qui devaient donner plus tard un visage nouveau au Tessin. Citoyen d'honneur du canton et de Castagnola, c'est dans cette localité qu'il mourut en 1869 à l'âge de 68 ans.

Dès la fin de la deuxième guerre mondiale, une commission fut formée, qui devait s'occuper de la publication intégrale de ses œuvres. Elle est actuellement présidée par M. Guido Calgari. Quatre volumes ont déjà paru, qui reprennent les lettres de Carlo Cattaneo avec les personnalités de son temps et dix-huit renfermant des écrits de philosophie, d'histoire et d'économie politique. Il reste à publier les œuvres littéraires de Cattaneo et d'autres travaux.

Les premières publications avaient été offertes, il y a deux ans, au président de la République italienne, M. Saragat. L'ensemble des publications — dès qu'elles seront achevées — sera présenté à une personnalité de la Confédération au cours d'une cérémonie officielle.

Accord avec l'Autriche sur la procédure civile

BERNE. — Le Conseil fédéral invite les Chambres, par un message publié mardi, à approuver l'accord signé le 28 août dernier entre la Confédération et la république d'Autriche, qui vise à compléter la Convention de La Haye du 1er mars 1954 sur la procédure civile. Le Conseil fédéral pourra ensuite ratifier cet accord, qui règle notamment la correspondance directe entre les autorités judiciaires des deux pays.

Tuée par une auto

BIASCA. — Mme Rita Sprugasci, âgée de 50 ans, rentrait nuitamment à son domicile à Biasca en compagnie de son mari quand elle fut happée par derrière par une automobile et tuée sur le coup. Le couple cheminait sur la droite de la chaussée et il n'y avait à ce moment-là aucun trafic sur la route, suffisamment large, ce qui fait que ce malheureux accident est doublement regrettable.

Nouveau chef du service de presse des chemins de fer

BERNE. — C'est M. Alexander Amstein, de Bâle et Willa (ZH) qui a été appelé par la direction générale des CFF à succéder à M. William Wenger à la tête du service d'information et des relations publiques. Agé de 41 ans, M. Amstein a été élevé à Bâle et a eu des activités journalistiques, avant d'être nommé rédacteur et premier collaborateur au service de presse des CFF, en 1959. M. Amstein devait devenir l'ad-

joint de M. William Wenger, lors de la création, en 1967, de la section d'information et de relations publiques.

M. William Wenger, qui dirigeait jusqu'ici le service d'information et de relations publiques des CFF, a été récemment appelé au poste de directeur du centre d'information de l'Union internationale des chemins de fer, à Paris.

Plus de 47 millions de personnes transportées par les remontées mécaniques en 1968

BERNE. — Dans son dernier numéro, « Le Cheminot », organe officiel de la Fédération suisse des cheminots, publie une statistique des personnes transportées par les remontées mécaniques en Suisse. Il en ressort que, l'an dernier, les installations au bénéfice d'une concession fédérale ont transporté plus de 47 millions de personnes, soit cinq fois plus qu'en 1948. Alors que six téléphériques seulement étaient au bénéfice

d'une concession fédérale en 1938, on en comptait, l'an dernier, environ 260. A ce chiffre, il faut encore ajouter 63 téléphériques au bénéfice d'une concession cantonale et 737 remontée-pente.

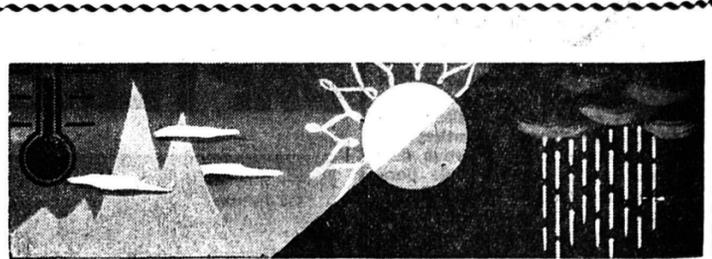
Enfin, il ressort de cette statistique que les moyens de remontée mécanique sont de loin le mode de transport dont le nombre de passagers transportés a le plus augmenté au cours des vingt dernières années.

Télévision et radio suisses décorées pour leur contribution au sauvetage de Florence

ZÜRICH. — C'est le populaire Maeni Weber, de la Télévision allemande, qui a reçu lundi soir la médaille du mérite italien pour la contribution de la Télévision et de la Radio suisses au sauvetage de Florence. Maeni Weber a déclaré recevoir cette médaille au nom de tous ses collaborateurs et de tous les Suisses qui, par leurs dons, ont participé à la campagne « Pro Firenze ». D'autre part, M. Hans Luethy, direc-

teur de l'Institut suisse pour l'étude de l'art, a reçu la même médaille, qui récompense l'active participation de cette institution à la restauration des œuvres d'art endommagées par la catastrophe de novembre 1966.

C'est M. Augusto Russo, consul général d'Italie, qui a remis ces distinctions au nom du gouvernement de Rome.



Instabilité persistante

Situation générale : un courant froid, du secteur nord-est, se maintient sur notre pays, entre les hautes pressions du proche-Atlantique et la dépression centrée sur l'Italie.

Prévisions jusqu'à ce soir :

Nord des Alpes, Valais, nord et centre des Grisons : Le temps demeurera nuageux, avec des éclaircies qui seront belles en Valais. Quelques petites chutes de neige pourront se produire, surtout dans la moitié est du pays.

La température, voisine de zéro pendant la journée, s'abaissera jusque vers -3 à -8 la nuit prochaine.

Vent du nord-est, modéré à fort dans l'ouest du pays et en montagne.

Sud des Alpes et Engadine : La nébulosité diminuera dans la nuit et le temps sera généralement ensoleillé, avec une nébulosité variable.

La température sera comprise entre 0 et -5 degrés cette nuit, entre 5 et 10 degrés l'après-midi. Vent du nord-est, modéré en montagne et dans les vallées supérieures.

Evolution pour jeudi et vendredi :

Stratus sur le plateau, nébulosité variable ailleurs. Quelques précipitations éparses restent possibles. Généralement ensoleillé au sud des Alpes. Température stationnaire.

CINEMAS

Sierre Bourg
5 um 20.30
Eine frohlich-freche Komodie, wie sir nur selten geboten wird
JUNGFERNSTREICH UND SONNE, WONE, MEER
16 Jahre

Sierre Casino
Ce soir à 20 h. 30
En réédition, le chef-d'œuvre de la littérature mondiale
LES FRERES KARMAZOV
d'après le roman de Dostoïevsky
avec Yul Brynner, Maria Schell, Claire Bloom 16 ans rév.

Sion Arlequin
Ce soir à 20 h. 30
vu son grand succès : **PROLONGATION**
LE GENDARME SE MARIE
2me semaine — avec Louis de Funès et la grande équipe du rire
Parlé français - Eastmancolor - 16 ans Faveurs suspendues

Sion Lux
Du mercredi 5 février au dimanche 9 février
Elisabeth Taylor, Richard Burton, George Segal, dans
QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF ?
le film aux 5 Oscars.
Parlé français - 18 ans révolus

Sion Capitole
Du lundi 3 au jeudi 6 février
Dick Bogarde, Stanley Baker, Jacqueline Sassard dans
ACCIDENT
« Une très grande œuvre, un des films les plus intelligents » (Le Monde).
Parlé français - Eastmancolor - 18 ans

Ardon Cinéma
Aujourd'hui : Relâche
Samedi et dimanche
NI VU NI CONNU

Fully Michel
Mercredi 5 février — 16 ans rév.
Un western avec Marty Robbins
REGLEMENT DE COMPTES A SAN ANGELO
Dès vendredi 7 février — 16 ans rév.
Rock Hudson et George Peppard dans
TOBROUK

Martigny Etoile
Dès ce soir mercredi - 16 ans révolus
A la demande générale, reprise de
LA GRANDE VADROUILLE
avec Bourvil et Louis de Funès

Martigny Corso
Dès ce soir mercredi - 16 ans révolus
Charlton Heston et Joan Hackett dans
WILL PENNY, LE SOLITAIRE
Un western tour à tour dur, violent, tendre...

Monthey Montheolo
Il faut voir Anthony Quinn dans
PEYROL LE BOUCANIER
passionnante aventure d'action et d'amour!
Avec Rosanna Schiaffino, Rita Haywarth.
Scopecouleurs de T. Youg - 16 ans rév.

Monthey Plaza
Jacques Perrin, Eva Renzi, Danièle Gaubert
LE GRAND DADAIS
tout le drame des moins de 20 ans...
Grand écran couleurs - Dès 18 ans révolus



SUPERMAN



512



Févr. 5

MEMENTO

SIERRE
Pharmacie de service. — Pharmacie de Chastonay, tél. 5 14 33.
Service dentaire d'urgence pour le week-end et les jours de fête. — Appeler le No 11.
Hôpital d'arrondissement : Heures de visite : semaine et dimanche de 13 h. 30 à 16 h. 30.
Le médecin de service peut être demandé soit à l'hôpital, soit à la clinique.
Cliniqu Sainte-Claire : Heures de visite : semaine et dimanche de 13 h. 30 à 16 h. 30.
Samaritains : Dépôt d'objets sanitaires. Tél. 5 17 94 (heures des repas).
Ambulance : SAT. Tél. 5 63 63.
Dépannage de service : Jour et nuit. Tél. 5 07 56.
La Locanda, abaret dansant. Tous les soirs : programme d'attractions internationales. Un orchestre réputé mène la danse de 20 h. 30 à 2 h. Entrée libre.
Bar du Bourg. — En février, le sympathique duo espagnol Falcon.
Riverboat. — Cave de jazz unique en Valais. Tous les samedis, concert.

SION

Pharmacie de service. — Pharmacie Wuilloud, tél. 2 42 35.
Chirurgien de service. — Du 31 janvier 18 heures au 7 février 18 heures : Dr Burgener.
Médecin de service : En cas d'urgence et en l'absence de son médecin traitant, s'adresser au 11.
Service dentaire d'urgence pour le week-end et les jours de fête : Appeler le No 11.
Hôpital régional. — Tél. (027) 3 71 71. Permanences médicales :
Service de chirurgie, Dr Richon ; médecine, Dr Dettwiler ; gynécologie, Dr Ducrey ; pédiatrie, Dr Spahr.
Horaire des visites aux malades : tous les jours de 13 h. à 16 heures.
Ambulance : Michel Sierro, tél. 2 59 59 et 2 54 63.
Dépannage de service : Michel Sierro, tél. 2 59 59 et 2 54 63.
Taxis officiels de la ville de Sion : avec service permanent et station centrale gare CFF. Tél. (027) 2 33 33.
Pompes funèbres Voeffray. — Tél. (027) 2 28 30.
Pompes funèbres Michel Sierro. Tél. 2 59 59 et 2 54 63.
Maternité de la Pouponnière : Visites autorisées tous les jours de 10 à 12 heures ; de 13 à 16 heures et de 18 à 20 h. 30. Tél. (027) 2 15 66.
Œuvre Sainte-Elisabeth : (Refuge pour mères célibataires). Toujours à disposition. Pouponnière valaisanne. — Tél. (027) 2 15 66.
Samaritains : Dépôt d'objets sanitaires, rue des Creusets 42, Michel Sierro, ouvert tous les jours de 13 h. à 18 h. sauf samedi et dimanche. Tél. 2 59 59 et 2 54 63.
Le Gallion, cabaret-dancing. — Quintette anglais Jimmy And The Racket et Miss Mini-Bichini, danseuse acrobate.
Service officiel du dépannage du 0,8‰ — ASCA, par Jérémie Mabillard, Sion. Tél. (027) 2 38 59 et 2 23 95.
Baby-Sitting. — Tél. 2 43 10 et 2 43 51.
Centre de consultations conjugales. — 21, avenue de la Gare. Ouvert du lundi au vendredi y compris, de 9 à 17 h. sans interruption. Tél. (027) 2 35 19. Consultations gratuites.
Carrefour des Arts. — Jusqu'au 6 février 1969 : exposition d'un groupe de peintres-sculpteurs italiens.
Patinoire. — 8 h. 30 Patinage public. 12 h. 45 Hockey écoliers. 14 h. Patinage public. 17 h. 30 HC Sion nov. 18 h. 30 HC Sion I. 20 h. 30 HC Sion II.

Université populaire. — 18 h. 15 salle Supersaxo. Littérature : M. Maurice Zermatten, écrivain.
20 h. 15 : salle Supersaxo. Mycologie : M. J.-L. Nicod-de Lavallaz. Connaissance des champignons.

MARTIGNY

Pharmacie de service. — Pharmacie Lovey, tél. 2 20 32.
Médecin de service : En cas d'urgence et en l'absence de votre médecin traitant, veuillez vous adresser à l'hôpital de Martigny. Tél. 2 26 05.
Service de dépannage. — Du 3 au 10 février 1969, Garage des Alpes, tél. 2 22 22. Le service débute à 18 heures et se termine le lendemain matin à 7 heures. Dépannage également le dimanche.
O.J. C.A.S. — Dimanche 9 février, sortie Pointe Tsatsé. Réunion des participants vendredi 7 février à 20 h. 30 au motel des Sports.
C.S.F.A. — Jeudi 6 février : réunion mensuelle à 20 h. 30, hôtel Central. Course de février.
Patinoire. — 9 h. Patinage écoles. 13 h. 30 Patinage public. 20 h. 30 Charrat - Château-d'Oex.

SAINT-MAURICE

Pharmacie de service. — Pharmacie Gaillard. Tél. 3 62 17.
Dimanche médecin de service : En cas d'urgence et en l'absence du médecin traitant, téléphoner au (025) 3 62 12.
Samaritains. — Dépôt de matériel sanitaire, Mme Bevrison, rue du Collège. Tél. 3 66 85.
Ambulance : Le service est assuré par Bossone et Favre, garage Casanova. Tél. 3 63 90.

MONTHEY

Pharmacie de service. — Pharmacie Raboud. Tél. 4 23 02.
Médecin : Service médical jeudi après-midi, dimanche et jours fériés. Tél. 4 11 92.
Samaritains : Matériel de secours à disposition. Tél. 4 11 05 ou 4 25 18.
Ambulance : Tél. 4 21 22.
Dancing Treize Etoiles : Ouvert jusqu'à 2 heures. Fermé le lundi.
Hôpital régional : Visites tous les jours de 14 à 16 heures. Tél. 4 28 22.
Vieux-Monthey : Ouverture du musée le 1er et le 3e dimanche du mois, de 10 à 12 h. et de 14 à 18 h.

VIEGE

Médecin de service. — Dr Kaisig, tél. 6 23 24.
Pharmacie de service. — Pharmacie Fux, tél. 6 21 25.
Ambulance. — André Lambrigger, tél. 6 20 85.
Andenmatten et Revina. Tél. 6 36 24 (non-réponse 6 22 28).
Service de dépannage : Garage Albrecht, tél. 6 21 23 ; Garage Touring, tél. 6 25 62.

BRIGUE

Médecin de service. — Dr Anderegen, tél. 3 10 70.
Pharmacie de service. — Pharmacie Venetz, tél. 3 11 87.
Ambulance : André Lambrigger, Naters. tél. 3 12 37.
Dépôt de pompes funèbres : André Lambrigger, tél. 3 12 37.
Patrouilleur du Simplon du TCS : Victor Kronig, Glis. tél. 3 18 13.
Atelier de réparations et dépannages TCS : Garage Moderne, tél. 3 12 81.

Sur nos ondes

TV: Notre sélection du jour

CHAMPIONNAT D'EUROPE DE PATINAGE ARTISTIQUE

Les Jeux olympiques de Grenoble nous avaient fait découvrir le patinage artistique comme un spectacle convenant très bien au petit écran. On ne sait plus s'il s'agit d'un sport, d'une danse, d'une série de figures de gymnastique. Qu'importe ? Le patinage sur glace, même sans le faste de Holiday on Ice, est très agréable à regarder.
Pendant cinq jours, la télévision va retransmettre les principaux moments des championnats d'Europe de patinage, depuis Garmisch. Ce soir, la compétition pour couples. Figures libres (20 h. 25).
« Bidulement votre », le titre de l'émission de variétés, suffit à lui seul à vous détourner de votre écran. Qu'est-ce que ça veut dire ? Un titre qui se veut sans doute à la mode, comme ces gens qui croient qu'il suffit de dire « va-chement marrant » pour avoir la bénédiction des moins de vingt ans.
Sachez au moins que ce titre introduit une émission de variétés, avec de jeunes chanteurs qui ont bien de la peine à se faire un nom (22 h.).
Et si vous voulez tout de même une émission sérieuse, « Le cinq à six des jeunes » propose une exploration d'un désert sud-américain. A conseiller aux amateurs d'exotisme (17 h.).

Télémaque.

TELEVISION

Suisse romande 17.00 Le 5 à 6 des Jeunes. 18.30 Bulletin de nouvelles. 18.35 Affaires publiques. 19.00 Trois petits tours et puis s'en vont. 19.05 Flipper le Dauphin. 19.40 Téléjournal. 20.00 Carrefour. 20.20 Sélection. 20.25 Eurovision : Garmisch. Championnats d'Europe de patinage artistique. 22.00 Bidulement votre. 22.30 Téléjournal.

Suisse alémanique 16.15 Magazine féminin. 17.00 L'heure enfantine. 18.15 Télévision éducative. 18.44 Fin de journée. 18.50 Téléjournal. 19.00 L'antenne. 19.25 Ida Rogalski. 20.00 Téléjournal. 20.20 Magazine politique, culturel et scientifique. 21.15 Patinage artistique. 23.00 Téléjournal.

RADIO

SOTTENS 6.10 Bonjour à tous ! 6.15 Informations. Miroir-première. 8.00, 9.00 Informations. 9.05 A votre service ! 10.00, 11.00 Informations. 11.05 Crescendo. 12.00 Informations. 12.05 Au carillon de midi. 12.35 Quatre à quatre. 12.45 Informations. Ce matin, dans le monde. 12.55 Le feuilleton de midi : Le trésor de la Tortilla Bavosa. 13.05 Musicolor. 14.00 Informations. 14.05 Réalités. 14.30 La terre est ronde. 15.00 Informations. 15.05 Concert chez soi. 16.00 Informations. 16.05 Le rendez-vous de 16 heures. 17.00 Informations. 17.05 Jeunesse-Club. 18.00 Informations. 18.05 Le micro dans la vie. 18.45 Sports. 19.00 Le miroir du monde. 19.30 La situation nationale. 19.35 Bonsoir les enfants ! 19.40 Disc-O-Matic. 20.00 Magazine 69. 20.20 Ce soir, nous écouterons. 20.30 Orchestre de la Suisse romande. 22.30 Informations. 22.35 La semaine littéraire. 23.00 Harmonies du soir. 23.25 Miroir-dernière.

SECOND PROGRAMME 12.00 Midi-musique. 14.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Emission d'ensemble. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 Disques. 20.30 Les sentiers de la poésie. 21.00 Au pays du blues et du gospel. 21.30 Carte blanche à la littérature. 22.30 Optique de la chanson.

BEROMUNSTER Inf.-flash à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00, 16.00, 23.25. 6.10 Musique. 6.20 Jodels et musique champêtre. 6.50 Méditation. 7.10 Auto-radio. 8.30 Musique française. 9.00 Entracte. 10.05 Les orchestres des radios étrangères jouent. 11.05 Musique et bonne humeur. 12.00 Orchestre Mantovani. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Radioscolaire. 15.05 Musique populaire des pays alpins. 16.05 Pour les jeunes. 17.30 Pour les enfants. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Introduction à l'émission qui suit. 20.20 Esprit du siècle et Esprit bernois. 21.10 Chansons et danses suisses. 21.40 Suite valaisanne. 21.50 Les Valésiens. 22.15 Inf. 22.30-23.25 Rythmes et blues.

MONTE-CENERI Inf.-flash à 7.15, 8.00, 10.00, 14.00, 16.00, 18.00, 20.00. 6.30 Cours d'allemand et musique. 7.00 Musique variée. 8.45 Radioscolaire. 9.00 Radio-matin. 12.00 Musique variée. 12.30 Inf. 13.00 Intermède. 13.05 Feuilleton. 13.20 Œuvres de Bach. 14.10 Radio 2-4. 16.05 Les « hourras » de la chanson. 17.00 Radio-jeunesse. 18.05 Assieds-toi et écoute ! 18.45 Chronique de la Suisse italienne. 19.00 Tangos. 19.15 Inf. 19.45 Mélodies et chansons. 20.00 Carlo Cattaneo. 21.00 Orch. Radiosa. 21.30 Horizons tessinois. 22.05 La ronde des livres. 22.30 Orchestre variés. 22.45 Confidential Quartet. 23.00 Inf. 23.20 Prélude. 23.30-14.00 Reflets suisses.

Rip Kirby





Championnats du monde de ski-bob à Montana Crans

Duel entre AUTRICHIENS (détenteurs des titres) et SUISSES

Détenteurs de tous les titres mondiaux, les Autrichiens seront les grands favoris des 2es championnats du monde de ski-bob qui vont se dérouler du 6 au 9 février à Montana-Crans. Il est probable que les Suisses, sur des pistes qu'ils connaissent bien, seront leurs principaux rivaux. Lors de la récente descente du Hahnenkamm à Kitzbuhel, la victoire est certes revenue à l'Autrichien Josef Haussperger mais les représentants helvétiques n'ont pas terminé loin, plaçant trois des leurs parmi les cinq premiers (Dominique Bonnet deuxième, Fernand Deforel quatrième et Michel Bonvin cinquième).

L'Autriche et ses champions

Les principaux atouts de l'équipe d'Autriche devraient être une fois de plus Gerhild Schifkorn, triple championne du monde en 1967 à Bad Hofgastein, qui a confirmé sa suprématie aux championnats d'Europe de 1968 à Madonna de Campiglio comme au Grand Prix suisse de Montana-Crans, en février dernier, Silvio Schaubberger, champion du monde et d'Europe, et Willi Brenner, qui sera très difficile à battre en descente, discipline où il détient d'ailleurs le titre mondial et où il s'était imposé l'an dernier à Montana-Crans.

Les chances suisses

Les Suisses tenteront d'éviter un nouveau monopole autrichien principalement avec Michel et Pierre Bonvin, Gary Perren et Dominique Bonnet, tous du club organisateur. Ils auront comme principaux alliés l'italien Albin Burger, vice-champion d'Europe de slalom géant et l'Allemand Hermann Raubacher, deuxième du championnat d'Europe 1968 en descente et au combiné. Chez les dames, les principales rivales de Gerhild Schifkorn seront sa compatriote Anita Zeller, la triple championne suisse Elisabeth Salmanovitz et l'Allemande Trude Riedl. Chez les seniors, le Suisse Rinaldo Jacomelli essaiera de conserver le titre européen qu'il avait conquis en mars 1968 à Madonna di Campiglio.

En catégorie élite, le nombre des concurrents autorisés par nations sera le suivant: 12 pour l'Autriche, 10 pour l'Allemagne de l'Ouest, 7 pour la Suisse, 2 pour la Belgique, 3 pour le Canada, 8 pour la France, 4 pour la Grande-Bretagne, 2 pour le Japon, 2 pour la Suède, 2 pour la Tchécoslovaquie, 1 pour les Etats-Unis, 4 pour l'Italie et 2 pour le Liechtenstein.

Une visite aux entraînements

Nous nous sommes rendus sur place pour voir les différentes formations à

l'entraînement et incontestablement Autrichiens et Suisses nous ont fait la plus grande impression par leur témérité dans ces descentes vertigineuses et des sauts à la réception desquels la colonne vertébrale doit pousser certains cris de révolte. Le champion du monde en titre, Willy Brenner est fermement décidé à conserver son bien que voudraient battre en brèche les membres du club organisateur.

De toute façon la bonne humeur règne sur les pistes nationales des Violettes où l'entraînement, depuis cette semaine bat son plein, alors que les épreuves débuteront jeudi 6 février pour les juniors et les seniors.

Dans ces deux catégories, nous disposons d'atouts certains avec Rinaldo Jacomelli, champion d'Europe seniors, qui s'entraîne avec application tous les jours, et chez les juniors filles, avec Elisabeth Salmanovitz qui suit avec une belle témérité les meilleurs descendeurs, dont le champion du monde Willy Brenner, qui se trouve depuis dix jours à pied d'œuvre.

Ces championnats sont appelés à un grand retentissement et notre journal tiendra chaque jour ses lecteurs au courant de ces joutes mondiales. G. B.



Nous avons surpris à l'entraînement, au sommet des Violettes, de gauche à droite: Jacky Chollet, moniteur, Elisabeth Salmanovitz, Rinaldo Jacomelli, Pierre Bonvin, Garry Perren, Michel Bonvin et le champion du monde Willy Brenner.

Bernard Veuthey se casse une jambe

Lors de l'entraînement de l'équipe suisse sur la piste nationale, où se déroulera samedi l'épreuve de descente, Bernard Veuthey, de Saxon, s'est cassé la jambe droite. Cet accident est survenu à la suite d'une chute de son camarade Pierre Bonnet dans un schuss, son ski-bob étant resté planté dans la neige. Veuthey, lancé à plus de 120 km/h, vint buter contre l'engin. Conduit tout de suite à Crans, l'on diagnostiqua une fracture du tibia avec les malléoles arrachées. Bernard Veuthey, qui était prévu comme remplaçant, venait d'être reçu lundi soir, comme membre à part entière de l'équipe suisse et pouvait participer aux épreuves en catégorie élite. Nous souhaitons à ce sympathique ami nos meilleurs vœux de prompt rétablissement.

Concours régional Euseigne

Le Ski-Club « Les Pyramides » organise son traditionnel concours régional le samedi 8 et dimanche 9 février 1969.

Programme:

- Vendredi 7 février:
 - 18 h. Clôture des inscriptions.
 - 20 h. Tirage des dossards.
- Samedi 8 février:
 - 13 h. Remise des dossards (café du Relais).
 - 14 h. 30 Premier départ slalom géant.
- Dimanche 9 février:
 - 7 h. 30 et 9 h. Messe.
 - 9 h. 30 Remise des dossards (départ télésiège).
 - 10 h. 30 Premier départ slalom spécial — une manche.
 - 14 h. Slalom exhibition réservé aux 20 meilleurs coureurs.
 - 17 h. Distribution des prix, place de l'hôtel des Pyramides.

Important:

Sont prises en considération, seules les inscriptions faites sur formulaires No 4 FSS par le comité du club d'élection auprès de M. Oscar Seppay, 1961 Euseigne. Prière d'inscrire les meilleurs coureurs en tête de liste, date de naissance catégorie. Les coureurs qui ne sont pas en possession d'une licence ne seront pas autorisés à prendre le départ. Le Ski-Club décline toute responsabilité en cas d'accident. Finance d'inscription: 5 franc par coureur.

Ski-Club « Les Pyramides »
Le comité

Zinal accueille son « champion »

Il était près de 18 heures, lundi à Zinal, lorsque les sportifs de la station se sont rassemblés sur la place centrale. Au son des fifres et tambours d'Ayer, et en présence des autorités de la commune et d'une belle équipe de jeunes des clubs d'Ayer et de Zinal, toute la population a accueilli dans une liesse populaire, le vice-champion et enfant

de la station, Georgy Vianin, Rappelons que Georgy Vianin a remporté la deuxième place aux championnats suisses nordiques juniors qui se sont déroulés à Langenbruck.

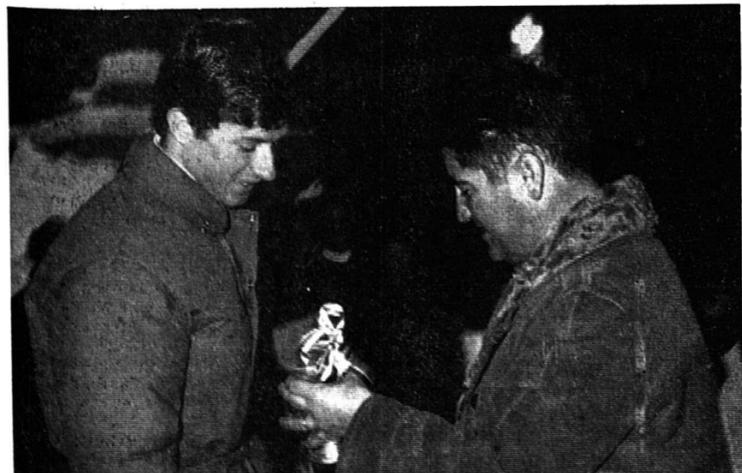
LA RECEPTION

Cet événement ne pouvait passer inaperçu dans le val d'Anniviers et plus

particulièrement à Zinal. Tous les sportifs de la station se sont donné le mot pour organiser une gentille réception. M. André Genoud, président du groupement du Valais central s'est adressé à toute l'assistance et au champion du jour pour le féliciter et le remercier pour son exploit. Ce fut ensuite M. Armand Genoud, chef technique de l'AVCS de s'exprimer et de relever le courage de ce jeune sportif. Enfin, le président de la commune, M. Germain Melly, a rendu hommage à Georgy. Les heures d'entraînement et de persévérance mènent à la réussite. Au son des fifres et tambours, une channe et une paire de skis de fond lui ont été remis par MM. Armand et André Genoud.

LES REMERCIEMENTS DU CHAMPION

M. Vianin a déclaré qu'il avait particulièrement souffert physiquement. Sur les cent-trente participants, la place de deuxième témoigne d'une volonté exemplaire. Si le sport d'hiver lui est particulièrement sympathique, Georgy est assez intéressé par le brevet d'alpiniste, qu'il prépare parallèlement au brevet de moniteur de ski. Ses projets futurs sont la participation éventuelle à un championnat d'Europe qui pourrait avoir lieu prochainement. Nous tirons un grand coup de chapeau à ce jeune qui n'a que 19 printemps, en lui souhaitant plein succès pour les courses futures.



M. Genoud remet une délicate attention des sportifs de la station à M. Georgy Vianin.

Championnats suisses nordiques à Château-d'Ex

Tâche difficile pour Josef Haas, médaillé olympique

Obergoms-Grimsel parmi les favoris

A L'EPREUVE DES RELAIS 4x10 KM

Ce ne sont pas moins de 138 inscriptions qui ont été enregistrées pour le fond 15 kilomètres des championnats suisses nordiques, qui se disputera dès 8 heures sur une boucle de 7 km. 500 à couvrir deux fois et comportant, à mi-parcours, une côte brève mais difficile susceptible d'opérer une sélection. Le tenant du titre, Alois Kaelin, sera au départ, de même que les anciens champions suisses Josef Haas, Michel Rey et Konrad Hischier. Les départs seront donnés à deux coureurs de minute en minute. Le tirage au sort de l'ordre des départs laisse prévoir une lutte passionnante. Josef Haas, le médaillé olympique de Grenoble (No 116) partira une minute après Kasper mais il sera le point de mire de la plupart de ses rivaux puisqu'il précédera d'une minute Wenger (117) et Brandt (118), de quatre minutes Denis Mast (124), de cinq minutes Wehren (125) et Franz Kaelin (126), de six minutes Ruessi (127) et Stuessi (128), de dix minutes Alois Kaelin (135) et de onze minutes Giger (137).

OBERGOMS-GRIMSEL FAVORI AU RELAIS

Le relais 4 fois 10 kilomètres sera couru le dimanche matin dès 8 h. 30; 33 équipes seront en lice, dont celles des Diablerets (avec Denis Mast, Brandt et Wehren notamment), de Saint-Moritz (Stuessi, Giger, Rohner), d'Einsiedeln (avec les Kaelin), d'Obergoms (Kreuzer, Hauser, Hischier), de La Brévine et de Im Fang. Le fond féminin réunira 13 concurrentes alors que dans le combiné, 11 concurrents seulement, dont le double champion suisse Jacky Rochat, lutteront pour succéder à Alois Kaelin.

LE SAUT SPECIAL

Le bouquet final de ces 63es championnats suisses nordiques sera constitué par le concours de saut spécial, dimanche après-midi aux Granges-d'Ex; 28 sauteurs seront aux prises, parmi lesquels Hans Schmid, le récent vainqueur de la semaine suisse de saut, Josef Zehnder, tenant du titre, et Hérbert Schmid, champion suisse 1967.

Victoire américaine à Garmisch

L'Américaine Marilyn Cochran, lycéenne de 18 ans, de Richmond dans le Vermont, a causé une surprise en remportant le slalom géant de Garmisch Partenkirchen.

L'épreuve s'est courue sur un parcours de 1800 m. de long (470 m. de dénivellation, 57 portes). Malgré une légère chute de neige survenue durant la nuit, la piste était partiellement très glacée.

Classement: 1. M. Cochran (E.-U.) 2'01"64; 2. M. Jacot (Fr) 2'02"84; 3. I. Mir (Fr) 2'03"04; 4. F. Macchi (Fr) 2'03"15; 5. W. Drexel (Aut) 2'03"30; 6. Fl. Steurer (Fr) 2'03"36; 7. H. Zimmermann (Aut) 2'03"55; 8. I. Lafforgue (Fr) 2'03"84; 9. R. Mittermaier (Al) 2'04"14; 10. B. Cochran (E.-U.) 2'04"32; 11. C. Fasolis (It) 2'05"23 - L'épreuve s'est disputée sur une seule manche.

L'élite mondiale alpine aux épreuves suédoises

Giovanoli, Frei et Bruggmann défendront les couleurs suisses

Une grande partie de l'élite du ski alpin participera au slalom spécial et au slalom géant (comptant pour la coupe du monde) qui seront disputés à la fin de la semaine à Aare, dans le nord de la Suède. Les organisateurs avaient craint un moment qu'un certain nombre de leaders de la coupe du monde ne préférèrent les épreuves de descente qui seront disputées simultanément à Cortina. Mais nombre de coureurs qui ont besoin de points en slalom ont annoncé leur venue dans ce « haut lieu » du ski alpin suédois (encore qu'Aare ne soit guère qu'à 400 mètres d'altitude, au fond d'une charmante vallée que dominent des sommets de 1400 mètres).

Parmi les inscrits, le « vétéran » autrichien Karl Schranz, leader de la coupe du monde, qui sera accompagné de ses compatriotes Herbert Huber, Alfred Mast et David Zwilling. La France sera représentée par Patrick Russel, Alain Penn, Georges Mauduit et Jean-Noël Augert tandis que les espoirs suisses seront défendus principalement par Dumeng Giovanoli, Peter Frei et Edmund Bruggmann. Seront également présents les Américains Spider Sabich et Rick Chaffee, les Italiens Carlo Demetz, Bruno Piazzalunga et Pier-Lorenz Clatuda, les Allemands Prinzing et Schlager, et les Norvégiens Haakon Mjoen et Terje Overland.

Le slalom géant aura lieu vendredi et samedi sur une piste d'environ 2000 mètres pour 500 mètres de dénivellation tandis que le slalom spécial sera couru dimanche sur une piste de 600 mètres pour 200 mètres de dénivellation.

Concours interne du ski-club Les Pyramides

Malgré un enneigement peu favorable, le Ski-Club les Pyramides a quand même organisé dimanche son concours interne pour faire le point de la capacité de ses membres.

En voici les résultats:

Catégorie minimes:

Sierro Christian 5591 points; filles: Seppay Claudia 7765; Micheloud Marthe 7819; Gaspoz Chantal, Gauye Marie-Thérèse.

Catégorie OJ:

1. Micheloud Michel 6995 points; 2. Follonier Frédy 7376; 3. Levrand Marius 7717; 4. Seppay Aimé 7887; 5. Gauye Jean-Marc 8058; suivent: Logean Serge; Genolet Roland, Sierro Jean-Bernard, Gauye Anne-Lyse, Sierro Paul-Antoine.

Catégorie vétérans, seniors, juniors:

1. Pitteloud Gérald jun. 3910 points; 2. Gaspoz André 6621; 3. Levrand Rémy sen. 6792; 4. Sierro André 6797; 5. Gaspoz Alphonse sen. 7079; suivent dans l'ordre Dayer Clovis vétéran, Gaspoz Anselme senior, Sierro Jean-Charles junior, Gauye Pierre-Alain junior, Sierro Lucien senior, Marguet Claude junior, Levrand Frédy junior.

Le slalom de Bad Wiessee Triplé autrichien

Le traditionnel slalom spécial de Bad Wiessee (Bavière), disputé en nocturne, a donné lieu à une triple victoire autrichienne chez les messieurs, et à un surprenant double succès allemand chez les dames.

Ayant réussi le meilleur temps à la première manche et le troisième à la seconde, Reinhard Tritscher ne pouvait être battu. Il distança ses compatriotes Schranz et Huber respectivement de 0,7 à 1,5 secondes. Chez les dames, la jeune Rosi Mittermaier (18 ans) se montra la plus rapide dans les deux manches.

Résultats:

Messieurs - 1. R. Tritscher (Aut) 89"14; 2. K. Schranz (Aut) 89"83; 3. H. Huber (Aut) 90"71; 4. Rick Chaffee (E.-U.) 90"91; puis 7. A. Matt (Aut) 92"32; 8. A. Sprecher (S) 92"38.

Dames - 1. R. Mittermaier (Al) 97"15; 2. M. Vogel (Al) 100"02; 3. M. Kaserer (Aut) 101"63; puis 8. V. Inaebnit (S) 109"10.

CHAMPIONNATS DU MONDE

SKI-BOB

Montana-Crans 6-9 FÉVRIER



La Nationale

VIE INCENDIE

Agence générale pour le Valais :

Bernard Donzé

Sierre
Avenue Mercier-de-Molin.

meubles

Résident

Reichenbach & Cie SA Sion

Fabrication - vente - expositions
Agencement, décoration d'intérieur
Meubles rustiques, modernes, style

R

Toujours neuf

Nettoyé à sec



PRESSING
MODERNE

Georges Salamin
Sierre

Tél. (027) 5 03 63.

Liste des engagés

Voici une partie des engagés, qui sont excessivement nombreux, car cette manifestation suscite un intérêt considérable dans le monde entier. Même des chaînes américaines de télévision et l'Eurovision seront présentes à Montana-Crans durant la semaine.

MESSIEURS ELITE

ALLEMAGNE FEDERALE: Raubscher Hermann, Rauscher Hans, Selb Hans, Kassner Helmut, Schenk Jacob, Winkelmann Manfred, Brumann Werner, Sailer Gunther, Schweiger Erich, Kolb Siegfried, Bakic Gerd, Buchert Hans, Eisele Albert.

AUTRICHE: Bacher Josef, Bacher Peter, Brenner Erich, Brenner Willy, Dawidoff David, Flath Josef, Flor Bern, Haunsperger Josef, Kleinz Herbert, Pitzer Josef, Planitzner Gerhard, Schauburger Silvio, Wallner Josef.

BELGIQUE: Moerenhout Willy, van der Esst Emile.

CANADA: Brown Dave, Bulmer Chico, Everett Lary.

FRANCE: Bertrand Alain, Bertrand Denis, Bertrand Dominique, Bellini Jacques, Guillet Claude, Millet Alain, Poix-Daude Bernard, Tyran Pierre.

GRANDE-BRETAGNE: Cox J.-L., Glennie W.-R., House D., Miller D., Northcott F.-R., Spry D.-J.E.

ITALIE: Burger Albin, Cavallin Giovanni, Gayr Corrado, Marcassoli Gianluigi.

LIECHTENSTEIN: Goop Walfried, Nigg Ernst.

SUEDE: Seyffarth Mats.

SUISSE: Bonnet Dominique, Bonvin Michel, Bonvin Pierre-Joseph, Deforel Fernand, Migno Roger, Paris Ernest, Perren Gary, Frily Charles, Pousaz Charles, Veuthey Bernard, Barras Richard, Porr René.

TCHECOSLOVAQUIE: Skoda Vlastimil, Vele Vladimir, Jakimic Leonid.

ETATS-UNIS: Cole Harold.

JAPON: Iyota Hajime.

Programme des championnats

Mardi 4 février: entraînement descente.

Mercredi 5: entraînement descente.

Jeudi 6: 10 h. 30 - 12 h.: reconnaissance slalom géant (catégorie juniors et seniors; 14 h.: slalom géant pour les catégories dames juniors, messieurs juniors et seniors.

Vendredi 7 février: 11 h.: descente pour les catégories dames juniors, messieurs juniors et seniors.

13 h.: descente non stop catégorie élite dames et messieurs.

Samedi 8 février: 13 h. 30: course de descente catégorie élite dames et messieurs.

Dimanche 9 février: 9 h. 30 - 11 h.: reconnaissance du slalom géant; 11 h. 30: slalom géant élite dames et messieurs; 17 h.: patinoire du sporting, Crans, remise des médailles.

C'est dire que Montana-Crans, la région des Violettes pour les épreuves, va vivre à l'heure du ski-bob.

RAUCH-SPORTS

Sierre

Articles et accessoires
de sport

SBS

POUR TOUS
ET
PARTOUT



SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

Boutique

« La Résidence »

Crans

Décoration d'intérieurs, rideaux,
tapis, cadeaux.

Mme Georgette Widmann-Sala
min. Tél. (027) 7 28 28.

Pour l'achat ou la vente

d'un appartement
d'un chalet...

une bonne adresse

M. BONNET-Bonvin

Avenue Mercier-de-Molin
SIERRE

Tél. (027) 5 16 38.

Tous les sportifs le savent

confection

Moix s.a

habilite

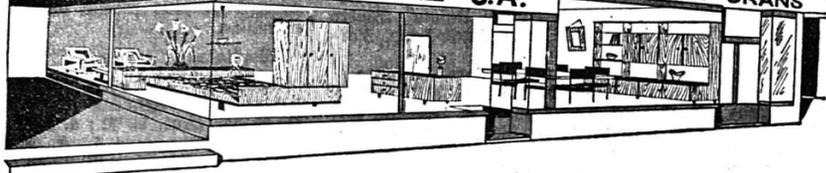
Mieux

Confection hommes - enfants

La Croisée - SION

GALERIES DU MEUBLE S.A.

MONTHEY-CRANS



Nos vastes expositions de Crans et Monthey vous offrent le plus grand choix du Valais.

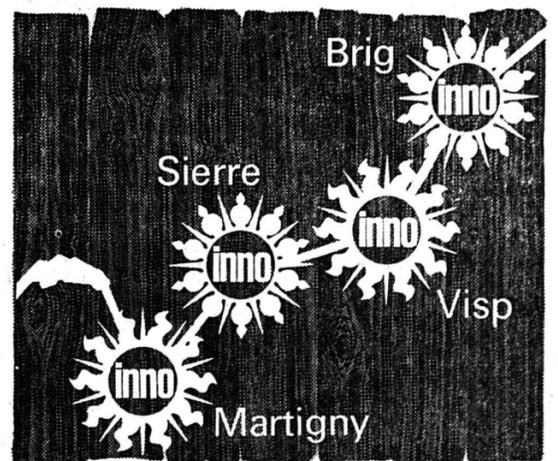
Ameublement
chambres d'hôtels



Aménagement
restaurants
et magasins



Projets et devis
sans engagement



Où que vous soyez en
Valais, dans les vallées
ou dans les villes,
Innovation est à proximité,
pour tous vos achats.

Wo immer Sie sich im
Wallis befinden, ist die
Innovation für Ihre
Einkäufe in der Nähe.

GRANDS MAGASINS A L'
innovation



Titre pour La Chaux-de-Fonds, ce soir, à Langnau?

Le sort de Davos entre les mains de Viège

LNB: au repos, Lausanne espère encore - Sion à Lucerne

Après les magnifiques victoires acquises contre la Roumanie, le championnat reprend ses droits. Avec un programme restreint puis normalement cette reprise devait se faire samedi. Mais il y a la fameuse rencontre en retard qui devait opposer Langnau à La Chaux-de-Fonds, sur la patinoire de Langenthal, renvoyée pour cause de mariage d'un des joueurs bernois. Ce choc aura lieu ce soir à Langnau et suivant son issue, La Chaux-de-Fonds pourrait obtenir le titre ce soir déjà, ce qui, naturellement, enlèverait totalement l'intérêt du championnat. C'est dire que la formule actuelle avec les points de bonification n'a pas fait ses preuves.

Par contre dans le groupe de relégation, le sort du glorieux Davos est entre les mains de Viège qui, s'il bat Zurich — mais à cette seule condition — peut laisser un faible espoir aux Grisons de s'en sortir, puisqu'ils doivent jouer à Zurich le samedi suivant. Un match nul ou une victoire des visiteurs et Zurich est sauvé, Davos condamné. C'est dire que l'on suivra avec intérêt cette rencontre depuis les Grisons.

Mais examinons le programme qui nous est offert.

LANGNAU - LA CHAUX-DE-FONDS. — Déplacement extrêmement difficile pour Les Chaux-de-Fonds et notre vœu le plus cher est que cette rencontre ne tourne pas à la confusion, comme ce fut le cas dans les montagnes neuchâteloises, les Bernois commettant de véritables agressions con-

tre les Neuchâtelois. Les esprits sont calmés et il ne fait pas de doute que les chances de Langnau étant infimes, la rencontre pourra se dérouler normalement. En cas de victoire — ce qui est fort possible — La Chaux-de-Fonds serait sacrée championne suisse pour la deuxième fois consécutive. Gaston Pelletier recommandera de la prudence à ses joueurs afin qu'ils ne se blessent pas. Souhaitons que cette rencontre se déroule dans un véritable esprit sportif, même s'il est très difficile de gagner à Langnau et que les Chaux-de-Fonds puissent sortir victorieux.

KLOTEN - LANGNAU. — Les Zurichois avaient été humiliés sur la patinoire bernoise et la défaite de 8-3 leur pèse encore sur l'estomac. Aussi, chez eux, voudront-ils se venger car ils peuvent encore prétendre à la seconde

place. Certes ce n'est plus le Kloten d'il y a deux ou trois ans, mais la victoire est possible.

GENEVE-SERVETTE - SIERRE. — Les Genevois se souviennent qu'ils ont perdu le titre et le match à Sierre lors du premier tour. Depuis cette défaite de 4-3, les hommes de Laurendeau semblent s'être repris et surtout, ils veulent renforcer leur position de deuxième. D'autre part si La Chaux-de-Fonds venait à perdre à Langnau ce soir, cette défaite les remettrait en selle. Ce qui n'est pas négligeable. Mais il ne faut pas croire que Sierre part battu. Loin de là. Les Valaisans sont riches d'une expérience lors de la première phase du championnat et ne doivent pas partir en force dans le premier tiers-temps, puis être étouffés après par l'ambiance de la halle fermée. Les Sierrois veulent renouveler leur succès du premier tour.

VIÈGE - ZÜRICH. — Battus au Hallenstadion, les Valaisans ont une revanche à prendre afin de rétablir l'équilibre entre les victoires et les défaites du présent championnat. Et comme nous le disons plus haut, le sort de Davos est entre leurs mains. C'est dire qu'ils vont se battre avec ardeur pour, d'une part se venger et, d'autre part, prendre dignement congé de leur public qui les suivit avec assiduité dans le présent championnat. Ce qui ne veut pas dire que les matches soient terminés à Viège car il y aura d'autres rencontres amicales avant la fin du championnat.

Calendrier de la semaine

Ligne nationale A
Tour final pour le titre
Langnau - La Chaux-de-Fonds
Genève-Servette - Sierre
Kloten - Langnau

Tour final de relégation
Viège - Zurich

Ligne nationale B
Tour final de promotion
Young Sprinters - Kusnacht
Fribourg - Coire
Ambri-Piotta - Bienne
Grasshoppers - Berne

Tour final de relégation
Langenthal - Saint-Moritz
Lucerne - Sion
Thoune - Uzwil

Première ligue
GROUPE V
Saint-Imier - Yverdon
Forward - Fleurier
La Ch.-de-Fonds II - Vallée de Joux
Tramelan - Genève-Servette II
GROUPE VI
Château-d'Éx - Lenkergrund
Nendaz - Lausanne II
Montana-Crans - Villars-Champéry

Hockey sur glace

Star-Lausanne - Monthey 4-13

Disputé à Lausanne, ce match n'a guère posé de problèmes aux Bas-Valaisiens qui triomphèrent facilement grâce à des buts de Béchon (5), Ciana (2), K. Kühn, Buttet, Raboud, Zwissig et Rast.

Aux ordres de MM. Despots (Morges) et Schuler (Guin), Monthey alignait : R. Kühn; Dupertuis, Zwissig; Rast, Trisconi, Buttet; Pittet, Raboud; K. Kühn, Béchon, Ciana.

Décision mercredi à Champéry ?

Après ce succès montheyan, il se confirme que le finaliste sera soit Villars-Champéry II (ayant actuellement 13 points en 8 matches) soit Monthey (13 points en 9 matches). Ces deux équipes seront aux prises mercredi soir à Champéry et Monthey devra battre son hôte pour obtenir le droit de disputer un match de barrage contre le même Villars-Champéry II. Il est vrai que celui-ci ne jouera les finales que si sa première équipe réussit son ascension en ligue nationale B, ce qui paraît toutefois probable.

Autre résultat de ce groupe : Leysin - Salvan 2-5.

● Samedi 8 février, en nocturne à la patinoire des Mélézes, le HC La Chaux-de-Fonds recevra Lausanne en match amical.

Berne en échec à Zurich ?

Lausanne est au repos ce prochain week-end et suivra avec intérêt le déroulement des différentes rencontres, spécialement le choc Grasshoppers - Berne qui, en quelque sorte sera décisif pour lui, pour une bonne part. Si Grasshoppers remporte un nouveau succès, les chances lausannoises remon-

tent subitement. Par contre un succès de Berne n'irait pas sans inquiéter l'équipe vaudoise qui doit encore se rendre à Berne.

Dans le groupe de relégation, déplacement difficile pour Sion qui se rend à Lucerne contre une formation qui n'est certes pas invincible, mais dont il faut se méfier sur sa patinoire.

YOUNG SPRINTERS - KUSNACHT. — Les Neuchâtelois se trouvent actuellement en avant-dernière position mais il ne faut pas seurrer, car ils sont théoriquement à égalité de points avec Lausanne, deuxième. C'est dire qu'ils vont tout mettre en œuvre pour battre Kusnacht, lequel, en cas de victoire, deviendrait un candidat en puissance au même titre que Berne, ce qui serait tout de même un peu fort.

FRIBOURG - COIRE. — Battus par Grasshoppers, les Fribourgeois peuvent s'imposer chez eux devant Coire qui est vraiment en baisse de régime dans ce tour final.

AMBRI-PIOTTA - BIENNE. — Les Tessinois qui ont réussi un brillant match nul à Lausanne, ne vont pas laisser passer l'occasion d'augmenter leur bagage points contre un Bienne vraiment faible, dans ce tour final.

GRASSHOPPERS - BERNE. — Le choc qui retiendra l'attention de ce week-end. Jouant sur leur patinoire du Dolder, les Zurichois peuvent remporter un ou deux nouveaux points. Mais il ne faut pas de doute que Berne, stimulé par sa place de leader, mettra tout en œuvre pour remporter un nouveau succès.

Tour final de relégation

LANGENTHAL - SAINT-MORITZ. — Les Bernois sont toujours à la recherche de leur première victoire et aimeraient saisir leur chance contre Saint-Moritz. Mais les Engadinois, sur le chemin de se sauver, ne se laisseront pas intimider et remporteront certainement un nouveau succès.

LUCERNE - SION. — Match décisif pour les Séduinois qui, en cas de victoire pourraient bien terminer en tête de la compétition. Par contre une défaite signifierait une nouvelle situation instable. Nous optons donc pour le succès valaisain dans cette confrontation sur laquelle nous reviendrons.

THOUNE - UZWIL. — La victoire de Thoune en fait aucun doute dans cette confrontation sur la patinoire bernoise.

Première ligue

Dimanche, normalement, tout doit être consommé et tous les finalistes connus. Yverdon, qui a causé une surprise en battant Fleurier, mais sans espoir pour le titre, récidivera contre Saint-Imier. Par contre, Fleurier voudra terminer en beauté contre Forward, afin de préparer les finales. Match de liquidation entre La Chaux-de-Fonds II et Vallée de Joux, tout comme entre Tramelan et Genève-Servette II, Saint-Imier étant condamné à la relégation.

Dans le groupe VI, Château-d'Éx mettra tout en œuvre pour battre Lenkergrund, ce qui le sortirait d'affaire et condamnerait Nendaz à la relégation. Nendaz conserve encore un tout petit espoir, mais pour cela il lui faudra battre Lausanne II. Match de liquidation entre Montana-Crans et Villars-Champéry et qui constituera un excellent entraînement pour les Vaudois avant les finales.

Amicalement entre Lausanne et Sierre à Montchoisi

LA TRISTE REALITE D'UN CLUB DE LIGUE B !

LAUSANNE - SIERRE 1-7 (0-2, 0-3, 1-2)
Lausanne :

Luthi; Pidoux, N. Bernasconi; Roccati, Mévillet; Messelier, Descombaz; R. Berra, A. Berra, Wirz; Schlaeppli, Dubi, R. Bernasconi; Geiser, Winiger, Neuhaus.

Entraîneur : Bagnoud.
Sierre :
Rollier; G. Mathieu, J.-C. Locher; Henzen, Oggier; Debons, Emery, R. Tallens; N. Mathieu, Imhof, Chavaz;

Theler, K. Locher, Faust.
Entraîneur : Meier.

Arbitres : MM. Vuilleumier, de Neuchâtel et Hauri, de Genève.
Notes : patinoire de Montchoisi; 500 spectateurs; glace en excellent état. Lausanne joue sans Pion et Piotta (blessés) en défense. Descombaz recule aux côtés de Messelier qui fait son apparition en 1ère équipe. Un vent fort balaya la patinoire tout au long du match. A la 38e minute, Rollier cède son poste à Berthoud dans les buts sierrois.

A la 39e minute, Debons tire sur le poteau.
Pénalités : Lausanne, 2 minutes; Sierre, 2 minutes.

Buts : R. Tallens, 14e et 44e; Imhof, 15e; Chavaz, 22e (deux fois dans la même minute); Theler, 32e et 43e; A. Berra, 41e.

Lausanne accèdera-t-il à la ligue A ? On est de plus en plus sceptique à Montchoisi. Contre une équipe sierroise en « vacances », les hommes de Bagnoud ont démontré plus de points négatifs que positifs ! Et, pourtant, l'enjeu était nul, ce qui revient à dire que, psychologiquement, les Vaudois devaient être libérés. Il n'en fut rien.

Sierre a gagné avec les armes qui manquent aux Lausannois : patinage, rudesse de la charge au corps, organisation du jeu, anticipation et réalisation. C'est beaucoup pour une formation qui entend accéder au niveau supérieur du hockey helvétique.

Dans son contexte, le match est vite ancré. D'emblée, les Valaisans, sans forcer outre mesure, imposèrent leur jeu. Il fallut attendre la... 10e minute de jeu pour voir Lausanne se créer sa première chance de marquer. Malheureusement, Winiger — tout comme R. Bernasconi, Dubi, A. Berra, Wirz par la suite — seul devant Rollier, ne pouvait ouvrir la marche. Quant à Sierre, un peu par nonchalance, un peu par imprécision, il dut attendre la 14e minute pour marquer son premier but. Par la suite, c'est régulièrement que l'équipe de Meier prit l'ascendant sur la formation de Bagnoud.

Finalement, le résultat reflète la différence de maturité entre deux équipes, dont l'une prétend accéder à la ligue A !

P.-H. Bonvin.

Gymnastique - Gymnastique

L'équipe suisse est rentrée

De retour de sa tournée de près de trois semaines aux Etats-Unis, l'équipe suisse de gymnastique, sous la direction de Jack Gunthard, est arrivée mardi matin à l'aéroport de Zurich-Kloten. Malgré un déplacement qui a été jugé fatiguant, les participants se sont tous déclarés entièrement satisfaits de cette tournée et surtout des résultats obtenus. Jack Gunthard estime que le niveau de la gymnastique dans les universités américaines est élevé et que le degré de difficulté des présentations y est particulièrement soigné.

Patinage artistique : début des championnats d'Europe

Un Tchèque et le couple russe en tête après les imposés

Aux championnats d'Europe de Garmisch Partenkirchen, le Tchèque Ondrej Nepala a pris la tête de l'épreuve masculine après les trois premières figures imposées.

L'avance de près de deux points du jeune Tchèque peut être considérée comme très appréciable.

Le champion suisse Daniel Hoener, qui est certes plus à l'aise en libres, a été décevant. Sa 17e place (sur 23 concurrents) ne lui laisse que peu d'espoir de terminer dans la première moitié du classement, ce qui aurait pu lui valoir sa sélection pour les championnats du monde.

Classement après trois figures imposées :
1. Ondrej Nepala (Tch), 536,4. 2. Patrick Pera (Fr), 534,7. 3. Serge Tcheveroukhine (URSS), 505,3. 4. Guenter Zoeller (All-E), 485,6. 5. Philippe Pélissier (Fr), 482,3. Puis : 17. Daniel Hoener (S), 438,8.

Belousova-Protopopov en tête

Comme prévu, l'épreuve par couples a été marquée, dès les figures imposées, par une lutte entre les trois couples soviétiques en lice, qui se sont retrouvés aux trois premières places du classement. Ludmilla Belousova et Oleg Protopopov, champions du monde et champions olympiques, se sont encore montrés les meilleurs au cours de cette épreuve imposée qui comprenait double lutz, double rittberger,

une pirouette croisée, une pirouette séparée et la « spirale de la mort ».

Voici le classement après le programme imposé :

1. Ludmilla Belousova - Oleg Protopopov (URSS), 11 places - 104,0 pts. 2. Irina Rodnina - Alexei Ulanov (URSS), 22 - 102,2. 3. Tamara Moskvina - Heinz Ulrich Walther (All.-E), 41 - 98,6. 5. Gudrun Hauss - Walter Haefner (All.-O), 41 - 97,9.

Les champions suisses Edith Sperli et Heinz Wirz, malades, ont du déclarer forfait. Douze couples ont participé à ce programme imposé.

Curling - Curling - Curling

Challenges CSZ et Fernand Krebs - Vercorin, les 8-9 février 1969

L'an dernier le challenge CSZ a été gagné par le Montchoisi CC (team Jean Michel) et le challenge Krebs par Montreux-Caux (team Savary).

Ce tournoi verra les matches se dérouler en 9 ends, système Schenkel. Un team peut jouer à 3. Si un remplaçant entre en jeu il devra jouer No 1.

Les teams disposent de 100 minutes max. par match.

ORDRE DES JEUX

8 février 1969
1. Tour
Skipmeeting Hostellerie d'Orzival à 8 h. 45.
9 h. - 10 h. 40 : Pully CC - Vercorin I; Montchoisi - Vercorin II.
Skipmeeting Hostellerie d'Orzival à 10 h. 30.
10 h. 45 - 12 h. 25 : Montreux - Lausanne; Lausanne Dames - Yverdon.
2. Tour
14 h. 00 - 15 h. 40 : 4 teams classés 1 - 4
15 h. 45 - 17 h. 25 : 4 teams classés 5 - 8
9 février 1969
3. Tour
08 h. 45 - 10 h. 25 : 4 teams classés 1 - 4
10 h. 30 - 12 h. 10 : 4 teams classés 5 - 8
4. Tour
13 h. 30 - 15 h. 10 : uniquement les 4 teams classés 1 - 4.
15 h. 30 : distribution des prix.
Inscriptions :
a) Par team y. c. leur coach et amis, lors du skipmeeting.
b) Membres du CC Vercorin ne participant pas au tournoi mais désireux de se joindre à nous, directement auprès de M. Bianchi, tél. (027) 5 08 44 jusqu'au 8 février 1969 à 11 heures.

Boxe - Boxe - Boxe - Boxe

Buster Mathis, 29e victoire

Le poids lourd noir américain Buster Mathis a remporté la 29e victoire de sa carrière après 30 combats, en battant le Canadien George Chivalo aux points, en douze reprises, au Madison Square Garden de New York, devant 13 000 spectateurs.

Buster Mathis a ainsi obtenu le droit de rencontrer, le 10 mars, le Californien Jerry Quarry dans un combat qui sera considéré comme une demi-finale au championnat du monde. Le vainqueur affrontera soit Joe Frazier, reconnu dans cinq Etats de l'Union américaine comme tenant du titre, soit Jimmy Ellis, reconnu champion par la World Boxing Association.

Assemblée générale annuelle de la Fédération suisse de boules

C'est la sympathique salle communale de Gland (Vaud) qui accueillait dimanche dernier la XXXVIIe assemblée générale annuelle des délégués de la Fédération suisse de boules, sous la présidence de M. Robert Schudel, de Genève. Malgré un ordre du jour chargé qui ne comptait pas moins de trente-sept articles, elle fut rondement menée. Deux nouvelles sociétés furent admises : Club de boules du Relais des Alpes à Bex et Bocce Club Stella Alpina à Verbier. Les joueurs suisses participeront au Tournoi international de Bourgoin (France) les 19 et 20 avril. A la Coupe Prince de Monaco à Courthézon (France) les 12-13 et 14 juillet. Les jeunes seront présents au Tournoi mondial des cadets à Alès (France) les 13 et 14 septembre. Sur le plan national pour le tour éliminatoire du championnat du monde, la Suisse recevra la Yougoslavie. Le championnat suisse en doublettes se disputera à Genève au boulodrome des Vernets les 3 et 4 mai. Le championnat suisse en quadrettes se déroulera à Bex les 6 et 7 septembre. La coupe suisse se disputera également à Bex le 11 mai. Toutes les propositions du comité directeur et de la commission technique ont été acceptées. Pas de modifications dans la composition du comité directeur et dans les différentes commissions qui toutes ont été reconduites, de même que la présidence que M. Schudel assure depuis vingt-trois ans.

PREVISIONS DU SPORT-TOTO

| | |
|-------------------------------|-------------------------|
| LEICESTER - LIVERPOOL | 1 x 2 1 x 2 1 x 2 1 x 2 |
| WESTBROMWICH - ARSENAL | 1 1 x x x x x 2 1 x x |
| BURY - BLACKPOOL | 1 x 2 2 2 x x x 1 1 1 |
| CARLISLE - DERBY COUNTY | 2 2 2 1 1 x x x x x x |
| PORTSMOUTH - HULL CITY | x x x 1 2 x x 1 1 1 2 |
| ALEMANNIA AIX - BOR. MONCHEN. | 1 2 x 2 2 1 x x x x 2 2 |
| DUISBURG - BRUNSWIG | 2 2 2 1 1 x x 2 2 2 2 |
| FRANCFORT - STUTTGART | 1 x 2 2 2 1 1 x x 2 2 x |
| HERTHA BERLIN - BAYERN MUNICH | x x x x x x x x x x x |
| NAPLES - INTER | 1 1 1 x x x x 2 1 x 2 |
| PALERME - JUVENTUS TURIN | 2 2 2 1 1 1 1 x x x x |
| ROME - PISE | 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 |
| TURIN - SAMPDORIA | 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 |



Nouvelles du sport automobile

Le prototype Matra, qui devait faire ses débuts samedi aux Vingt-Quatre heures de Daytona Beach, s'est retourné lors des essais et ne pourra prendre le départ de la première épreuve de l'année comptant pour le championnat du monde des constructeurs. Henri Pescarolo, qui était au volant, est pratiquement indemne.

La Matra a dérapé devant les tribunes, a fait un tonneau en pleine vitesse dans un virage de la piste extrêmement relevé et est retombée sur ses

roues. Henri Pescarolo a pu être facilement délogé des restes de la voiture. Il a été conduit à l'hôpital où l'on n'a constaté que des contusions multiples.

«C'est malheureux. Notre voiture était au point pour disputer cette grande épreuve et nous avions bon espoir de l'emporter», a déclaré Claude Le Quezec, directeur sportif de Matra.

Alec Lumann, directeur des Douze heures de Sebring, deuxième épreuve du calendrier comptant pour le championnat mondial des marques, a déclaré qu'il serait heureux de donner l'occasion au prototype français de faire ses preuves lors de sa course qui aura lieu le 13 mars.

Totale réorganisation des sports en Pologne

Le comité olympique polonais a annoncé une réorganisation de ses activités en vue des prochains Jeux olympiques de Munich en 1972.

La Pologne semble attacher en effet une valeur particulière à ces Jeux de Munich où, par la force des choses, les considérations politiques ne seront, pour elle, totalement absentes.

Considérant comme «médiocres» les performances réalisées par les athlètes polonais à Mexico, le comité a décidé de renforcer l'entraînement sportif dans l'ensemble de la jeunesse. La Pologne avait remporté à Mexico 18 médailles, dont 5 d'or, ce qui a été jugé «insuffisant» par les autorités sportives nationales.

Suivant l'exemple de l'Allemagne de l'Est, les écoles de sport seront créées dans chaque province. La sélection se fera au cours des «spartakiades» réservées à la jeunesse post-

scolaire de moins de 19 ans, qui se dérouleront tous les 4 ans, tandis que pour les collégiens, des championnats seront organisés tous les 2 ans.

En outre, 200 centres de formation olympique se prévoient, ce qui permettra de réaliser la préparation des ca... olympiques; 2000 athlètes seront entraînés dans ces centres; 300 seront sélectionnés pour Munich alors que 185 seulement défendaient les couleurs polonaises à Mexico.

Dans les disciplines où il reste beaucoup à faire, telles que la lutte, le hockey sur glace ou l'aviron, le comité olympique polonais se propose de faire appel aux entraîneurs étrangers. Pour la réalisation de ce programme, de nouvelles ressources financières seront trouvées: suppléments sur les billets pour chaque manifestation sportive, recours à la loterie, contribution accrue de l'Etat.

OLYMPISME

CRITIQUES SOVIÉTIQUES CONTRE M. BRUNDAGE

M. Avery Brundage, président du Comité international olympique, est violemment pris à partie par le journal «Sovietski Sport» pour «son attitude hostile envers la cérémonie des couleurs et des hymnes nationaux aux Jeux olympiques», écrit l'agence Tass, se référant à l'article paru dans le journal sportif soviétique.

M. Brundage est allé jusqu'à déclarer qu'il était sûr du soutien du CIO, considérant qu'il réunira les deux tiers des voix s'il propose d'abroger les cérémonies officielles.

LES HYMNES NATIONAUX

«Cependant, ajoute le journal, le point de vue personnel de Brundage, ce n'est pas encore le point de vue du CIO. Quant au président du CIO, il fait ouvertement preuve d'une attitude de caste envers le problème des drapeaux et des hymnes nationaux se solidarisant dans cette question avec les politiciens de Bonn. La politique de neutralité, de non-immixtion et de complicité avec les autorités de la République fédérale allemande qui ne veulent pas, même aux Jeux olympiques, que l'on exécute l'hymne et que l'on hisse les couleurs de la République démocratique allemande peut être préjudiciable au mouvement sportif mondial.»

En collaboration avec la section «Les Rangiers», de l'A. C. S., l'écurie des Ordons organisera les 19 et 20 avril 1969, son VI^e rallye automobile. Il s'agit d'une épreuve de régularité organisée conformément au code sportif international de la F. I. A., au règlement sportif de l'A. C. S. et aux prescriptions de la C. S. N. Le rallye est ouvert aux membres de toutes les écuries romandes de l'A. C. S., aux membres de l'entente romande et de la Fédération suisse des écuries automobiles.

Pour la première fois depuis sa création en 1953, le 17^e Est African Safari, qui se déroulera du 3 au 7 avril prochain, ne passera pas par la Tanzanie. Son parcours de 5.100 km. empruntera le territoire du Kenya et celui de l'Ouganda (1.900 km. dans ce dernier pays). Innovation cette année: Kampala, capitale de l'Ouganda, prendra la place de Nairobi comme terme de la première étape. Dans l'Ouganda, la plupart des routes seront empruntées pour la première fois. Elles mèneront les concurrents dans l'ouest du pays, des monts Kasisi jusqu'à ceux de Rwanzori, connus sous le nom de «Montagnes de la Lune».

Cyclocross — Cyclocross — Cyclocross — Cyclocross

Revanche de Frischknecht

Le cyclocross international de Zurich a permis au jeune Peter Frischknecht de prendre sa revanche sur Hermann Gretener, vainqueur il y a une semaine du championnat national. Frischknecht qui a devancé Gretener de plus de 30 secondes, a toutefois dû s'incliner devant le Belge Albert van Damme. Le Belge a devancé le Suisse de sept se-

condes. L'Italien Renato Longo, ancien champion du monde, a dû se contenter du quatrième rang, à 1' 20" de van Damme.

Hugo Wuest champion romand Debons cinquième Fellay sixième

Disputée à Chamblon-sur-Yverdon, sur un parcours très roulant, la neuvième et dernière marche du championnat romand a été gagnée par le Vaudois Roland Champion, qui a devancé de 2' 03" son rival genevois Hugo Wuest. Malgré cette victoire, Champion a dû laisser le titre romand au Genevois. Les résultats:

9^e manche: 1. Roland Champion (Aigle), les 16 km. en 38' 02"; 2. Hugo Wuest (Genève), à 2' 03"; 3. Marcel Cheseaux (Aigle), à 4' 10"; 4. Giacomo Baroni (Genève), à 5' 00"; 5. Roger Tinquely (Lausanne), à 5' 55"; 6. Jean Volanthen (Renens), à un tour; 7. Kurt von Arx (Genève); 8. Georges Debons (Sion); 9. Marcel Clément (Genève); 10. Jean-Paul Lerch (Orbe), Vingt-neuf partants; 27 classés.

Classement final du championnat romand: 1. Hugo Wuest, 13 p.; 2. Champion, 15 p.; 3. Baroni, 43 p.; 4. Cheseaux, 48 p.; 5. Debons, 62 p.; 6. Jean-Marie Fellay (Martigny), 77 p.; 7. Clément, 85 p.; 8. K. von Arx, 92 p.; 9. Volanthen, 94 p.; 10. Renzo Seeli (Genève), 97 p.

Victoires suisses en Allemagne

Le cyclocross international de Sindelfingen, près de Stuttgart, s'est terminé par la victoire du Suisse Jakob Kuster, qui a devancé de 27 secondes son compatriote Hansruedi Zweifel. Un deuxième succès helvétique a été enregistré: celui de Ueli Muller, chez les juniors. Les résultats:

1. Jakob Kuster (S), les 19 km. 200 en 1 h. 06' 38"; 2. Hansruedi Zweifel (S), à 27"; 3. Karl Staehle (Al), à 50"; 4. Wolfgang Renner (Al), à 1' 07"; 5. Fritz Shaerer (S), à 2' 16"; 6. Alfred Stucki (S), à 4' 32". Juniors: 1. Ueli Muller (S), les 9 km. 600 en 35' 48".

Le Suisse Jakob Kuster, déjà vainqueur la veille à Stuttgart, a remporté le cyclocross international de Gaertrigen. Il a battu au sprint l'Allemand Karl Staehle. Le classement:

1. Jakob Kuster (S), les 22 km. en 1 heure 07' 00"; 2. Karl Staehle (Al) à 1"; 3. Wolfgang Renner (Al), à 1' 20"; puis: 7. Hansruedi Zweifel (A.), à un tour. Juniors: 1. Juergen Kraft (Al), les 8 km. en 24' 55"; 2. Ueli Mueller (S), à 10".

Traînez-vous votre estomac comme un boulet?

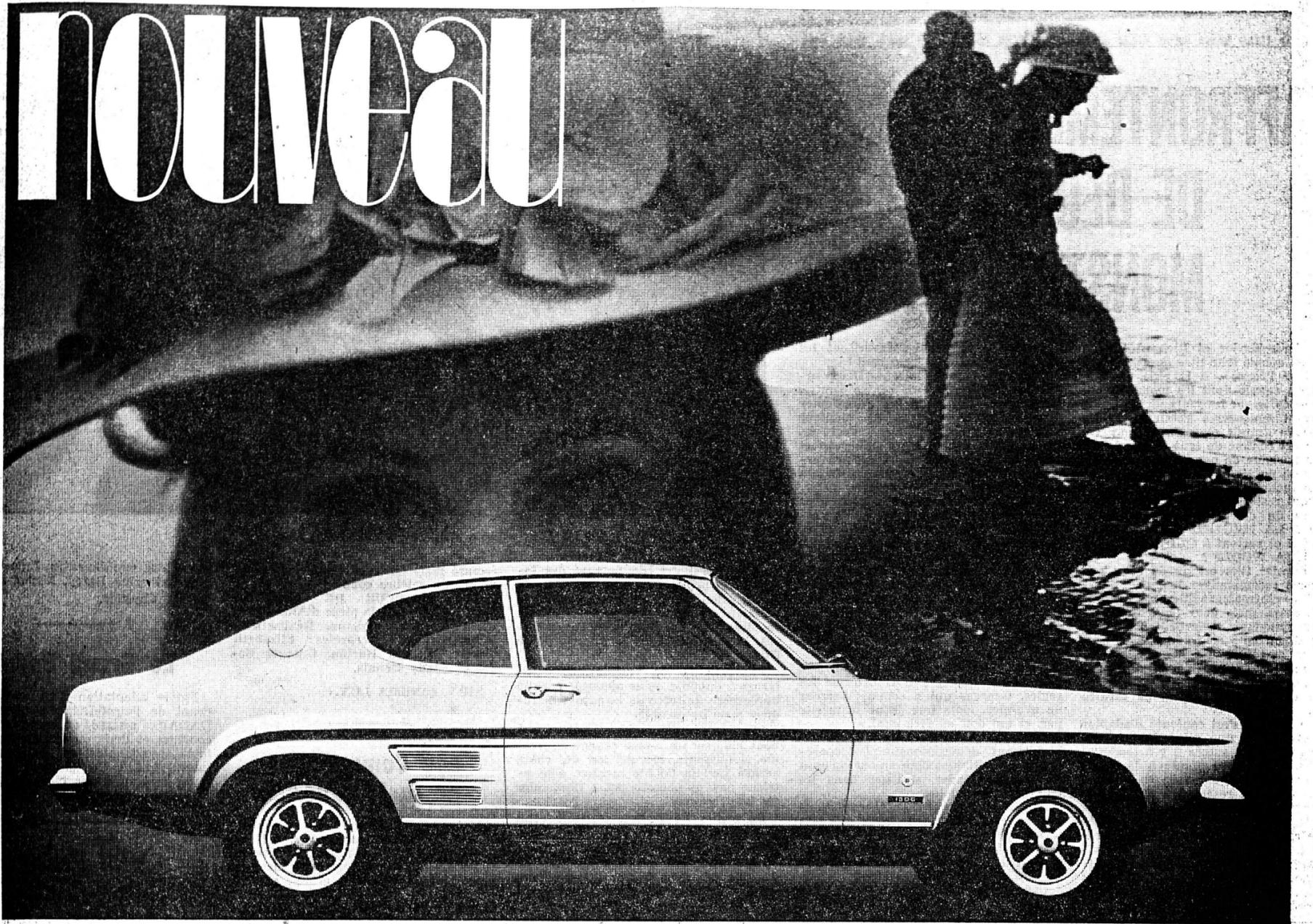
Entendons-nous. Auriez-vous exceptionnellement mangé plus que de coutume? Ce repas vous pèse. Vous n'en gardez comme souvenir que des renvois, des ballonnements ou des brûlures. Connaissez-vous les pastilles Rennie? Les ingrédients actifs de Rennie neutralisent rapidement l'excès d'acidité de l'estomac cause de votre tourment. Demandez à votre pharmacien ce qu'il en pense. En plus de leur effet indiscutable, les pastilles Rennie ont un supergoût de menthe.

PYTHAGORE et Cie CONTRE BRAZIERO



Dessins: DERIB — Texte: JOB

A suivre



Ford Capri: la voiture de vos rêves les plus fous.

Il existe des voitures racées qu'on ne peut s'empêcher de suivre des yeux, chaque fois qu'on les voit fuser sur la route.

La Ford Capri est de celles-là.

Un véritable fastback que vous pilotez comme une voiture de sport et qui, néanmoins, offre quatre places.

Quatre places. Nous voulons dire par là que quatre adultes peuvent y prendre leurs aises, largement même.

Et quelles performances! Dans le cockpit de votre Capri, vous déchainez, à votre choix, la puissance d'un moteur de 1300 ou de 1600 ccm. Quant à la Capri GT, vous pouvez l'obtenir avec 3 moteurs différents: l'un de 1300, l'autre de 1600, le troisième enfin de 2000 ccm, qui, en 11,0 secondes, vous fait bondir de 0 à 100 km/h.

Bien peu de voitures sont capables de rivaliser avec la Capri.

Personnalisez votre Capri!

Ainsi, vous la rendrez différente de toutes les autres, vous lui donnerez un cachet d'exclusivité absolument unique.

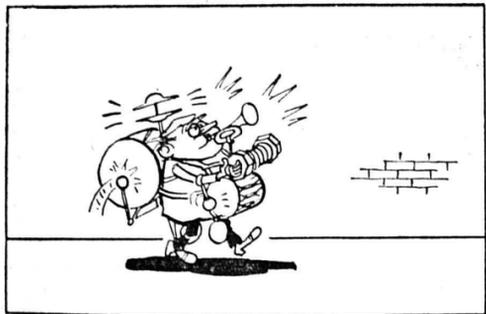
Ford reste le pionnier

Ford Capri, à partir de Fr. 8585.-



Sierre: garage du Rawyl S.A., tél. (027) 5 03 08 - Sion: Kaspar Frères, garage Valaisan, rue Saint-Georges, tél. (027) 2 12 71 - Collombey: garage de Collombey S.A., tél. (025) 4 22 44.

BUNION



L'anglais en Angleterre

BOURNEMOUTH Reconnue par l'état
Cours principaux (de longue et courte durée)
début chaque mois
Préparation à l'examen « Cambridge Proficiency »
Cours de vacances juin à septembre

LONDRES OXFORD

Cours de vacances d'été
dans les centres universitaires

Documentation détaillée pour tous les Centres, sans engagement, à notre
Secrétariat ACSE, 8008 Zurich, Seefeldstrasse 45, Tél. 051 47 79 11, Télex 52529

ANGLO-CONTINENTAL SCHOOL OF ENGLISH
La principale école de langue d'Angleterre



12

par Dorothy DANIELS

chambre

la de la tour

— Non, car la petite fille était entièrement habillée. Elle portait un manteau, un chapeau, des gants... et tenait un petit sac.

— Grands dieux ! s'exclama Vera. Vous avez dû avoir une hallucination.

— Il faut me croire. J'ai cherché à voir s'il y avait quelqu'un d'autre dans... l'océan. J'ai d'abord pensé qu'il s'agissait d'un suicide ou d'un accident. Mais il n'y avait pas d'épave... absolument rien.

— Mais la petite était-elle saine et sauve ? demanda le maire.

— Oui. Je l'ai emmenée au cottage, et je lui ai retiré ses vêtements trempés, puis je l'ai mise au lit. Pendant qu'elle dormait, je suis venue jusqu'au village pour faire quelques

achats, puis je suis repassée sur la plage, mais il n'y avait toujours rien.

— Quel âge a la petite fille, madame Latimer ?
— Environ sept ans. C'est une enfant charmante.
— Ne vous a-t-elle pas dit qui elle était, demanda Vera.

— C'est justement ce qui est étrange. Elle ne veut pas parler. Et pourtant... un moment, elle a crié, ce qui signifie qu'elle n'est pas muette. Elle n'est pas sourde, non plus, car elle entend parfaitement ce que je dis. Mais elle a un visage dénué de toute expression.

— Cela est bien étrange, observa Vera, car généralement les petites filles sont très bavardes...

— D'autre part, ajouta Grace, il n'y a pas que ce fait qui soit étrange. Quand je l'ai portée à la villa, elle ne s'est opposée aucune résistance. Mais quand j'ai voulu lui prendre la main, elle s'est mise à hurler et à se débattre comme un diable jusqu'à ce que je la lâche. Puis elle est redevenue aussi muette qu'avant.

— Je n'ai jamais entendu une histoire pareille ! dit Vera. Et je ne m'étonne pas que vous ayez besoin d'aide pour éclaircir ce mystère.

— Tout ce que je peux faire, dit le maire, c'est de chercher à qui appartient la petite fille, car il n'y en a pas beaucoup ici. Voyons, il y a... Gladys Bradley... Mais elle est plus âgée.

— Elle vient d'avoir dix ans, dit Vera. Madame Latimer, comment est-elle physiquement ?

— Plutôt petite, blonde, aux yeux bleus.
Le maire secoua pensivement la tête.

— Je ne vois absolument pas d'enfant correspondant à cette description. Et toi, Vera ?

— Moi non plus.

— Pourtant, dit Grace, je suis à peu près sûre qu'elle fait partie du village, car, lorsque j'ai été faire mes achats, j'ai trouvé un vieil ours en peluche dans la boutique de M. Slocum. Je l'ai acheté et, lorsque je l'ai montré à la petite fille, celle-ci l'a appelé par son nom et l'a serré contre elle. Si elle connaît l'ours, Slocum, donc, qu'elle vit au village.

— Mais le maire continuait à secouer la tête.
— Il me semble impossible que cette petite fille habite dans la région.

— De toute façon, vous n'éclaircirez pas ce mystère en demeurant ici, conclut Vera. Pourquoi n'iriez-vous pas tous les deux jusqu'à la villa pour l'enfant ?

— Je pense en effet que c'est ce qu'il y a de mieux, déclara Olivier Adams. Excusez-moi un instant, le temps de prendre mon manteau.

Lorsqu'il fut sorti de la pièce, Vera posa sa main sur le bras de Grace.

— Je me rends compte combien tout ceci doit vous aider, mais ne vous tracassez pas ! Mon mari vous aidera.

— Je me demande, murmura Grace pensivement, s'il me serait possible de garder l'enfant avec moi jusqu'à ce que nous ayons trouvé ses parents ?

— Je ne vois pas ce qui s'y opposerait. Et je suis bien certaine qu'Olivier acceptera. De toute façon, comptez sur moi, ajouta-t-elle.

Copyright Opéra Mundi

(à suivre)

SUR NOS ÉCRANS par Hermann PELLEGRINI

L'AFFRONTEMENT DE DEUX MONSTRES SACRÉS

Elizabeth Taylor et Richard Burton ont bien mérité leur titre de « monstres sacrés de l'écran ». A la ville, ils forment un couple dont les moindres actes sont épiés par les journalistes. Leurs amours tumultueuses s'étalent sur les pages des grands magazines. Leur vie privée est connue de tout le monde. Ils sont à l'origine de nombreux scandales.

Ce côté public et désagréable de leur vie est racheté par quelques interprétations qui resteront parmi les plus marquantes du cinéma contemporain. Je pense à LA MEGERE APPRIVOISÉE, à BOOM et surtout à QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF ?

Ce dernier film est un de ceux que l'on peut recommander non pour leurs qualités cinématographiques, presque inexistantes, mais pour leurs interprètes exceptionnels. Elizabeth Taylor et Richard Burton y sont admirables, prodigieux, et réussissent à nous intéresser à une histoire sordide. Leur personnalité, et non celle du metteur en scène, sauve ce spectacle bâtarde, ce théâtre filmé.

Mike Nichols s'est contenté d'adapter sans originalité une pièce d'Albee qui connut un grand succès il y a quelques saisons. Il n'a rien ajouté à la pièce, sauf une petite promenade en voiture. Le huis-clos est respecté, à part ce petit intermède.

Cette longue, cette interminable scène de ménage choquera bien des spectateurs. Ils devront supporter des pelotées d'injures, des gestes obscènes, le langage le plus vert. Le bourbon, le brandy, le gin qu'ingurgitent les deux

personnages principaux favorisent les pires débordements. Ecœurant !

Deux êtres se déchirent. Deux orgueils se dressent l'un contre l'autre. Deux êtres qui n'ont pu communier dans ce qu'ils avaient de meilleur s'acharnent à se diminuer, à s'écraser. Ils connaissent bien leurs faiblesses et se blessent en attaquant réciproquement leur amour-propre. Ils ont besoin l'un de l'autre pour se torturer.

Mais une bizarre tendresse perce chez les antagonistes chaque fois qu'ils s'arrêtent entre deux batailles. Pendant ce court répit, un reste d'amour apparaît.

Ce pénible spectacle évoque plus la vie des animaux que les rapports d'êtres humains. Ils grognent, grondent, rugissent, aboient, mordent. Il est vrai que l'alcool ravale à la bestialité !

Et pourtant lorsqu'un invité dénigre son mari, Elizabeth profère son éloge. « Un seul homme m'a rendue heureuse, c'est Georges, qui comprend mes jeux même quand j'en transforme les règles, Georges qui a commis l'erreur de m'aimer, alors que je ne le mérite pas, et qui doit en être puni. »

Albee a peut-être exprimé, en les grossissant démesurément, les conséquences inévitables d'un amour qu'on a laissé se dégrader, s'enliser dans les habitudes conjugales.

A cette vérité profonde, Albee a ajouté tous les « dadas » à la mode et a pris un plaisir manifeste à se vautrer dans l'ignominie. N'est-ce pas là une tendance de tout un théâtre moderne qui rafrole de ce genre de déballage ?

Connaissant le sujet de la pièce, nous



G. Segal, E. Taylor et R. Burton dans « Qui a peur de Virginia Woolf ? ».

pouvions craindre, de la part des interprètes principaux, un numéro de grand cabotage. Surprise agréable, la création des deux acteurs américains se situe bien au-dessus de ces artifices. Leur création est le miracle de ce film.

Elizabeth Taylor, vulgaire, haineuse, ivrogne, enlaidie, nous apparaît comme une espèce de force de la nature détraquée mais irrésistible.

Elle est terrifiante et n'hésite pas à nous montrer un visage ravagé de femme vieillissante, marqué par des rides, accusé par un double menton. Elle ne triche pas, ne cherche pas à dissimuler ses bouffissures.

Le métier de Burton surpasse celui de sa femme.

Ce genre d'exhibition qui, dans la vie réelle, n'est pas supportable plus de dix minutes, nous fascine littéralement. On sort du spectacle fourbu, décerelé,

écœuré mais émerveillé par la performance du célèbre couple.

QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF ? d'après la pièce d'Albee. Scénario : Ernest Lehmann. Réalisation : Mike Nichols. Interprètes : Elizabeth Taylor, Richard Burton, Georges Segal et Sandy Dennis.

SION, CINEMA LUX.

Les Compagnons de la Marguerite

Matouzec restaure les vieux manuscrits à la Bibliothèque nationale. Il est de ce fait expert en faux en écritures. Il voudrait divorcer mais se heurte au veto de sa femme qui craint, notamment, de ne pas retrouver un époux. Il met alors au point un ingénieux système pour changer de femme sans recourir au divorce : il suffit de trouver un autre couple et d'interventer les compagnes aussi bien dans la vie que sur les registres d'état civil... Ce bienfaiteur forme bientôt une société des « compagnons de la Marguerite » avec tous les mal-mariés qu'il a secourus.

Voilà l'argument parfaitement immoral de ce divertissement qui permet à Jean-Pierre Mocky d'exposer ses idées corrosives, anarchistes. Le film est souvent drôle et obéit aux traditions du vaudeville.

Claude Rich (Matouzec), simple, naturel, efficace, conduit une équipe de

comédiens expérimentés. Francis Blanche, Catherine Darcy, Michel Serrault, Sion, Capitole.

Le Grand Dadaïs

Fidèle adaptation d'un roman attachant de Poirot-Delpech, LE GRAND DADAÏS, malgré quelques effets de couleurs et deux ou trois petites habiletés intelligentes, ne présente qu'un intérêt limité. Ce film sacrifie trop à la mode pour durer plus d'une saison. Monthey, Plaza.

Will Penny, le Solitaire

L'unique mérite de ce western américain réside dans l'honnête description du dur métier de cow-boy.

Martigny, Corso.

Le cinéma Etoile de Martigny, dans ses séances d'art et d'essai, présente, en première valaisanne, le dernier film d'Ingmar Bergman,

L'HEURE DU LOUP

(samedi 8 février à 17 h. 15 et lundi 10 à 20 h. 30).

THÉÂTRE

par F.-Gérard Gessler

«ANTIGONE» DE JEAN ANOUILH

AU THÉÂTRE DE SAINT-MAURICE

Jean Anouilh était secrétaire de Louis Jouvet quand il écrivit sa première pièce « L'Hermine » en 1931. Il avait 22 ans.

Avec une sorte de rage, il ne cessa pas d'écrire jusqu'à ces dernières années. Les œuvres théâtrales se sont accumulées, puis il y a eu un « trou ».

Anouilh cessa d'écrire pour un temps. Il a classé ses pièces. Il y a mis dans les « pièces noires » : JEZABEL, ANTIGONE, ROMEO ET JEANNETTE, MEDÉE, L'HERMINE, LA SAUVAGE, LE VOYAGEUR SANS BAGAGE, EURYDICE.

Dans les « pièces roses » : HUMULUS LE MUET, LE BAL DES VOLEURS, LE RENDEZ-VOUS DE SENLIS, LEOCADIA.

Dans les « pièces costumées » : L'ALOUETTE, BECKET OU L'HONNEUR DE DIEU, LA FOIRE D'EMPOIGNE.

Dans les « pièces brillantes » : L'INVITATION AU CHATEAU, COLOMBE, LA REPETITION, CECILE.

Dans les « pièces grinçantes » : ARDELE, LA VALSE DES TOREADORS, ORNIFLE, PAUVRE BITOS.

Il n'a pas encore classé les pièces — peu nombreuses — qu'il a écrites depuis lors.

On reconnaît que Jean Anouilh est le plus authentique homme de théâtre de son époque : « ... Il s'exprime par le théâtre comme M. Jourdain fait de la prose et cette extraordinaire aisance

lui permet de jouer avec les techniques comme un jongleur qui perfectionne sans cesse ses tours pour le plaisir de faire chaque jour plus fort. Son succès, qui ne l'a pratiquement pas abandonné depuis trente ans est dû à la fois à cette virtuosité et à son indéfectible sincérité, car Jean Anouilh se distingue des auteurs boulevardiers en ce qu'il y a de donquichottesque dans son attitude » notait Touchard il y a quelques années.

Anouilh est l'un de ceux qui aiment à « mettre l'homme en face des énigmes de sa nature et dont l'art marie au pathétique un humour amer et brutal ».

On veut que ses « pièces irritantes » soient les meilleures.

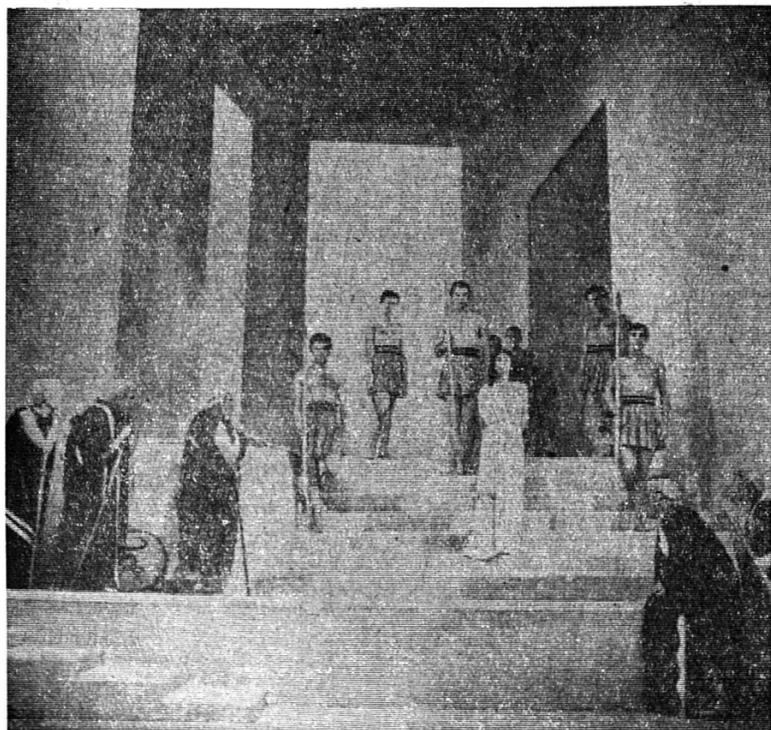
Retenons, cependant, les propos d'Henri Clouard : « Jean Anouilh a imposé au théâtre contemporain l'évidence exquise et douloureuse de la solitude de l'homme, le tourmentant mystère du doublement de la personnalité (il francise Pirandello), mais aussi le sentiment éperdu de l'étoile invisible à laquelle nous relie le long fil d'or chanté par Gérard de Nerval. Et néanmoins, il ne manque jamais de rappeler durement les conditions vraies de l'existence... Antigone court à la mort pour retrouver la pureté... Créon propose l'acceptation sous l'aspect le plus intelligent et le moins impossible ; il n'arrive pas à persuader. Ce courage des âmes élues, ce sacrifice de tout à un individualisme qui rejoint l'idéal des purs, ce choix délectable ou mortel du rêve, assurent à la vision d'Anouilh un éclat sur les hauteurs. C'est une noble prestation. Mais elle est incurablement triste, elle ne laisse pas d'espoir. »

On jouera à Saint-Maurice, le 10 février, la pièce ANTIGONE d'Anouilh.

Elle fut créée par André Barsacq au Théâtre de l'Atelier en 1944. Jean Davy (bien connu en Valais) y tenait le rôle de Créon et Monelle Valentin celui d'Antigone.

ANTIGONE a été reprise plusieurs fois dans les théâtres parisiens et en tournée.

Les Valaisans se rendront nombreux à Saint-Maurice le soir du 10 février, sans doute, car ANTIGONE est présentée par une excellente troupe — dit-on — et c'est le seul spectacle de ce genre que nous verrons en Valais d'ici à la fin de la saison théâtrale.



Antigone amenée devant Créon.

Carrefour des Arts: PRELUDES...

La galerie du « Carrefour des Arts » vous invite encore, d'ici au 6 février, à visiter l'exposition d'un groupe de peintres et de sculpteurs italiens, de tendance actuelle. En effet, nous sommes là en contact avec des productions d'artistes qui révèlent une volonté soutenue de dépasser la réalité concrète, de rendre visible l'invisible, selon la consigne d'un Paul Klee. Un tel passage suppose, d'abord chez l'auteur, une maîtrise étonnante du métier de base et un ressourcement intérieur permanent à la suite duquel s'établit l'harmonieuse synthèse, l'accord des couleurs, des formes et des lignes. On comprend mieux, dès lors, avec quels sentiments le lecteur, à son tour, se doit d'aller à sa rencontre, s'il veut y trouver les meilleures correspondances possibles. Point d'anecdote savoureuse, ni de « coin familial », mais l'expression d'une joie explosive ou celle d'un refus absolu.

Au fond, il importe de parler à l'âme au gré de cette « nécessité intérieure » que Kandinsky, considéré unanimement comme le « père de l'art abstrait », tenait pour la quintessence du travail créateur. A ceux qui pensent qu'une telle conception esthétique est à la portée de chacun, je suggérerais simplement de suivre une aquarelle insolite « Sans titre », ne rappelant, en aucune façon, quelque élément du monde extérieur. Jusque-là, on le sait, il s'était passionné pour la musique et les sciences humaines. Sa curiosité se révéla aussi multiple qu'insatiable. Les connaissances acquises dans les domaines de l'ethnologie, de l'anthropologie, de l'art dit « folklorique » et populaire, des civilisations primitives ou rurales, furent sans doute d'une grande importance pour sa peinture.

Pourquoi ce rappel ? — Pour tenter de me convaincre et de vous soulever une fois de plus, que l'art abstrait, posé plus que l'attachante transposition des êtres et des choses, ne tombe du ciel comme par enchantement. On le perçoit mieux : il ne saurait être que le résultat d'un talent réel, qui n'a cessé de se décanter autour de l'objet pictu-

ral patiemment signifié, intériorisé.

Au terme de cette communication avec l'essentiel, seules comptent les valeurs du graphisme, du coloris et de la composition. L'époque effervescente que nous vivons ne met pas de plaidoyer en intelligence avec des œuvres à la Kandinsky, que la Russie soviétique, sa patrie, ainsi que l'Allemagne du nazisme, l'ont, tour à tour, rejeté. Son tableau « Les chemises brunes » en dit long sur l'étouffement des libertés d'un peuple, et cela d'emblée à quiconque ne veut pas ignorer les faits d'hier et d'aujourd'hui.

Vous revoyez cette représentation : à l'intérieur des faisceaux de couleurs gaies annoncent cette joie de vivre quand subsiste le moindre espoir de grandir en paix, joie qui se rétrécit sous la marche funèbre des forces adverses se ligant sous l'aspect brun foncé, d'une géométrie implacable. Quelles résonances psychiques !

Elles bien, avec les toiles des artistes italiens accrochées actuellement au Carrefour des Arts, nous sommes à des préludes aux chants abstraits du Suisse Augusto Giacometti (pas le sculpteur) des Delaunay et Léger en France... Essais intéressants chez Bellandi, Rampin ou Falchi (26, 4, 1...). Un danger guette encore : l'aura est trop facilement sacrifiée sous les traits d'une géométrie méticuleuse ; le motif, trop disséqué, ne parvient pas à poser la question, ni à créer le conflit nécessaire aux impressions durables.

Il y a toutefois beaucoup à espérer pour des peintres à ce point attachés aux nuances sensibles, aux petits espaces si bien organisés pour eux-mêmes : de là, que d'envois en perspective ! Déjà Bellandi nous offre des passages évocateurs au moyen de ses tourbillons de lignes circulaires, désordonnées et voraces ; il exprime bien ainsi la grande contestation moderne aux aspirations toujours plus désordonnées et incohérentes...

De tels préludes interpellent, de nos jours, artistes et lecteurs.

Aloys Praz

Annonces diverses

Pour une lunette
bien montée
et bien ajustée

3 opticiens qualifiés (diplômés)
à votre service

2 patrons opticiens-horlogers
1 opticien à l'atelier

vous assurent :
rapidité dans l'exécution
précision et soins
conseils et expérience

Adressez-vous en toute con-
fiance à l'ancienne Maison de
bonne renommée

P 18 S



Moret
Opticiens
MARTIGNY



L'endroit rêvé pour des petits soupers,
soirées de classes, cagnottes, etc.
Toutes les spécialités sur commande.
50 places.
On y est bien.

M. Lamon, tél. (027) 2 33 08.

**WOLLDECKEN-
AKTION**

Schlafdecken aus
Kunstfasern, div.
Pastellfarben uni,
waschbar und mot-
tenecht. Grösse
150x205 cm.
2 Stück zum Schla-
gerpreis von nur
49 fr. 50.
Francozustellung
per Nachnahme.
Hans Moritz,
Schauenberg
7431 Schauenberg
GR
Tel. (081) 81 21 21.

8000
CLICHÉS PP SERVICE
chez votre imprimeur
ou G. Salomon, Lausanne 17
clichés publicitaires



Invitation à tous les
automobilistes...

Aujourd'hui et demain *vous sera présentée*
la nouvelle et extraordinaire



CAPRI

Un apéritif vous sera gracieusement offert

Accourez tous

Nous nous réjouissons de vous accueillir

GARAGE DU RAWYL S.A.

Sierre

Tél. (027) 5 03 08

GARAGE VALAISAN

Kaspar Frères

Sion

Tél. (027) 2 12 71

GARAGE

DE COLLOMBEY S.A.

Collombey

Tél. (025) 4 22 44

P 2849 S

Annonces diverses

PRÊTS
sans caution



BANQUE EXEL
2001 NEUCHÂTEL

Av. Rousseau 5 ☎ (038) 5 44 04

Bains thermaux en plein air et
sports d'hiver à

Loèche-les-Bains

Valais, 1411 mètres d'altitude.
Piscines thermales en plein air
ouvertes toute l'année!
Prix d'entrée au grand bassin,
au bassin moyen et au bain de
pieds : 3 fr. 50.
Carte journalière pour tous les
skilifts : 14 francs.

De la piste à la piscine chaude !

dès 1000 fr.

« JONKIE »
bine, fauche, tracte,
laboure.

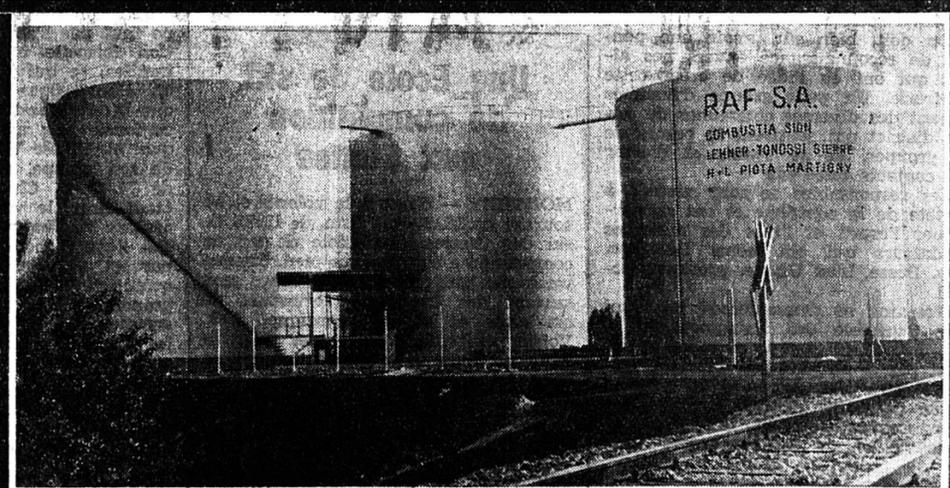
Documentation gratuite chez :
AGRO-SERVICE-AUTO - Jussy (GE)
Tél. (022) 59 14 30

P 52 X

garage

A remettre en location
situé au Bas-Valais.

Agence de première marque, bon chiffre
d'affaires, possibilités de gains intéres-
sants.
Nécessaire pour traiter : 30 000 francs.
Faire offres sous chiffre PL 21713 à Pu-
blicitas, 1002 Lausanne.



Une capacité de stockage

**de 18 millions de
litres de mazout**

à la disposition des consommateurs
valaisans

RAF une grande réalisation entièrement
valaisanne.

RAF une importante installation dotée
des derniers perfectionnements de
la technique moderne.

RAF une sécurité supplémentaire basée
sur des possibilités de stockage à
la mesure des besoins croissants
du marché.



Ne tardez pas à consulter les four-
nisseurs ci-après pour conclure un
contrat d'achat judicieux,

une sécurité d'approvisionnement

- Sion : **Combustia, Micheloud et Udrisard**
tél. (027) 2 12 47
- Martigny : **H. et L. Piota** tél. (026) 2 31 17
- Sierre : **A. Lehner - Tonossi** tél. (027) 5 15 05

Birchmeier motopompes

avec moteur ou pour adapter sur tous genres de véhicules.

- Turbo-diffuseur avec soufflerie double
- Cuve polyester toutes contenances
- Girobroyeurs Voter déportables

DEVIS ET DEMONSTRATION SANS ENGAGEMENT

Max Roh machines agricoles

Pont-de-la-Morge

Tél. (027) 8 10 90 ou 8 15 01



DU BORD DU LAC A SAINT-MAURICE

Les minorités évincées du « bureau » du Conseil général

MONTHEY — C'est sous la présidence de M. Edgar Bavarel, président de la commune, que 58 conseillers généraux élus en décembre dernier pour la nouvelle période législative se sont réunis pour se donner un « bureau ». Etaient également présents, outre le secrétaire

communal Edouard Delavy, les conseillers communaux W. Antony, Roger Burnier, Raymond Deferr, Michel Giovanola, Paul Guerraty, Antoine Kalbermatten, Louis-Cl. Martin, Alphonse Médico, Marc Piota, Samuel Niklaus.

par un nombre plus que suffisant de conseillers.

Le vote est favorable à M. J.-P. Magnenat qui est élu vice-président par 30 voix, contre 19 à M. Gérard Vannay, 8 à M. Gérard Imfeld et un bulletin blanc.

Secrétaire. — Ce poste qui était revenu lors de la dernière législature à M. Gratien Mailler, CCS est également revendiqué par le groupe radical qui, par la voix de M. Michel Cretton, présente Me Jean-Luc Spahr, avocat et notaire, nouvellement installé à Monthey. Aucune autre candidature ne lui étant opposée Me Jean-Luc Spahr est élu secrétaire du Conseil général par 31 voix sur 58 conseillers présents.

Le président E. Bavarel souligne alors l'importance de ce poste dont le titulaire doit relater fidèlement les débats du législatif non seulement dans leur fond mais dans leur esprit.

met à M. J.-M. Detorrenté (CCS) de proposer non pas une refonte complète de celui-ci, mais au moins une révision qu'il estime nécessaire et propose qu'une commission soit désignée à cet effet. M. G. Kaestli (rad.) propose 3 radicaux, 1 CCS et 1 socialiste, tandis que M. René Berger (CCS) estime qu'elle devrait être formée dans les proportions de 4, 2, 1, proposition à laquelle se rallie M. Kaestli.

Ainsi, les groupes devront, pour le 8 février, donner connaissance des membres qu'ils auront désignés au président du CG afin que la commission puisse entrer en fonction sans retard.

Divers

C'est M. F. Mudry (soc.) qui ouvre les feux en demandant au président de la commune si, comme c'est le cas pour le public, que le président et le secrétaire de la commune soient à disposition des conseillers généraux. Il lui et répondit que cela va de soi d'autant plus que le Conseil général doit jouer ce rôle.

M. F. Mudry désire des éclaircissements sur l'application du nouveau tarif électrique de la ville de Monthey, celui-ci lui paraissant laisser libre cours à des interprétations différentes pour des cas identiques. M. L.-Cl. Martin, conseiller communal, souligne que ce tarif a d'abord été adopté par la commission du service électrique avant de l'être par le Conseil communal. Il rappelle qu'une circulaire d'information sur les tarifs appliqués a été remise à tous les ménages et qu'il est à disposition des usagers pour examiner les requêtes éventuelles et justifier les interprétations.

M. Gérard Imfeld porte à la connaissance du Conseil général et du Conseil communal que seul M. Ulysse Voeffray est habilité à engager le parti socialiste auprès de ces organes.

Quant à M. Pierre Bergier (rad.) il s'intéresse au plan quadriennal et désirerait savoir s'il est appliqué. C'est l'occasion pour le président de la commune, M. E. Bavarel, de souligner que ce plan a été appliqué dès 1967 comme prévu. Mais il n'est pas impossible qu'en 1970 le plan n'éclate au vu des nouveaux travaux à entreprendre tels que la construction inévitable d'un nouveau centre scolaire, d'une station d'épuration des eaux, du viaduc sur la ligne CFF à proximité de la gare, notamment. On sera donc obligé, non seulement de subir l'éclatement de la cité, mais d'y participer.

La séance est alors levée.

DU NOUVEAU AU SUJET D'UNE PLAINTE PENALE après les élections de Collombey-Muraz

COLLOMBEY-MURAZ. — La presse a relaté dernièrement que 600 tracts avaient été diffusés aux citoyens de Collombey-Muraz le 29 novembre 1968, c'est-à-dire à la veille de l'ouverture du scrutin pour le renouvellement du conseil communal. Ils s'en prenaient à l'un des candidats du parti socialiste, M. Jean Borgeaud, député au Grand Conseil. L'intéressé a finalement échoué comme candidat au conseil communal de Collombey-Muraz. Ce tract émanait de citoyens CCS de la commune qui relevaient notamment que M. Borgeaud n'avait participé à aucune des assemblées primaires de la période législative 1964-1968 ; qu'il avait été nommé membre de l'exécutif en décembre

1964 pour démissionner trois semaines plus tard ; qu'il ne remplissait pas son mandat de membre de la commission des finances, etc.

Une plainte pénale a alors été déposée par M. Jean Borgeaud. Une première tentative de conciliation auprès du juge de commune avec l'imprimeur du tract n'a pas abouti.

Aujourd'hui on apprend que des membres de la majorité du conseil communal, MM. Jacques Berrut et Raymond Guérin, sont intervenus auprès du tribunal de district, prenant la responsabilité de la diffusion de ce pamphlet politique.

Ainsi, cette affaire sera tranchée prochainement.

L'on saura s'il s'agit d'une affaire pénale ou non.

Dans les règles de la courtoisie

Le président Bavarel remarque, dans son préambule, que le Conseil général montheysan, depuis son institution sur le plan cantonal en 1909, n'a cessé d'être en fonction, contrairement à d'autres communes. Ce n'est donc pas le fruit d'un hasard mais bien une volonté suivie du corps électoral montheysan que le Conseil général doit d'avoir été un corps législatif toujours bien actif.

Il est vrai que le Conseil général a aussi des pouvoirs plus étendus que l'assemblée primaire, parce que plus efficace et c'est l'occasion pour le président de la commune de rappeler quelles sont les attributions du Conseil général dont le devoir est de se soumettre à un seul impératif : l'intérêt collectif de la cité montheysanne étant bien entendu que la définition de l'intérêt collectif variera. Mais quelle que soient les divergences au sein du Conseil général, il ne doit y avoir aucune raison de s'éloigner des règles de la courtoisie.

Un bureau radical

Le président Bavarel passe alors à l'ordre du jour de la séance qui permet à M. Georges Kaestli (rad.) de proposer une modification en y inscrivant la désignation de la commission des comptes et du budget, ce qui est accepté tacitement.

On passe alors à la présentation des candidats à la présidence et c'est M. G. Kaestli qui propose la candidature de M. J.-P. Chappuis qui fut deux périodes durant le vice-président du CG. Intervient alors M. René Berger (CCS) désirant connaître les trois candidats proposés pour le bureau du CG ; il est soutenu par son collègue Gérard Petriccioli (CCS), tandis que le président E. Bavarel estime, nous semble-t-il avec raison, que cette procédure serait une violation de la loi, qu'il ne faut pas s'achopper à une attribution formelle et éviter des raideurs inutiles, ce qui n'est pas de l'avis de M. Henri Chardonnes (CCS) tandis que M. G. Kaestli propose que l'on se conforme aux usages et à la loi, sur quoi M. Ulysse Voeffray (soc.), au nom de son groupe, appuie la candidature de M. J.-P. Chappuis. La discussion étant close, le vote fait à main levée désigne M. Chappuis président du Conseil général pour la nouvelle période par 44 voix sur 58 présents, alors qu'auparavant 35 conseillers s'étaient prononcés contre la proposition du groupe CCS de désigner nommément les membres du bureau avant de procéder à leur élection, contre 17.

Vice-présidence. — C'est M. J.-P. Delacoste (rad.) qui propose la candidature de M. J.-P. Magnenat, soulignant la valeur de celui-ci.

M. Ulysse Voeffray (soc.), au nom de son groupe, présente M. Gérard Imfeld.

C'est alors qu'intervient M. Henri Chardonnes (CCS) qui souligne l'attitude accaparante du parti majoritaire s'opposant à une candidature minoritaire à la vice-présidence, attaquant le tandem formé par les candidats et soulignant que ces élections donnaient une tête bicéphale au bureau du CG qui devait pourtant représenter la diversité des partis. Il estime qu'il y a incompatibilité flagrante si l'on considère l'appartenance des candidats occupés par la CIBA remarquant que celle-ci n'est peut-être pas désireuse de voir un certain nombre de ses cadres et employés occuper des fonctions publiques dans un tel esprit de domination. M. Chardonnes traite aussi de l'apport de la population indigène et de celle dite « importée » et leur droit à être représentées de manière équitable au sein des organismes communaux, comme il en est des confessions. Il estime que cette tâche monocolore du bureau du CG accredit le développement d'une idée qu'elle représente un clan et ce pas ne doit pas être franchi par le Conseil général. Son intervention attire donc l'attention des conseillers généraux sur le risque qu'il y a pour eux de subir une direction qui ne représente pas toutes les tendances tant économiques, politiques que religieuses de la cité.

M. E. Bavarel, président, remarque que le Conseil général ne peut pas se prononcer sur une déclaration de principe quant à l'élection du bureau du CG. C'est alors que M. René Berger (CCS) présente la candidature à la vice-présidence de M. Gérard Vannay.

M. Georges Kaestli (rad.) déclare son désaccord sur la déclaration de M. Chardonnes et y voit une manœuvre politique à laquelle il ne veut pas s'associer.

M. J.-M. Detorrenté demande le vote au bulletin secret qui est appuyé

Soirée des Entremontants

MONTHEY. — La Confrérie des Entremontants organisait samedi soir son souper annuel au café Industriel. Cette soirée qui à l'avenir sera organisée chaque année, a été appréciée de chacun et fut un succès.

Les responsables de la confrérie peuvent maintenant faire le point et jeter un coup d'œil vers l'avenir. L'avenir appartient à la jeunesse et cette dernière doit s'intégrer à la vie de notre société.

On doit, bien sûr, avoir une pensée de reconnaissance envers nos aînés qui ont eu l'idée de créer cette confrérie. Un petit groupe d'hommes venant des diverses communes de notre district qui sentent le besoin de se grouper, de se réunir et d'avoir des contacts entre eux.

Les responsables se sont succédé à la tête de la confrérie et ont su perpétuer l'esprit et l'idée des membres fondateurs qui ont noms Deléglise, Luy, Besse, Max Ulysse, président actuel.

D'aucuns se demanderont pourquoi une Confrérie des Entremontants à Monthey alors que notre mère patrie n'est pas si éloignée, en quarante minutes nous sommes en effet aux limites de notre district à Sembrancher. Comme déjà dit, le besoin des retrouvailles, de ces rencontres amicales avec ces vieux souvenirs et les dernières nouvelles de notre petit pays.

La diversité de la presse suisse

C'est surtout à son développement historique que la Suisse doit sa diversité et sa richesse en journaux. Il y a plus de 100 ans, la nouvelle Constitution reprenait à son compte les bases fédéralistes de l'ancienne structure, tout en les adaptant aux circonstances nouvelles. Elle s'engageait ainsi à respecter l'autonomie des cantons, les particularismes régionaux ou locaux et les droits des minorités.

Ce fédéralisme, qui se manifeste en particulier par une opposition persévérante à l'égard de toute forme d'interventionnisme étatique et de bureaucratie est une des caractéristiques les plus marquantes de notre pays. Conforme aux besoins de notre système économique et à la structure politique de notre démocratie, il répond de manière irréprochable à notre manière de vivre et à nos conceptions fondamentales.

Le fait que nous comptons aujourd'hui en Suisse 490 journaux à diffusion régionale ou locale montre bien que le fédéralisme reste vivant. On ne trouve guère de vallée qui ne possède un, deux ou même trois journaux, de canton qui ne dispose de plusieurs journaux régionaux. Et nombreuses sont les communes qui ont leur propre organe de presse.

Du point de vue linguistique, les 490 journaux suisses se répartissent comme suit :

| | |
|----------------------------------|------|
| 355 journaux de langue allemande | 73 % |
| 110 journaux de langue française | 22 % |
| 20 journaux de langue italienne | 4 % |
| 4 journaux de langue romanche | 1 % |
| 1 journal de langue anglaise | 0 % |

cales avec ces vieux souvenirs et les dernières nouvelles de notre petit pays.

Samedi soir c'était donc une grande famille qui était réunie dans une ambiance d'amitié et de compréhension mutuelle. Un repas de fête préparé avec goût et art par notre membre Mme Défago, qui est aussi la fille de notre président. Nous l'en remercions chaleureusement.

Une Ecole de ski de compétition aux Giettes

MONTHEY — Grâce à la volonté et au courage de M. J.-P. Voisin, de l'ESS de ski des Giettes, une Ecole de ski de compétition a été mise sur pied. Chaque week-end, une quinzaine de jeunes gens suivent des cours de formation de ski alpin et de ski nordique. J.-P. Voisin s'ingénie à inculquer à cette jeunesse toute la technique nécessaire pour la compétition en slalom spécial, slalom géant, descente et fond.

Heureuse initiative de J.-P. Voisin qui mérite d'être signalée d'autant plus qu'aucune propagande n'a été faite à son sujet. L'Ecole de sports de Macolin a fait parvenir ses félicitations et ses encouragements à l'initiateur de cette école tandis qu'un papa d'un jeune élément de l'école a fait don à J.-P. Voisin d'un chronomètre en or dédié et que l'Ecole des sports de Macolin a attribué 5 paires de skis de fond à l'Ecole de compétition de ski fondée par J.-P. Voisin, à titre d'encouragement.

D'autre part, afin de maintenir la tradition aussi bien que l'enthousiasme des jeunes de l'Ecole, M. J.-P. Voisin met sur pied pour le 22 février prochain, le III^e slalom des Cerniers - Les Giettes. Ce slalom nocturne comprendra également une démonstration de godille et 4 challenges.

En cas de mauvais temps, cette épreuve nocturne sera renvoyée au samedi 1er mars.

LAVEY VILLAGE

Salle de gymnastique
samedi 8 février, dès 20 h 30
dimanche 9 février, dès 14 h 30

soirée annuelle

du chœur mixte « La Cécilia »
Programme musical et littéraire.

Près de 80 % des cancers se développent dans des régions facilement accessibles à l'examen médical.

Ligue valaisanne contre le cancer

L'Union valaisanne du tourisme et l'OPAV reçoivent... à Genève

Vendredi 31 janvier, sous les auspices de l'Union valaisanne du tourisme et de l'OPAV, la salle de théâtre puis les salons de la cité universitaire de l'université de Genève au 26 de l'avenue de Champel furent le cadre combien approprié d'une soirée valaisanne typique et survolée donnée en l'honneur de 300 étudiants étrangers de l'Alma Mater de la cité de Calvin.

On relevait la présence de M. Etienne Gard, l'un des responsables de l'UVT, du consul Berthod, de M. Jean-François Bergier, professeur d'histoire économique, de M. Bender, professeur d'économie financière (et authentique Valaisan), de M. Wyler, directeur de la cité universitaire, (M. Venetz, directeur de l'OPAV alité, ne put que s'y faire représenter).

Après la brillante causerie illustrée de diapositives du consul général Berthod sur notre canton, la soirée se poursuivit par un « apéritif treize étoiles » corsé (vin, pain de seigle beurré, fromage et saucisson à l'ail) servi par de charmantes demoiselles en costume valaisan.

De telles réceptions ne peuvent que contribuer à faire aimer le Valais et inciter les hôtes à y séjourner ; leur cadre cosmopolite reste certainement l'un des plus appropriés pour servir les causes du tourisme valaisan et il faut ici remercier chaleureusement l'UVT et l'OPAV de l'avoir si bien compris et d'avoir si spontanément répondu au vœu des étudiants valaisans de la cité.

Coup d'œil sur le petit écran

« L'homme de fer » toujours courageux, toujours vainqueur poursuit une carrière fulgurante. A quand le retour des bons « policiers » français ?

J'attendais avec quelque appréhension la Revue de la science, « Dimensions ». Heureuse surprise, elle s'était mise, hier soir à la portée des profanes que nous sommes. J'y ai appris beaucoup de choses, que par exemple la grippe de Hong-kong tire son nom de la contrée d'où elle vient, que l'épidémie qu'on nous annonce à grand fracas ne revêt pas une forme grave, qu'il ne faut pas s'alarmer outre mesure, que les vaccins peuvent provoquer certaines allergies et qu'il faut une dizaine de jours pour que leur protection agisse.

Utopie, invention géniale ? Les Japonais procèdent à des essais de train-fusée. Long de 24 mètres, pouvant transporter 1000 passagers, ce bolide pourrait atteindre la vi-

tesse folle de 1100 km heure sur des voies rectilignes. A Lyon, mais bien dans la réalité cette fois, on s'approprie à construire un train à moteur linéaire et à coussin d'air négatif, dont le prix de revient est réduit.

Une dissertation sur les modifications que l'homme peut apporter aux espèces vivantes, une évocation du génie d'un physicien genevois, une étude sur la découverte d'un chimiste, grosse remarquable puisqu'il s'agit de la fabrication d'enzymes artificiels, une présentation de deux livres consacrés aux photos de l'espace terminaient cette captivante émission.

Il n'y a plus d'éloge à formuler pour l'émission de Pierre Barde et Henri Stierlin, « L'homme à la recherche de son passé » tant les images et le texte sont proches de la perfection.



Jugement des horlogers au tribunal de Martigny

On se souvient de l'affaire de montres qui a été jugée par le tribunal de Martigny. Un Valaisan et un Portugais étaient en cause. Ils ont été condamnés à six mois d'emprisonnement avec sursis. Le Valaisan paiera une amende de 1.000 francs et le Portugais une amende de 2.000 francs.

MARTIGNY ET LE PAYS DES DRANSES

IMPORTANTES DELIBERATIONS au Conseil municipal d'Aoste La langue française à l'ordre du jour

AOSTE. — Récemment, le Conseil municipal de la ville d'Aoste a bien travaillé en faveur de la sauvegarde de la langue française. Aussi le syndic Georges Chanu a-t-il offert après la séance le champagne à tous les conseillers.

A l'ordre du jour de cette séance on notait, au point 4. le texte de la motion présentée par M. Livio Brédy, président de l'UDV. Cette importante motion invitait le Conseil municipal à soutenir efficacement l'action du Centre valdotain de Genève, en ce qu'elle tend à la sauvegarde de la langue originelle de la vallée: le français.

Après un débat fort intéressant, les partis politiques qui détiennent la majorité au Conseil municipal (DC et PSU), ont demandé aux conseillers de bien vouloir adopter la délibération suivante:

« En vue de soutenir efficacement toute initiative tendant, en manière

efficace, à la sauvegarde de la langue française en vallée d'Aoste soit comme langue originelle, soit comme véritable trait d'union parmi les Valdostains résidant dans la région et les émigrés en Suisse ou en France,

délibère

de donner mandat à la Junte d'étudier un plan d'initiatives concrètes afin d'obtenir le but dont auparavant et cela:

1. En envisageant la possibilité d'institution d'un prix annuel récompensant la plus belle enseigne bilingue dans notre cité d'Aoste;
2. En soignant également l'inscription en langue française de tous les noms de rues, chemins, passages, places, etc., ainsi que l'édition bilingue des plus importantes affiches officielles de la commune;
3. En adoptant toute initiative au point de vue moral et financier pour favoriser les manifestations culturelles qui pourraient être organisées dans

le but de la défense de notre langue maternelle et historique telles que l'exposition de livres édités en français, conférences, tournées théâtrales, etc.

En favorisant enfin, dans les limites des propres compétences, l'institution de cours de spécialisation et de perfectionnement de la langue française ».

Cette motion a été votée à l'unanimité; après des interventions très opportunes des conseillers Ansaldo et Fisanotti, M. Brédy répondait à chacun les remerciant pour l'appui et la confiance accordées au Centre valdotain de Genève et invita M. le syndic à bien vouloir passer aux actes avant la fin du mois de janvier 1969. Si aucune initiative n'était prise d'ici là, M. Brédy affirmait vouloir présenter une nouvelle motion pour la sauvegarde de la langue française dans la vallée d'Aoste.

Membres du comité de l'Union valdotaine de Genève pour l'année 1969, élus en assemblée générale ordinaire le 26 janvier 1969.

Président: M. Livio Brédy; vice-président: M. Louis Socquier; secrétaire: M. Felice Garavet; vice-secrétaire: M. Antoine Petey; trésorier: M. Jean Rolla; vice-trésorier: Mlle Marie Chapel; porte-drapeau: M. Salvatore Mafra; vérificateurs des comptes: M. Auguste Moret et M. Hector Bovet; directeur de la Chorale valdotaine: M. Jean Ruata; délégués à la Fédération des associations valdotaines de Suisse romande: M. Livio Brédy, M. Lucien Barmaverain et Mlle Lidonie Verthuy; délégués à la commission des « Jeunes vado-taines »: Mlle Blanche Colliard, M. Remo Blanchet et M. Franco Gérard.

Les autorités de Saxon fêtent deux nonagénaires

SAXON. — Le travail peut user mais ne tue pas. Nous en avons eu une preuve flagrante hier après avoir rencontré MM. Etienne Perrier, président de la commune de Saxon, Marco Bruchez et Jean Vernay, conseillers, Fernand Bruchez, secrétaire, chargés de paquets enrubannés, de bouquets de fleurs.

Ils s'en allaient rendre un juste hommage à deux nonagénaires, M. Elie Roth, né le 18 juillet 1879, Mme Louise Fellay-Donna, qui a vu le jour le 9 novembre de la même année.

Parlons tout d'abord de Mme Fellay, puisque c'est elle qui a reçu la première visite officielle. Après avoir mis au monde huit enfants dont quatre sont encore en vie: Mme Hermine Crettenand (70 ans), M. Marius Fellay (68 ans), M. Emile Fellay (54 ans) tenancier de l'hôtel Etoile à Martigny, Mme Louisa Gaillard chez laquelle l'aïeule habite depuis son veuvage, elle continua à s'occuper activement du commerce de fruits familial. Et puis, l'âge aidant, il fallut renoncer sans toutefois perdre sa vivacité d'esprit, sa mémoire prodigieuse.

Ses enfants, ses 17 petits-enfants, ses 19 arrière-petits-enfants la chérissent, l'entourent.

Un peu voûtée, souriante malgré les rides inévitables, c'est avec un plaisir non dissimulé qu'elle reconnut chacun en citant noms et prénoms et regut le plateau, la channe et les six gobelets, dons de la commune.

Quant à M. Elie Roth, c'est aussi un phénomène de longévité, de résistance physique, puisqu'il passa le plus clair de son existence dans les mayens de Saxon en compagnie d'une épouse dévouée avec laquelle il a déjà passé 55 ans de vie commune. Elie Roth, c'est celui qui descendait au village en conduisant un âne qu'il utilisait pour ses transports. Elie Roth, c'est aussi le dernier membre fondateur en vie du chœur mixte La Lyre qui hier, en fin d'après-midi, lui offrit une sérénade.

Deux cérémonies touchantes qui honorent non seulement les bénéficiaires mais encore les autorités d'une commune qui savent marquer leur reconnaissance à ceux ayant œuvré pour que Saxon soit ce qu'il est aujourd'hui.



M. Elie Roth



Mme Louise Fellay

Les candidats députés de Martigny

MARTIGNY. — Hier soir, le parti radical de Martigny-Ville a désigné ses candidats pour la députation au Grand Conseil.

Les citoyens ont décidé de présenter à l'assemblée des délégués du parti radical, qui aura lieu samedi 8 février à Charrat, les candidatures des trois députés sortants, à savoir MM. Roger Marin, Jean Actis et François Couchepin. MM. René Vallotton (ancien) et Pierre Moret (nouveau) ont été désignés comme candidats députés-suppléants.

Assemblée générale du PCCS de Martigny

MARTIGNY. — Ce soir, mercredi 5 février 1969, à 20 heures, à la grande salle du Casino Etoile de Martigny, le parti conservateur chrétien-social de la cité octodurienne invite tous ses membres et adhérents à participer à sa grande assemblée générale en vue des prochaines élections avec l'ordre du jour suivant:

1. Rapport sur les élections communales;
2. Rapport du député sortant;
3. Elections cantonales au Grand Conseil, désignation des candidats Elections cantonales au gouvernement;
4. Modification des statuts;
5. Renouvellements statutaires;
6. Divers.

L'importance de l'ordre du jour doit inciter beaucoup de personnes à assister à cette assemblée.

Affluence à la poste de Martigny

MARTIGNY. — L'office des chèques postaux est de plus en plus sollicité par la population.

A chaque fin de mois, au début du suivant, c'est une queue qui se forme derrière les guichets.

Lundi après-midi, un seul était ouvert chez nous et la file des clients s'allongeait démesurément jusqu'à l'entrée du bureau.

Ne pourrait-on pas, à cette occasion, doubler l'effectif des employés chargés de ce service?

Les usagés obligés de perdre souvent un temps précieux en seraient reconnaissants à l'administration.

Désignation d'un député suppléant à Finhaut

FINHAUT. — C'est jeudi soir, à 20 h 30, que les membres du parti CCS de Finhaut se retrouveront à la maison de commune pour désigner un candidat député suppléant au Grand Conseil.

Le comité lance un pressant appel aux adhérents vu l'importance de l'ordre du jour.

Forces motrices du Grand-Saint-Bernard

La Société des forces motrices du Grand-St-Bernard vient de publier son rapport annuel. On apprend ainsi qu'au cours de l'exercice 1967-1968 la production totale de l'usine de Pal-lazuit s'est élevée à 73,9 millions de kwh dont 50 millions d'énergie d'été.

L'eau accumulée au bassin des Toules a produit 30,5 millions de kwh dans les usines d'Orsières, de Sembrancher et de Martigny-Bourg.

Il est à noter qu'au cours de cet exercice, on a mis en service la nouvelle galerie du « Creux de la Lantze ».

Le bilan de la société fait ressortir un bénéfice de 843.081 frs 60.

Il faut voir: IMHOF au «Carrefour des Arts»

SION. — Jeudi soir, à 20 heures, aura lieu le vernissage de l'exposition du peintre et sculpteur Imhof de Genève.

Imhof s'impose comme l'un des meilleurs artistes genevois et confirme tous les espoirs mis en lui. Son évolution est constante et il va vers une expression toujours plus personnelle, en même temps que son métier se libère et que sa vision s'affranchit.

Si Imhof explore toujours le même sujet, l'homme, ses désirs, ses passions et ses doutes, son présent fait de passé et de devenir, il ose maintenant l'exprimer avec une lucidité toujours plus franche. On aurait pu redouter qu'en précisant ses formes, il ne les emprisonne: il n'en est rien. La formulation est plus précise, le signe évident et, en même temps, l'espace trouve une complexité plus grande, la lumière une densité envoûtante.

De plus en plus, Imhof fait penser, par ses sujets et son expression, à cette peinture allemande ou flamande de la fin du XVe siècle, à ces peintres qui s'interrogeaient avec cruauté et clairvoyance sur l'homme et sa condition au seuil d'une nou-

SION ET LE CENTRE * SION ET LE CENTRE

Une soirée de rire avec le Centre dramatique romand au Théâtre de Valère

Le Centre dramatique romand est venu présenter hier soir au Théâtre de Valère son spectacle comprenant deux parties: « La Fête au village », un prologue d'Emile Gardaz et Albert Urfer, puis la farce villageoise de René Morax, « Les Quatre doigts et le pouce ».

La soirée était organisée sous les auspices du Comité des manifestations artistiques de Sion.

Tout de suite, dès la première partie, ce spectacle est parti sur un tempo de revue locale, laquelle comportait des productions originales à la manière vaudoise et avec l'accent. On passait du discours du président de la dramatique aux préliminaires des gyms à travers des chansons et des poèmes. Tout cela dans de successifs éclats de rire.

La même équipe donnait, en deuxième partie, un relief exceptionnel à la farce hilarante de René Morax. Les acteurs amateurs de Villars-les-Biolles s'en donnaient à cœur joie derrière le rideau de scène. Nous étions derrière les décors où, pour notre plaisir, ils étaient en représentation. C'était d'un

comique époustoufflant. Il y avait autant de drôlerie que de cette bonne malice qui distingue le bon Vaudois de la campagne, à la fois naïf et pétri de bon sens, rieur et farceur, taquin en diable mais jamais méchant. Les expressions locales si riches en Pays de Vaud ont une résonance qui se prête admirablement à la construction des gags jamais lourds mais bien du cru. Nous n'étions pas loin de la comedia dell'arte et la verve truculente de ces amateurs donnait un petit air de fête villageoise prolongeant somme toute la première partie du spectacle haut en couleur et d'une certaine gaieté gauloise.

Il y avait foule hier soir au théâtre. Le public s'est royalement amusé et a longuement applaudi Madeleine Cendra, Jacqueline Cuénod, Jean Dubuis, Jacques Bert, Benjamin Steck, Alfredo Gnasso, André Schmidt, Albert Urfer (au piano) et Alain Boulard (à l'accordéon).

f.-g. g.

Notre photo: La chorale de Villars-les-Biolles.



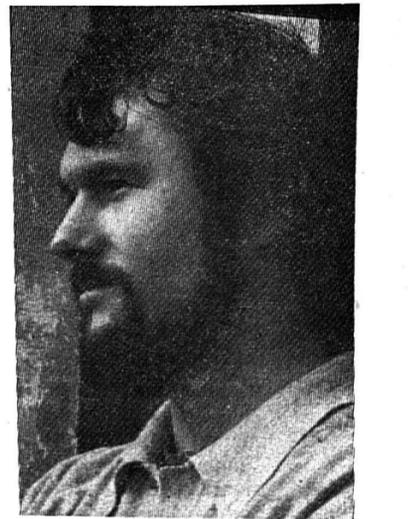
Assemblée générale du parti CCS de Fully

FULLY. — L'assemblée générale du parti CCS de Fully aura lieu jeudi soir à 20 heures au cercle L'Avenir avec l'ordre du jour suivant: 1. Désignation des candidats aux élections cantonales; 2. Rapport des mandataires du parti; 3. Divers.

Rappelons que c'est ce soir mercredi qu'aura lieu la réunion des délégués et du comité directeur du parti, à 20 heures, au cercle L'Avenir également.

Ces lignes tiennent lieu d'avis personnel.

Le comité



L'exposition durera jusqu'au 26 février 1969. J.L. Duval



sûr de lui... frégate aux lèvres

Il apprécie les situations comme les bonnes choses...
Il décide et son choix fait autorité...
Il réussit comme vous réussirez en choisissant FRÉGATE.
FRÉGATE: une sélection des meilleurs tabacs indigènes et importés du Maryland.

Dame
veuve sans enfant, de très bon milieu, aisée, allure et caractère jeune, soignée, douce et affectueuse désire-rait fonder foyer avec monsieur de 50 à 60 ans, cultivé, qualités de cœur, aimant bel intérieur et la nature. Industriel ou cadre. Discretion absolue assurée.

Ecrire sous chiffre PD 301353 à Publicitas, 1002 Lausanne.

Mariage

Agriculteur, célibataire, catholique, fin quarantaine, bien sous tous les rapports, avec grande exploitation, cherche en vue de mariage gentille fille ou jeune veuve compréhensive pour fonder foyer heureux.

Ecrire sous chiffre PO 21720 à Publicitas, 1002 Lausanne.

Magasin AU PROGRES, rue des Hôtels, Martigny, demande

AUXILIAIRE

Se présenter le matin, entre 8 et 9 heures.

On cherche à louer à Sion, quartier St-Guérin - Petit-Chasseur

appartement de 3 pièces et demie

au plus vite.

Ecrire sous chiffre PA 31336 à Publicitas, 1951 Sion.

Je cherche jeune fille comme

sommelière

Débutante acceptée.

Entrée tout de suite.

Tél. (026) 4 71 58.

On cherche

demoiselle

pour bar ou magasin.

Tél. (027) 2 45 74.

Je cherche pour Martigny, pour entrée tout de suite ou à convenir.

femme

de ménage

6 heures par semaine.

Tél. (026) 2 10 47 (de 11 à 12 heures et à partir de 19 h.)

Jeune fille

cherchée pour travaux de manutention dans atelier de confection, bon salaire.

H.-C. Colsenet 34, rue du Mole 1201 Genève.

A vendre

Opel Rekord 1700 année 1961, en parfait état.

Ecrire sous chiffre PA 31364 à Publicitas, 1951 Sion.

A vendre, cause double emploi

TV

Suisse-France révisée avec garantie, 350 francs.

Tél. (021) 23 82 21 (heures de bureau)

Economisez votre argent! **réparations chemises et draps**

Mme A. Bochaty, Claire Cité B, Epeney 1920 Martigny Tél. (026) 2 38 96. Colis postaux.

A vendre

congélateur

pour cause transformation de magasin, à bas prix, 2 m de long, 1 000 francs.

Tél. (028) 5 44 25.

A vendre d'occasion

salles de bain fourneaux potagers

à bois, à mazout et électriques.

S'adresser à André Vergères, Conthey-Place Tél. (027) 8 15 39.

A vendre

TV

Suisse-France, 2e chaîne, modèle récent, prix de neuf 1400 fr., cédé à 680 francs, encore sous garantie.

Tél. (021) 23 82 21 (heures de bureau)

5 tapis

superbes milieux moquette, 260x350 cm., fond rouge ou beige, dessins Chiraz.

190 francs pièce.

G. Kurth, 1038 Bercher

Tél. (021) 81 82 19.

Annonces diverses

EGARE

Cartable vert

contenant feuilles volantes quadrillées (objet de travail).

RECOMPENSE

Veillez téléphoner (021) 24 44 30 (repas et soir).

P 183 L

Vous travaillez pour vos économies... Faites-les donc travailler pour vous!

Investissez-les dans A.I.I. GROWTH FUND. C'est un fonds d'investissement dynamique qui vous offre les meilleures possibilités d'accroissement. A.I.I. GROWTH FUND est un fonds suisse, régi par la loi fédérale du 1.7.1966. Versez quand vous voulez, ce que vous voulez (à partir de 100 fr.). Retraits sans délai ni frais.

Renseignements: A.I.I. Management SA Rue Pierre-Fatio 15 1204 Genève



A vendre à 12 km. de Sion

villa

de 2 appartements de 3 pièces et demie, garages, ateliers

Magnifique aménagement extérieur Construction soignée, style valaisan. Importante hypothèque.

Tél. (027) 2 04 44.

ATTENTION!

par kg

Salami Nostrano, haché gros 12 fr. 30

Salami Milano, haché fin 10 fr. 50

Salami Azione 8 fr. 90

Salametti Extra haché gros 9 fr. 90

Salametti tipo Milano 8 fr. 50

Salametti Azione, 7 fr. 40

Saucisses de porc à cuire 6 fr.

Mortadella tipo Bologna 7 fr.

Mortadella Vismara 8 fr.

Lard maigre séché à l'air 8 fr.

Viande de vache p. bouillir 5 fr. 30

Viande de mouton p. ragoût 4 fr. 20

Viande de mouton, épaule 6 fr. 50

Salametti, ménage 6 fr. 60

Salametti, ménagère

Mouton, chèvre entiers 5 fr. 30

Viande de mouton et chèvre 4 fr. 60

Gigot de mouton 7 fr. 50

Port payé dès 100 fr

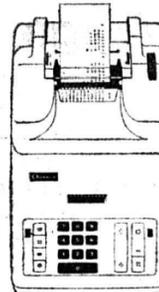
Demi-port payé, dès 60 francs.

Boucherie - charcuterie P. FIORI, 6600 Locarno.

Tél. (093) 7 15 72.

P 2077 O

Machines à calculer



Location - vente

Demandez nos conditions

Hallenbarter Sion

Tél. (027) 2 10 63

On a trouvé un porc

de 6 à 7 tours. Le propriétaire doit

s'adresser à M. Placide Bétrisey, Blignoud-Ayent. Tél. (027) 4 43 04 (jusqu'à midi).

Evionnaz

patrons sur mesure

(robes, manteaux, jupes) sont exécutés par maîtresse diplômée. Tél. (026) 8 42 53.

50 duvets

neufs, 120x160 cm., belle qualité, légers et chauds.

35 francs G. Kurth, 1038 Bercher Tél. (021) 81 82 19.

Après le Comptoir

machine à laver

automatique d'exposition, sans fixation, 220-380 V, vendue avec gros rabais Garantie d'usine, comme neuve. Grandes facilités de paiement.

MAGIC, Tél. (021) 32 79 07 06 900 02

A vendre

tuteurs de vigne

en tuyaux de fer pour fuseaux et cultures hautes.

S'adresser à Granges, Guérin et Roudit & Cie, gravières du Rhône, 1926 Fully Tél. (026) 2 13 96.

Nous cherchons pour entrée immédiate ou à convenir

monteur sanitaire

capable et expérimenté. Semaine de 45 heures, caisse de prévoyance.

Prière de s'adresser à la maison Hassler & Co, rue des Marchandises 27, 2500 Bienne.

ASSA 8

On cherche

serveuse

libre le soir.

Pâtisserie tea-room La Printanière, La Diablerets. Téléphone (025) 6 41 70.

P 182 L

Demander un crédit n'a rien à voir avec le fait d'être «fauché».



Il n'est pas toujours dit qu'il faille précisément emprunter lorsqu'il y a un grand trou à votre portefeuille.

Au contraire. Aux gens qui n'arrivent pas à tourner, qui vivent continuellement sur le crédit, nous ne conseillons pas de contracter des dettes supplémentaires. Tout compte fait, on ne peut pas éternellement faire un trou pour en combler un autre.

Mais celui qui gagne régulièrement, qui a même, peut-être, une petite épargne, qui désirerait arrondir cette somme pour s'offrir plus tôt ce dont il rêve depuis longtemps, à celui-là nous accordons notre entière confiance. Nous lui octroyons volontiers un crédit.

Le processus n'est vraiment pas compliqué. Il existe dans presque chaque grande ville un bureau d'information Aufina. On y va, on écrit ou on téléphone. Un simple questionnaire à remplir, une convention à signer, et en deux, trois jours on obtient l'argent.

aufina

fait confiance et octroie des crédits

1211 Genève 1, 17, rue du Cendrier, tél. 022 31 97 50 • 1002 Lausanne, 2, rue Caroline, tél. 021 23 76 25 • 5200 Brugg, Postgebäude, tél. 056 41 37 22-27 • 8036 Zurich, Hallwylstr. 71, tél. 051 23 06 30 9001 St-Gall, Poststr. 23, tél. 071 23 13 23 • 3001 Berne, Laupenstr. 10, tél. 031 25 50 55 • 6901 Lugano, Via L. Canonica 4, tél. 091 3 87 41 • 4000 Bâle 10, Steinvorstadt 73, tél. 061 22 08 64

Banque de l'Etat de Fribourg

ETABLISSEMENT AVEC GARANTIE DE L'ETAT

5% Emission d'un emprunt 1969 de Fr. 20 000 000

destiné à la conversion ou au remboursement de l'emprunt 3 1/2% de 1957, de Fr. 20 000 000, échéant le 31 mars 1969.

Conditions de l'emprunt :

Durée : 15 ans, remboursement facultatif dès la dixième année ;
Coupures : de 1 000 et 5 000 francs au porteur ;
Cotation : aux bourses de Bâle, Berne, Genève, Lausanne et Zurich.

Prix d'émission :

100,40 %

plus 0,60 % timbre fédéral sur les obligations : 101%

Délai pour la conversion et la souscription contre espèces : du 5 au 11 février 1969, à midi.

Libération :

du 31 mars au 15 avril 1969.

BANQUE DE L'ETAT DE FRIBOURG

Les demandes de conversion et les souscriptions sont reçues, sans frais, par la banque susnommée, ainsi que par les autres établissements bancaires de Suisse où l'on peut se procurer prospectus, bulletins de conversion et de souscription.

Ouvert
à tous les jeunes
(garçons et filles) de 7 à 17 ans!

GRAND CONCOURS



Aérodrome de Bex

Air Tourisme Alpin S.A.
Société de transports
et taxis aériens,
avions et hélicoptères,
membre de la Garde
Aérienne Suisse
de Sauvetage (GASS),
1920 Martigny,
téléphone 026/23143.
Aérodrome de Bex,
téléphone 025/52440.

AIR TOURISME ALPIN S.A.

Direction: H. Carron

1^{er} prix: une journée de vols avec un pilote des glaciers

Vous l'accompagnerez dans ses engagements et il vous initiera aux techniques et aux joies de sa profession.



Jacques Stutz, instructeur
pilote des glaciers,
avec qui le gagnant
du concours vivra une
journée inoubliable.

2^e au 5^e prix: survol des Alpes, avec atterrissage sur le glacier de votre choix

ATA, AIR TOURISME ALPIN SA est spécialisée dans les vols alpins, atterrissages sur glaciers, formation de pilotes des glaciers, sauvetages en haute montagne, transports de malades, vols photos, ravitaillement de cabanes, largages de parachutistes et de matériaux, transports par hélicoptères, vols d'épandage pour l'agriculture, vols taxis pour toutes destinations, en Suisse et à l'étranger, avec monomoteurs et bimoteurs.



Pilatus Porter (8 places)
à l'atterrissage sur le
glacier du Trient: le «bus»
des skieurs de haute
altitude.

Conditions du concours: remplissez et expédiez le bulletin de participation ci-dessous (un seul par participant) jusqu'au 10 février 1969. Les réponses exactes seront départagées par tirage au sort, par largage sur l'aérodrome de Bex, le dimanche 16 février 1969 à 11 h. 15, en présence de Me E. Bertholet, notaire à Bex, de M. A. Meili, syndic de Bex, ainsi que des représentants des autorités valaisannes et de la Plaine du Rhône. Les gagnants seront avisés personnellement et les résultats publiés dans la « Tribune de Lausanne » du 9 mars et « La Suisse » du 16 mars 1969. Les collaborateurs de ATA, AIR TOURISME ALPIN SA, de TOURALP, organisation de voyages et de tourisme, ainsi que les membres de leurs familles, ne sont pas admis à participer à ce concours.



Les élèves pilotes
des glaciers réunis pour
des exercices de
décollage et d'atterrissage
en haute montagne.

Envoyez votre bulletin de participation jusqu'au 10 février 1969, dernier délai

BULLETIN DE PARTICIPATION (à remplir lisiblement, en lettres majuscules)

1. Quel est le premier pilote suisse qui a tenté, avec succès, l'atterrissage en haute montagne? Réponse: _____
2. Quel est le pilote suisse qui a mis au point et développé la technique d'atterrissage sur glaciers? Réponse: _____
3. Voici quelques places d'atterrissage sur glacier: Aiguille du Tour - Glacier du Trient, Alphubel, Breithornplateau, Croix-de-Cœur (Verbier), Ebnefluh, Glacier de Breney (Pigne d'Arolla), Glacier de Moiry, Glacier de Zanfleuron, Jungfrauoch, Kanderfirn, Langgletscher, Monte-Rosa - Grenzsattel, Oldenhorn, Petersgrat, Petit-Combin, Rosa-Blanche, Theodulgletscher, Testa-Grigia, Wildhorn. **Laquelle est située à la plus haute altitude?** Réponse: _____

Si je suis gagnant, j'aimerais faire un atterrissage sur le glacier suivant: _____

Nom: _____
 Prénom: _____
 Né(e) le: _____
 Rue, n°: _____
 N° postal, localité: _____



Expédiez ce bulletin de participation sous enveloppe affranchie, adressée à: ATA, Air Tourisme Alpin S.A., avenue de la Gare 38, 1920 Martigny.



Soirée annuelle du Männerchor-Harmonie

SION — Le Männerchor-Harmonie a organisé samedi soir sa soirée annuelle. Celle-ci a connu un très beau succès, tant au point de vue du concert lui-

même que de la soirée récréative qui suivit.

Sous la baguette de M. Gabriel Obrist, le Männerchor-Harmonie a in-

terprété quelques œuvres de choix de son répertoire. Poursuivant une formule qui donne entière satisfaction le chœur St-Théodule y a été invité. Sous la direction de M. Lagger, il a présenté quelques œuvres. A deux reprises, le Männerchor-Harmonie et le chœur St-Théodule ont interprété de concert six œuvres. Cette collaboration est tout à l'honneur des deux sociétés, de leurs dirigeants et de leurs membres.

M. Charles Alder, président de la société, a apporté le salut du Männerchor-Harmonie.

Le concert, placé sous le signe de la collaboration, du souci d'une bonne production a été suivi d'un récital de piano de Mlle Christine Sartoretti.

La première partie de la soirée a donc été réservée au chant, aux productions des deux sociétés. La partie récréative a connu également un très beau succès.

On cherche plusieurs menuisiers

pour l'établi et la pose. Place à l'année. S'adresser à la menuiserie Pierre Maret, Martigny, tél. (026) 2 23 22

MAISON D'AMEUBLEMENT et décoration à SION engage tout de suite un

tapissier-décorateur

pour son service extérieur et d'atelier. Travaux de ville, pose de tapis. Permis de conduire nécessaire.

Offres sous chiffre AS 8433 S aux Annonces Suisses SA, 1951 Sion.

On cherche sommelière

présentant bien. Horaire de 8 heures.

Se présenter au café de l'Escalier, poste nord, Sion, tél. (027) 2 10 94.

P 31358 S

Je cherche chauffeur pour train routier

Gros salaire à personne qualifiée. Entrée tout de suite ou à convenir.

Faire offre à Elie Marclay, transports, 1870 Monthey, tél. (025) 4 22 40 P 31356 S

JEUNE DAME cherche place à SION, à la demi-journée (après-midi), comme

vendeuse décoratrice

dans boutique confection, chaussures, etc. Tél. (027) 2 16 40.

P 31344 S



Chaussures - Sion cherche

vendeuse

Entrée tout de suite ou à convenir. Tél. (027) 2 22 25.

P 2619 S

Nous cherchons au plus vite

femme de ménage

pour l'entretien de nos bureaux et magasins.

Se présenter chez :

Reichenbach & Cie S.A., bâtiment « La Matze », Pratifiori, Sion, tél. 2 12 28).

P 5604 S

La maternité de l'hôpital Pourtalès à Neuchâtel, cherche

une instrumentiste ou une infirmière

s'intéressant à l'instrumentation. Semaine de cinq jours.

Salaire selon contrat neuchâtelois.

Pour notre service camionnage off. CFF nous engageons tout de suite ou pour date à convenir

charretier-camionneur

habile et consciencieux, capable de fournir un travail valable.

Faire offre ou se présenter chez RUCH FILS SA, BIENNE, 34, rue du Cygne, tél. 2 26 64.

P 7 U

Hôtel des Alpes et restaurant Le Pertems, Nyon, cherche pour le 24 février

serveuses

capables - 2 services - Bons gains. Faire offres avec certificats.

P 188 L

Famille de commerçants cherche

jeune fille

pour s'occuper de leur ménage, avec 2 enfants. Travail indépendant. Congé samedi après-midi et dimanche. Age min. 22 ans.

Tél. (027) 8 76 57 ou le soir 8 70 21. P 31354 S

LE GARAGE HEDIGER A SION cherche

laveur-graisseur

pouvant assurer le service à la colonne par rotation.

Entrée tout de suite ou à convenir.

Se présenter au garage ou téléphoner au (027) 4 43 85.

P 2818 S

Une raison de plus d'avoir un livret d'épargne à l'UBS:



3 3/4 % d'intérêt

Epargner à l'UBS c'est être client d'une très grande banque. Les avantages sont nombreux. D'abord votre argent est entre de bonnes mains: nous vous offrons la garantie d'un milliard de fonds propres. Ensuite, nous sommes toujours là pour vous conseiller dans vos problèmes financiers. A l'UBS, vous épargnez plus que de l'argent.



UNION DE BANQUES SUISSES

Sion, Sierre, Crans s. Sierre, Montana, Monthey, Villars s. Ollon, Martigny, Verbier, Brigue, Saas Fee, Viège, Zermatt, Grächen, Leukerbad

Découvertes archéologiques à Valère

SION. — L'église de Valère, dite du Collège, a été construite en 1806. Depuis de longs mois, ce sanctuaire est l'objet d'importants travaux.

Tout dernièrement on a mis à jour dans le sous-sol de nombreux murs. Ceux-ci permettent de conclure à l'existence autrefois de 5 à 6 églises.

En 1211 déjà, une église dénommée de la « Trinité » est citée. Il semblerait qu'une ou plusieurs chapelles devaient y exister auparavant.

Les fouilles et études se poursuivent activement et permettront d'apporter des indications précieuses sur l'histoire et le développement de la ville de Sion.



GRIMISUAT

répartition des commissions

Secrétaire-caissier : M. Bruno Balet. Caisse de compensation : M. Paul Roux.

Commission des travaux : MM. Martin Vuignier, président; Hubert Lochmatter, Léon Métrailler, Régis Roux, membres; Vuignier Julien, hors cons.

Commission des eaux potables : MM. Justin Roux, président; Hubert Lochmatter, Martin Vuignier, Gérard Zuchuat, membres; Alfred Mabilard hors cons.

Tribunal de police : MM. Antoine Vuignier, président; Régis Roux, secrétaire; Hubert Lochmatter, membre. Commission de salubrité, hygiène : MM. Gérard Zuchuat, président; Hubert, Régis Roux, membres, plus gendarmerie cantonale.

Commission du feu, protection civile et sapeurs-pompiers de guerre: MM. Régis Roux, président; Hubert Lochmatter, Léon Métrailler, membres.

Commission des constructions : MM. Hubert Lochmatter, président; Léon Métrailler, Martin Vuignier, membres.

Commission des taxes et du vignoble; révision des taxes cadastrales : MM. Martin Vuignier, président; Gérard Zuchuat, membre, teneur du cadastre.

Cadastre : MM. Bruno Balet, principal; Paul Roux, substitut.

Commission du logement : MM. Justin Roux, président; Régis Roux, Gérard Zuchuat, membres.

Famille française avec un enfant de 6 ans cherche

jeune fille

désireuse d'aller à Paris, sachant cuisiner et faire le ménage. Sérieuses références exigées.

Ecrire ou tél. d'urgence à l'hôtel Richelieu, 3963 Crans-sur-Sierre, tél. (027) 7 28 06.

P 31357 S

Je cherche

sommelière

connaissant les deux services

et remplaçante

pour 2 à 3 mois. Bons gains assurés.

Se recommande : R. Couturier, café-restaurant des Fortifications, 1891 Lavey, tél. (025) 3 64 61.

P 31 281 S



Le miracle du yoga !

VOULEZ-VOUS...

chasser fatigue et douleurs ?
stimuler votre organisme ?
mettre en valeur votre beauté ?
accumuler de la santé ?
vivre à 100% ?

Alors, faites du yoga !

Soyez de ceux dont on envie le dynamisme et la silhouette!

La femme comme l'homme qui ne font pas d'exercice sont condamnés à vieillir rapidement.

Le HATA YOGA est un merveilleux instrument de culture physique et mentale que l'on peut pratiquer à tout âge.

Le yoga est l'art d'avancer joyeusement en âge, en forme et en beauté...

Relaxation - Concentration - Maîtrise de soi - Equilibre physique, psychique et mental - Colonne vertébrale parfaite - Musculature élégante, solide. Excellente préparation pour tous les sports.

Prise de conscience des merveilleuses ressources que chacun possède. Hommes — Femmes — Enfants — Pour tous les âges — Leçons privées.

CENTRE CULTUREL DE YOGA - SION

Renseignements et inscriptions : Mme PONT-MULLER, 5 avenue de la Gare. Tél. (027) 2 28 10



De Valère à Tourbillon Nuances !

La critique est une arme dangereuse. Elle est soit favorable ou elle ne l'est pas. Une chose est certaine : il est parfois aussi dangereux de vouloir distribuer démesurément des louanges que de manifester sa désapprobation.

Une critique reste en définitive la traduction des sentiments ressentis. La question se pose donc : faut-il transcrire les sentiments ressentis ou vaut-il mieux se taire pour ne pas se créer de difficultés ?

A mon avis, il faut oser dire ce que l'on pense, ce que l'on ressent.

L'intervention ne doit pas être faite à la légère mais basée sur des faits précis, ou des considérations justifiées.

Je rétiens pour ma part sur la remise du prix de la ville de Sion. La décision a été prise par un jury compétent.

L'article 4 du règlement est précis : « Sur préavis d'un jury, le Conseil tient compte d'une longue et fructueuse activité et encourage des jeunes dont l'avenir s'annonce plein de promesses ».

Le choix du jeune Pierre Loye est heureux. Il me comble même de joie.

Mais on ne se suis plus totalement d'accord c'est sur le terme « Prix de la ville de Sion ». Pour éviter des discussions inutiles, des malentendus, il y aurait lieu d'apporter quelques précisions.

Il y aurait lieu de considérer, pour répondre aux critères du règlement, d'avoir soit :

1. le prix de la ville de Sion ou
2. un prix d'encouragement.

Le premier serait attribué pour récompenser une longue et fructueuse activité. Ce prix s'inscrirait ainsi dans l'optique de tous les prix des villes ou autres attribués à titre de couronnement d'une œuvre ou d'une carrière.

Lorsqu'un jeune artiste est retenu, il s'agit tout simplement d'un prix d'encouragement, et pourquoi pas d'une bourse ?

C'est vouloir peut-être demander beaucoup de précisions, de nuances.

Cette nuance éviterait peut-être des récriminations inutiles voire injustifiées de la part de certains artistes ou autres personnalités qui, dans leur for intérieur, se verraient bien volontiers sur les rangs. Nuances, ou nuances... — gé —

Loto de Saint-Raphaël Dimanche 9 février, la Matze, dès 16 heures

SION. — Nous rappelons à tous nos amis et sympathisants du centre du Valais et d'ailleurs que notre loto aura lieu dimanche prochain. Nous n'avons plus besoin de nous recommander à votre générosité. Nous menons chaque jour une dure bataille pour faire de nos jeunes des hommes et des chrétiens. Educateurs, malgré les contestations qui sont à l'ordre du jour, nous avons conscience d'accomplir une mission, une mission d'amour et de foi de la part du Christ. Mais si haut que soit notre idéal, on ne s'équipe pas sans débours. C'est pourquoi nous comptons sur votre aide fraternelle et humaine.

Père Louis-Marie

Assemblée primaire

AYENT. — L'assemblée primaire est convoquée le samedi 8 février prochain à 20 heures, à la salle de gymnastique de Saint-Romain, avec l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du budget ;
2. Emprunt de consolidation ;
3. Divers.

TEA-ROOM La

Nous cherchons vendeuse (pâtisserie) Entrée tout de suite ou à venir. Horaire de travail régulier. Tél. (027) 2 14 81. P 1203 S

SION ET LE CENTRE

Affaire d'escroquerie et de lésions corporelles en appel par devant le Tribunal cantonal

Un arrangement, même s'il n'est pas des meilleurs, vaut mieux qu'un procès. C'est sans doute ce que se sont dits les parties en cause que nous retrouvons ce matin devant la cour d'appel du canton.

Mais quand la justice est en marche, il est très difficile de lui échapper. En dépit des mesures que l'on prend afin de parvenir à une conciliation.

Aujourd'hui, les antagonistes d'hier, dans l'affaire qui était évoquée devant le tribunal cantonal, ont réglé le différend qui les opposait, du moins sur le plan civil.

Et c'est bien ainsi.

Sur le plan pénal, les deux parties ayant été condamnées par le tribunal de première instance, font appel du jugement par l'intermédiaire de leurs avocats : Me Bernard Couchepin et Me Philippe Chastellain.

La cour cantonale est présidée par M. Gérard Emery entouré des juges cantonaux MM. Luc Produit, René Spahr, Jean Quinodoz et Paul-Eugène Burgener.

Le ministère public est représenté par Me Amédée Délèze. Me Alphonse Volken occupe le siège du greffier.

En première instance

Par son jugement du 27 juin, le tribunal de Martigny condamnait un citoyen à deux mois d'emprisonnement pour escroquerie et abus de confiance. Ses employeurs — dont il était le représentant de l'entreprise — étaient condamnés à 15 jours d'emprisonnement pour lésions corporelles simples.

Contre ce jugement, les deux parties ont interjeté appel.

Me Bernard Couchepin assume la défense du représentant. Me Philippe Chastellain celle des employeurs (deux frères).

Le réquisitoire

Dans son réquisitoire, Me Amédée Délèze, procureur, reprend les faits. Tout d'abord en ce qui concerne le représentant.

Ce dernier est allé encaisser de l'argent auprès de deux clients de la firme en invoquant la compensation à prétention contre ses employeurs. Pour le procureur, ce moyen de faire

constitue une escroquerie dans le sens de l'art. 148 CPS, car le représentant n'était pas habilité à procéder à des encaissements d'une manière générale mais seulement occasionnelle.

Il s'explique sur les points de droit s'y rapportant.

Et demande, finalement, confirmation du jugement de première instance.

— J'avais requis un mois d'emprisonnement. Le tribunal d'arrondissement de Martigny en a infligé deux avec sursis et délai d'épreuve de deux ans. Je demande que l'appel soit rejeté et que le jugement soit confirmé, précise encore M. le procureur.

La défense entre en jeu

Me Philippe Chastellain dit qu'il représente une société dans l'ensemble et deux associés en particulier.

L'affaire qui concerne le représentant est liquidée. Les parties intéressées ont réglé le problème qui les divisait, sur le plan civil tout au moins. Il se borne donc à défendre ses

deux clients en appel contre le jugement pour lésions corporelles. La décision du tribunal de première instance doit être réformée parce qu'il n'y a aucun caractère de gravité. Le représentant s'est disputé avec ses patrons. Il fut mis à la porte parce que le ton était monté. Le représentant revenu à la charge à trois reprises, il fut sorti des bureaux chaque fois. Puis il alla consulter le service social de l'Etat où on lui conseilla de porter plainte au lieu de rechercher un arrangement.

— J'insiste sur l'honorabilité de mes clients que l'on a condamné à un emprisonnement pour des faits qui n'ont pas été établis avec précision. Le jugement du tribunal de première instance est insoutenable. Je pense qu'il faut le revoir et acquitter mes clients.

Me Bernard Couchepin est heureux de constater que les parties en cause sont revenues à une réalité plus objective. Il regrette que la justice soit partie au quart de tour dans cette affaire. Elle s'est « emballée ». Les prétentions civiles sont réglées par la procédure faite pour cela.

— On est parti un peu vite sur cette idée d'escroquerie. Or, il n'y a pas

plus d'astuce que d'escroquerie. Mon client faisait rentrer des factures. Il avait ce droit ainsi que l'ont témoigné des personnes de l'entreprise. Reste le problème du droit de rétention.

Me Couchepin démontre que son client avait le droit de retenir des montants d'après la loi sur les voyageurs de commerce.

Il conclut en affirmant qu'il n'y a ni escroquerie ni abus de confiance. Il demande l'acquiescement du représentant.

Répliques

Me Amédée Délèze n'admet pas la thèse de Me Couchepin et maintient ses premières conclusions.

Les deux avocats reviennent à la charge. Ils ont plaidé avec beaucoup de talent tous les deux et leurs arguments ne manquent pas de solidité.

Jugement

Le tribunal cantonal a admis les deux appels en acquittant le représentant et en réduisant à une amende symbolique, la peine des deux employeurs.

i-g. g.

Le président mondial de la Jeune Chambre économique en nos murs

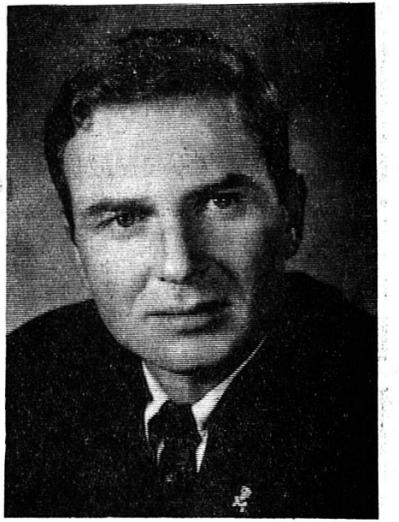
SION — Thomas E. Gates, de Louisville, Kentucky, USA, a été élu président de la Jeune chambre internationale au cours du congrès mondial qui s'est tenu en novembre 1968 à Mar del Plata, Argentine. Il est entré en fonction le 1er janvier 1969.

Avocat de profession, M. Gates est membre du barreau du Kentucky et de Louisville, membre de l'association des anciens élèves de l'Université de Louisville, de la Chambre de commerce du Kentucky, membre du club d'athlétisme et de la Commission de l'Etat pour l'application du droit et la prévention des délits.

Au cours de son mandat de président de la Jeune chambre internationale, il rendra visite à la plupart des 80 ONM de la JCI. Dans ces pays, il rencontrera des membres de la Jeune chambre, des hommes d'affaires, des chefs d'Etat et dirigeants. Il présidera le XXIV congrès mondial de la Jeune chambre internationale qui aura lieu à Trinidad, Antilles britanniques, du 2 au 8 novembre de cette année.

Aujourd'hui, le président de la Jeune chambre internationale sera dans no-

tre cité. Il sera reçu par la Jeune chambre économique de Sion.



Décès du père Paul-Marie OP

SION. — Du couvent des capucins de Romont nous est parvenue la nouvelle du décès du Rd père Paul-Marie. Agé de 78 ans, il a quitté ce monde pour mériter la récompense promise.

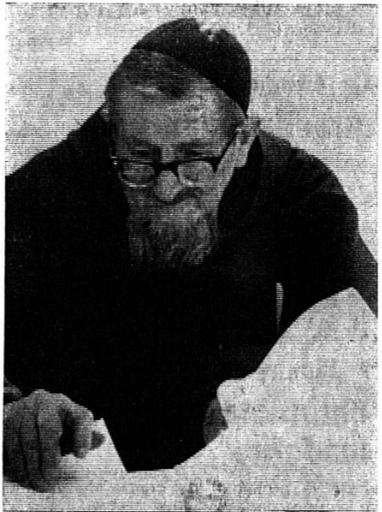
Le Rd père Paul-Marie laisse un vivant souvenir dans notre canton et plus spécialement dans le Centre du canton. Hormis son ministère accompli comme père capucin, il a été à l'origine de plusieurs grandes réalisations. Le père Paul-Marie a voué une partie de sa vie pour venir en aide aux personnes âgées, à l'enfance déshéritée, en un mot à tous ceux qui souffraient.

En évoquant le nom du père Paul-Marie il vient à l'esprit la réalisation de l'asile St-François, de la Maison-Blanche et de l'institut de St-Raphaël. Cette dernière a été la plus importante.

Avec une foi étonnante il a mis en mouvement l'idée de faire quelque chose pour les déshérités. Au départ, ses projets ne semblaient pas être pris au sérieux. Et puis, petit à petit, l'œuvre grandissait.

Avec l'aide de personnes généreuses et dévouées il a mené à chef tout ce qu'il s'est proposé de réaliser. C'est bien le cas de dire : « Quand on a une grande foi on peut renverser les montagnes ».

Le père Paul-Marie, avec sa foi, son obstination, a réussi à détourner



des difficultés sans nombre qui se sont présentées à lui tout au long de son apostolat. Il a été le soutien des malheureux.

Au terme d'une vie bien remplie, il a quitté ce monde avec cette satisfaction profonde d'avoir fait beaucoup pour ceux qui souffrent.

Décès de M. Jean Chevrier

LES HAUDERES. — Hier, dans la matinée, se transmettait la douloureuse nouvelle du décès de M. Jean Chevrier.

Agé de 68 ans, la maladie a eu finalement raison de sa volonté et de son courage. Bien que son départ nous cause un profond chagrin et une grande amertume, il a bien fallu nous soumettre aux desseins du Créateur.

Issu d'un milieu très modeste et pendant très vite son papa, il a dû, tout jeune, se mettre à la tâche pour assurer le nécessaire à sa famille et choisit de devenir cordonnier. C'est hors de sa commune et dans des conditions difficiles qu'il fit son apprentissage. Puis, il s'établit aux Haudères où il exerça son métier durant plus de cinquante ans.

Il voua toutes ses connaissances à la formation de jeunes qui, plus tard, ont excellé dans leur profession.

Le maître-cordonnier aimait le travail bien fait, ce qui lui a valu de nom-

breux prix, tant en Suisse qu'à l'étranger.

Appelé au conseil communal, il fit partie de plusieurs commissions communales et villageoises. La construction et l'exploitation de la Laiterie centrale des Haudères-Evolène trouva en lui un fondateur et un président très compétents. C'est un homme juste et droit, chez qui personne ne s'est vu refuser aide ou conseil que perd le village des Haudères.

Malgré une intense activité professionnelle et publique, le défunt n'en négligea pas moins son rôle d'époux et de père.

Ses cinq enfants, marqués par son esprit profondément chrétien et au contact d'une vie toute remplie de dévouement et de travail, ont obtenu une excellente situation.

Que son épouse, qui a été son plus sûr appui, ses enfants et ses proches trouvent, ici, l'expression de nos sincères condoléances.

Les accidents mortels en nette régression

SION. — La commission consultative de la circulation routière du canton du Valais a siégé, hier, sous la présidence de M. Arthur Bender, chef du Département de justice et police, dans une salle du bâtiment de la police cantonale à Sion.

Les membres de cette commission, qui représentent toutes les associations des usagers de la route, ont entendu un exposé du commandant Schmid sur la situation des accidents de la circulation.

M. Burin, chef du Service Auto, entretint son auditoire sur les retraits de

permis de conduire et les décisions administratives tandis que M. Magnin, ingénieur cantonal, traita de l'amélioration du réseau routier valaisan.

Les participants constatèrent, avec satisfaction, que les accidents mortels en 1968 sont en nette régression en Valais.

Il y a eu 23 morts de moins qu'en 1967, ce qui représente le taux le plus bas depuis 1958.

En conséquence, c'est sur l'ensemble de la Suisse que cette diminution se fait sentir (1 458 en 1967, 1 440 en 1968).

Ce soir - Mercredi 5 février à 20 h. 15 à la grande salle de la Matze à Sion

Assemblée plénière

du Parti conservateur chrétien-social de Sion

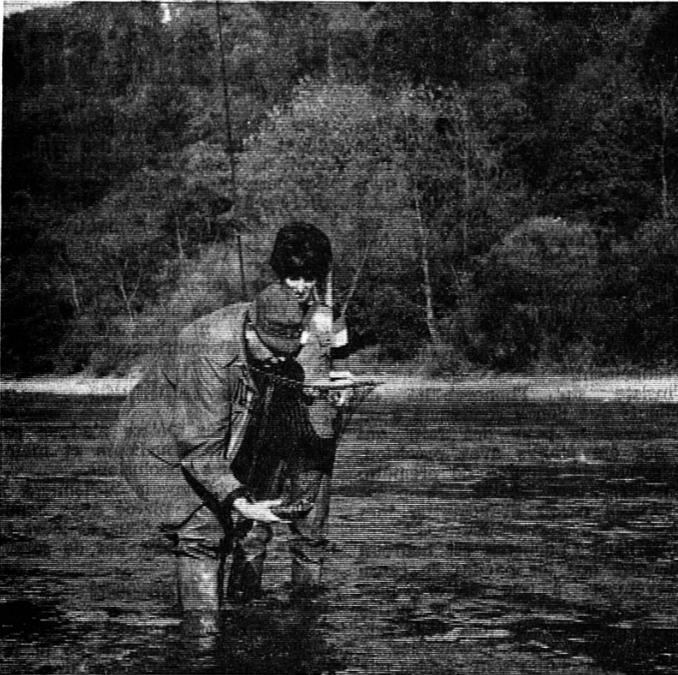
ORDRE DU JOUR :

- Rapport présidentiel ;
- Désignation des candidats à l'élection du Grand Conseil ;
- Divers.

Tous les citoyens se rattachant au parti CCS de Sion sont cordialement invités.

Le comité

PÊCHEURS !...



**Le plus grand choix d'articles de pêche
Le choix du spécialiste, mais à des prix
populaires !**

Teignes et verts vivants



CARTES DE LOTO

Séries de 60, 120 et 240 cartes
4 teintes différentes

livrées immédiatement,
franco domicile
dans tout le canton
Téléphoner ou écrire à

IMPRIMERIE GESSLER S.A. SION

Pré-Fleuri

Tél. 027 / 2 19 05 - 2 31 25

AFFAIRES IMMOBILIÈRES

JOIE DE VIVRE

A 500 mètres de la plage, la plus belle de

L'ADRIATIQUE Rimini

vous attend !

Hôtel-pension tout confort
1er mai au 30 juin, 1900 lires
1er juillet au 15 juillet, 2400 lires
16 juillet au 25 août, 2900 lires
26 août au 5 octobre, 1900 lires

Ces prix s'entendent : 3 repas avec supplément, chambre avec douche, cabinet de toilette. Balcon. Terrasse. Parc auto. Cabine à la plage, taxe de séjour, service, tout compris.

Pour être bien servi, bien logé, téléphonez aujourd'hui encore à Henri Fantli, tél. (021) 71 18 70, 1111 Tolochenaz.

OFA 46

Centre touristique jurassien

en plein développement (été - hiver) cherche particulier, association ou chaînes de restaurant, intéressé à la construction ou à l'exploitation d'un restaurant avec motel.

Faire offre sous chiffre 120 135-34 à Publicitas, 2501, Bienne.

A vendre à Sion, dans immeuble résidentiel

appartement de 3 pièces

avec grand balcon, dernier étage.
Prix de vente : 60 000 francs.
Hypothèque en 1er rang : 36 000 fr., si nécessaire 2e rang.
Désirons que l'acheteur assume la conciergerie.
 Salaire annuel : 3900 francs.

AGENCE IMMOBILIÈRE

Robert Sprenger

SION - Rue de la Dent Blanche 10 - ☎ 2 41 21

P 220 S

A vendre, à SIERRE

parcelle pour villa

vue imprenable sur la ville, eau, égouts sur place. 85 000 francs.

Ecrire sous chiffre PA 31353 à Publicitas, 1951 Sion.



A Blonay-sur-Montreux charmante villa moderne

à proximité du centre du village, construite en 1967, de quatre chambres à coucher, living-room avec cheminée, salle à manger, cuisine moderne, un bain et une douche.
Garage. Terrain 1100 m2 arborisé et fleuri.
Prix de vente : 310 000 francs.
Réf. D.V. 191.

Rue de la Paix 8
Tél. (021) 62 39 73
1820 Montreux

CAMILLE BLOCH CHOCORAMA

Aujourd'hui No 5

Même un taciturne peut acheter des Kirschli.

J'aimerais des Kirschli. Je veux dire un étui contenant cinq Kirschli. Chaque bouchée, emballée soigneusement et séparément, est d'une saveur incomparable, car elle n'a pas de croûte de sucre. En revanche, les Kirschli sont remplis de kirsch suisse d'une qualité supérieure et enrobés de chocolat au lait clair surfin.

Kirschli coûte 1 franc, et c'est un produit de la maison Camille Bloch, qui a toujours eu la main heureuse chaque fois qu'elle a créé un nouveau chocolat à la liqueur. Voici comment se présente Kirschli:



« Votre ami Arthur C. vous recommande de découper le tout et de le remettre à la vendeuse du magasin le plus proche. (C'est infailible.) »

A vendre

café-hôtel-restaurant

relais routier, 16 chambres, clientèle assurée. Au plein cœur de la Côte. Cité du bord du lac à 10 km. de Lausanne.

Pour traiter, nécessaire 150 000 fr. Ecrire sous chiffre PA 31351 à Publicitas, 1951 Sion.

A louer à Sion

chambre indépendante meublée

Tél. (027) 2 11 16
2 56 75.

On cherche à Sion

appartement 3 pièces

avec ascenseur et accessible avec poussette.

Ecrire sous chiffre PA 31362 à Publicitas, 1951 Sion.

Cherche à Martigny

appartement 2 ou 3 pièces

meublé, dans ancien immeuble.

Tél. (026) 2 30 64.

Je cherche à louer à Sion, tout de suite

appartement 2 pièces et demi 3 pièces

mi-confort. Tél. (027) 2 31 81.

Hôtel-bar-épicerie

à louer dans station touristique du Valais central en plein développement, ouvert toute l'année. Convientrait pour couple du métier, 35 lits.

Faire offre par écrit sous chiffre PA 31256, à Publicitas, 1951 Sion.

Nous avisons la population valaisanne que nos ateliers peuvent livrer

dans les plus brefs délais tous

FAIRE-PART MORTUAIRES

IMPRIMERIE GESSLER SA SION

Pré-fleuri 12

de 8 à 17 heures du lundi au vendredi

IMPRIMERIE MODERNE SA & BEEGER SA - SION

Rue de l'Industrie 13

de 18 heures à 8 heures du dimanche soir au samedi

Prêt comptant



- ★ de Fr. 500.- à Fr. 25000.-, si vous avez une situation financière saine
- ★ remboursable jusqu'à 60 mois
- ★ accordé dans les 48 heures
- ★ basé uniquement sur la confiance, contre votre seule signature
- ★ garantie d'une discrétion absolue

Contre l'envoi du bon ci-joint, vous bénéficierez d'une réduction de 20% sur le coût total des intérêts autorisés.
Notre «service-express», téléphone 071 2339 22, vous donne chaque soir de 19 à 21 h. tous les renseignements désirés sur nos prêts comptant.

Nom _____
Rue _____
Domicile _____ A-478

Banque Rohner-Cie.S.A.

9001 St-Gall, Neugasse 26, ☎ 071 2339 22
8021 Zurich, Strehlgasse 33, ☎ 051 2303 30

Çà paye !

C'est ce que disent tous les spécialistes en cartes perforées. Devenez vous aussi

PERFORATEUR - PROGRAMMEUR - ANALYSTE

et votre budget trouvera un équilibre confortable.

COURS ET TRAVAUX PRATIQUES SUR MACHINES ELECTRONIQUES



N.Juillard
1004 LAUSANNE
Avenue de Morges 78

BON

Veillez me renseigner et me soumettre vos documentations et tests gratuits sur les possibilités qui me sont offertes pour devenir spécialiste en cartes perforées.

Nom : _____

Prénom : _____

Chez : _____

Rue/No postal/Lieu : _____

Profession : _____ NV 45

**OFFRES ET
DEMANDES D'EMPLOIS**



L'entreprise des PTT engage régulièrement des

jeunes gens

en qualité de facteurs ou d'employés dans ses services d'expédition et de transbordement

Le travail est varié et le salaire intéressant.

Conditions : avoir 16 ans au moins dans l'année (30 ans au plus), être de nationalité suisse et jouir d'une bonne santé.

Les offres d'emploi manuscrites doivent être adressées aux directions d'arrondissements postaux de 1000 Lausanne ou 1211 Genève.

NESTLÉ

cherche pour ses bureaux de la Tour de Peilz

STÉNO-DACTYLOGRAPHE

de langue maternelle française et ayant une bonne culture générale.

Veuillez adresser offres complètes à :

SOCIÉTÉ DES PRODUITS NESTLÉ S.A., case postale 352, Département du personnel (réf. NR), 1800 VEVEY. Tél. (021) 51 01 11, Interne 31.07.

NESTLÉ

ATELIER D'HORLOGERIE INGOLD & CIE, SAVIESE
engagerait tout de suite ou à convenir

**des horlogers
du personnel féminin en
atelier
un mécanicien**

Tél. (027) 2 58 09.

P 31365 S

Möchten Sie als tüchtige

**Büroangestellte
Sekretärin**

in lebhaftem Verwaltungsbetrieb in Sitten tätig sein ?

Das vielseitige Arbeitsgebiet erfordert Beweglichkeit, Beherrschung der französischen Sprache, Diskretion und eine selbständige Arbeitsweise.

Wir bieten gut qualifizierter Kandidatin entsprechende Bezahlung, angenehmes Arbeitsklima und gut ausgebaute Pensionskasse.

Bitte senden Sie Ihre Offerte mit kurzem Lebenslauf, Photo und Zeugnisabschriften an Chiffer PA 900279 Publicitas AG, 1951 Sitten.

ENTREPRISE DE GENIE CIVIL cherche pour son dépôt dans la région d'ARDON

**un employé
pour le service de l'inventaire**

Formation commerciale demandée. Préférence sera donnée au candidat ayant de bonnes connaissances dans le domaine du matériel et des matériaux d'une entreprise. Connaissance de l'allemand désirée.

Faire offre écrite sous chiffre PA 31355 à Publicitas, 1951 Sion.

**Employé
de commerce**

marié, 28 ans, cherche PLACE STABLE à Sion, Sierre ou environs. Bilingue, langue maternelle allemande, ayant expérience de la vente.

Ecrire sous chiffre PA 31242 à Publicitas, 1951 Sion.

Apprenti

Magasin de peinture, Sierre, cherche APPRENTI VENDEUR. Entrée à convenir.

Faire offres à Jean Rouvinez, Peinturex, Sierre, tél. (027) 5 04 78. P 31328 S

**Institut catholique de Sion cherche
demoiselle ou dame**

dévouée pour la cuisine et du personnel de maison

Ecrire sous chiffre PA 31329 à Publicitas, 1951 Sion.

**On cherche
fille de nettoyage**

Restaurant la Matze, Sion. Tél. (027) 2 33 08. P 1212 S

**Commerce de Martigny
cherche
deux vendeuses
qualifiées**

Salaire Intéressant pour personne capable.

Tél. (026) 2 13 34 entre 7 h. 30 et 12 heures et 14 heures et 18 heures.

LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'ELECTRICITÉ A CLARENS

cherche à engager, pour son bureau des salaires

**un employé
de commerce**

si possible au bénéfice d'un certificat de fin d'apprentissage, ou diplôme équivalent.

- Age maximum : 30 ans
- Nationalité suisse
- Entrée immédiate ou pour date à convenir.

Cette personne sera mise au courant des divers travaux qu'exécute ce bureau, soit: confection des paies sur machine comptable, assurances maladie et accidents, allocations diverses, impôts à la source, etc.

- Semaine de cinq jours
- Avantages sociaux
- Salaire en fonction des capacités.

Les candidats que ce poste intéresse sont priés d'adresser leurs offres complètes au Service du personnel de la société, 1815 Clarens.

LA RADIO SUISSE ROMANDE engagerait pour son département de la comptabilité, une jeune

aide-comptable

de nationalité suisse.

Entrée au plus vite.

Faire offres manuscrites avec curriculum vitae, copies de certificat et photographie au département administratif de la Radio Suisse romande, maison de la Radio, 1010 Lausanne.

Importante société de produits du pétrole cherche pour entrée immédiate ou à convenir

**un (e) employé (e)
de bureau**

Lieu de travail : Saint-Maurice.

Semaine de 5 jours.

Les offres manuscrites, avec curriculum vitae, références et photo, sont à adresser sous chiffre P 33 O à Publicitas, 1950 Sion.

On cherche

excellente secrétaire

de langue française (présentation, entre-gent, dynamisme). Salaire intéressant.

Entrée tout de suite.

Faire offres sous chiffre OFA 1083 A à Orell Fussli Annonces S.A., 1951 Sion.

ENTREPRISE DE GENIE CIVIL cherche pour ses ateliers dans la région d'ARDON

**un bon mécanicien
d'entreprise**

connaissant les machines d'entreprise et les engins de chantiers. Capable de travailler seul. Place stable et bien rémunérée.

Faire offre écrite sous chiffre PA 900282 à Publicitas, 1951 SION.

Nous cherchons

gérant

capable de diriger un garage, agence de première marque, situé au Bas-Valais.

Salaire intéressant plus participation au bénéfices, avantages sociaux.

Faire offres sous chiffre PK 21712 à Publicitas, 1002 Lausanne.

VELOSOLEX

le cyclomoteur le plus vendu en Suisse

**cherche une
agence régionale**

Ceci intéresse toute organisation ou tout particulier décidés à s'adjoindre une branche d'avenir aux développements intéressants.

Notre préférence

ira au candidat disposant d'une base commerciale et de locaux adéquats, qu'il soit ou non de la branche ou d'une branche similaire (garage, magasin de sport, d'accessoires, machines agricoles, etc.)

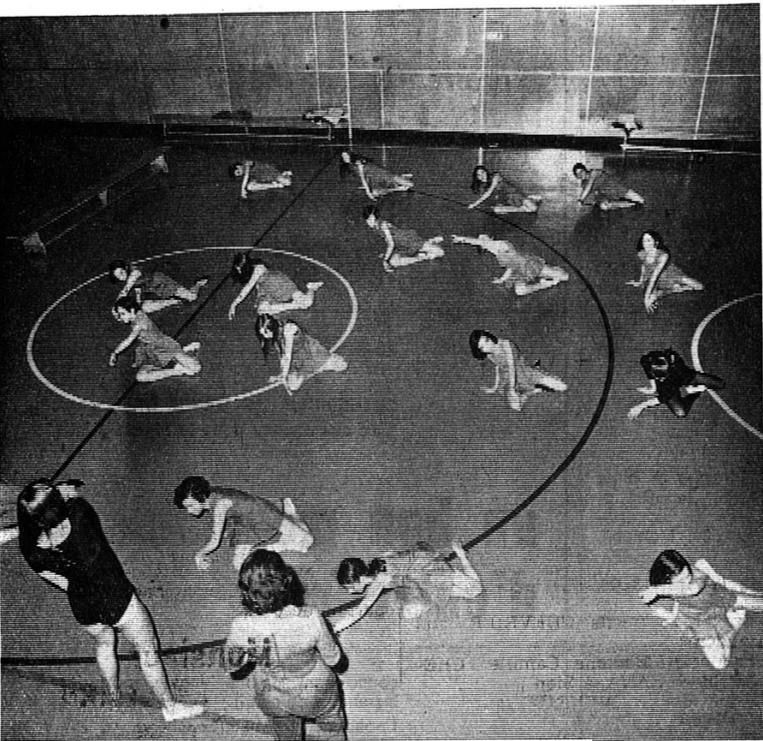
Tous nos agents bénéficient de notre appui et de notre assistance dans les domaines techniques, publicitaires et commerciaux. Ils sont formés au besoin dans nos cours spéciaux.

Renseignez-vous auprès de SOVEDI SA, agent général pour la Suisse - 21, route des Jeunes - 1211 Genève 28.



SION ET LE CENTRE

Une indiscretion... une exclusivité! SENSAS... SION



Les pupilles à l'entraînement.

SION — Je ne vous apprends rien de nouveau ni d'inédit en annonçant la grande soirée du Cercle de culture physique, actives et pupillettes de Sion du samedi 8 février prochain à la Matze.

Des affiches ont été placardées un peu partout. Le livret de fête, avec tout le programme, vient de sortir de presse. Depuis pas mal de temps, les actives, les pupillettes parlent abondamment de cette grande soirée.

Et puis il y a une tradition que le Cercle de culture physique respecte : une renommée à maintenir, à défendre.

La soirée de 1969 sera dans le style de celles précédentes.

Il y aura...

UNE INDISCRETION, UNE EXCLUSIVITE

J'ai eu le privilège, en me faisant bien petit, de suivre, de derrière les rideaux une répétition intensive de la Revue 1969.

«Sensas... Sion!»

Effectivement c'est du sensationnel.

30 MINUTES AVEC LES GYMNASTES

Les actives et les pupillettes, sous la direction de Mlles Suzanne Balet, Béatrice Bartholdi et de Mme Ch. Lescaut, interprètent le programme suivant :

- mouvement à trois temps (pupillettes)
- ronde avec engins à mains (actives)
- école du corps (pupillettes)
- travaux ensemble (actives)
- en sautillant (pupillettes)
- légèreté et harmonie (actives)

EVASION EN NOUVELLES-ORLEANS

Le New Orleans Hot Club de Sierre, sous la direction de Jean-Marie Delessert, prêtera son bienveillant concours à l'animation de cette soirée. Le sympathique ensemble de 8 musiciens a fêté au début de ce mois le 4ème anniversaire de sa fondation.

La réputation de l'ensemble est nationale. Le New Orleans Hot Club a été vice-champion suisse en 1967 et en 1968 au championnat de jazz amateur à Zurich. Il a pris part avec succès à des galas à Evian, Bruxelles. Il a joué dans les caves de jazz, les plus importantes d'Europe. L'ensemble a joué avec Albert Nicholas, dernier survivant Noir du style Nouvelle Orleans. L'ensemble a reçu en 1968 le Prix des Arts de la ville de Sierre.

LA REVUE 1969 : «SENSAS... SION!»

Il n'est pas dans mon intention de reprendre les titres du programme et de les commenter. J'ai croqué quelques visages des principaux animateurs de cette Revue.

Comme vous pourrez le constater aucune légende n'a été mise. Ce sont des visages connus. Et puis notre journal n'a pas l'intention de faire une publicité démesurée. Ces principaux animateurs, il y a belle lurette qu'ils se sont acquis une publicité.

A cette répétition à laquelle j'ai assisté un peu en resquilleur j'ai ri de bon cœur. Vous savez, ce rire qui vous détend, qui vous fait du bien.

C'est vraiment «sensas...»

Entre nous **De l'amour à la «une»** relate la fusion des deux quotidiens. Le charme, la finesse, voire la petite roserie, situe l'événement — car c'était un événement — d'une façon originale.

L'auteur de la revue, Mme Irma Arlettaz-Brantschen dévoile des sentiments, des raisons, que la raison elle-même a de la difficulté à comprendre...

«**Y en a point comme nous**» donne l'occasion à la serveuse d'Outre-Simplon, au Bernois, au Saxonnain et au Haut-Valaisan, de justifier — de quelle manière — l'authenticité de cette assertion.

Et puis les autres gags piqués au programme ne sont pas négligeables. Les uns comme les autres méritent «une» d'un grand quotidien.

Je ne peux en dire davantage. Je vous laisse le soin de juger vous-même.

Vous trouverez votre compte.

— gé —

Plusieurs affaires de circulation devant le Tribunal d'arrondissement

Sion-Sierre II

Il n'avait pas cédé la priorité

Le 3 décembre, un jeune Italien se rendait de Sierre à Chippis au volant de sa voiture. Il roulait assez vite. Sur la route des lacs à Chippis survint un autre véhicule piloté par M. T., de Sierre. Ce dernier avait la priorité. Une collision se produisit au cours de laquelle les deux conducteurs furent blessés mais le Sierrois très sérieusement.

Me Louis Allet rappelle les faits dans les détails. Il relate le rapport établi par un expert à la suite de cet accident. Rapport technique, scientifique et mathématique rationnel et toujours au conditionnel.

— Je constate que l'expert a dû se livrer à de nombreux calculs pour n'arriver qu'à des conclusions relatives et à des probabilités, relève le procureur.

T. était prioritaire, cela ne fait aucun doute. L'Italien devait lui céder le passage. Il ne l'a pas fait. Il a commis une faute grave, d'autant plus grave que son véhicule n'était pas en ordre.

Me Allet requiert deux mois de prison pour lésions corporelles par négligence avec sursis de deux ans.

Me Pierre de Chastonay représente la partie civile. Il intervient dans le même sens que le procureur et demande que les prétentions civiles soient renvoyées au for civil.

Me Jean-Charles Haenni tente d'expliquer le mécanisme de l'accident. Il revient sur les faits où des éléments ont été laissés de côté mais qui ont de l'importance en faveur de son client.

— Si l'Italien que je défends a commis une faute, celle-ci est singulièrement décolorée à la lumière de la réalité.

Me Haenni pense qu'une peine d'amende est suffisante. Il s'en remet à la compétence du tribunal.

Me Allet conteste certains propos de Me Haenni. L'Italien a commis des fautes graves. Il doit être puni d'emprisonnement.

Jugement : le conducteur italien est reconnu coupable de lésions corporelles par négligence. Il est condamné à trente jours d'emprisonnement avec sursis, délai d'épreuve pendant deux ans; il paiera les frais. Les indemnités civiles sont renvoyées au for civil.

Une conductrice sur la sellette

Il est bien rare qu'une femme se trouve au banc des prévenus pour une affaire d'accident de la circulation. Il s'agit d'une jeune femme de 24 ans. Le 19 juillet 1968, elle sortait avec sa voiture d'un chemin. Un motocycle léger conduit par M. C., vint se jeter contre la voiture de la demoiselle. Le conducteur fut relevé assez grièvement blessé et transporté dans une clinique.

Le procureur admet que la conductrice ne savait pas que dans ce chemin, où elle a fait une manœuvre un

peu délicate, il y avait un sens interdit. Il se montre bon prince car il vient d'apprendre que le signal d'interdiction n'était pas en place au moment de l'accident.

Aussi ne requiert-il qu'une peine d'amende de 450 francs.

Me Paul Favre, avocat de la victime, estime que la conductrice a bel et bien coupé la route à M. C. Mais il veut surtout que les intérêts civils soient renvoyés au for civil.

Me Jean-Charles Haenni intervient dans un long plaidoyer en disant notamment qu'il faut tenir compte du fait que le signal n'était pas en place. La conductrice ignorait donc qu'elle était dans un chemin à sens interdit. D'autre part, elle pouvait penser qu'elle avait la priorité. Sur le plan pénal on ne peut pas lui faire de reproche.

Il demande l'acquiescement de sa cliente et que les frais soient mis à la charge du fisc.

Me Allet n'entre pas dans les vues de Me Haenni. Pour lui, la conductrice aurait pu éviter cet accident. Il n'est pas possible de l'acquiescer.

Le tribunal retient les lésions corporelles par négligence et condamne la demoiselle à 100 francs d'amende avec délai d'épreuve de deux ans. Elle paiera les frais. Les prétentions civiles sont renvoyées au for civil.

Dans le corridor, on voit la victime et la conductrice qui se serrent la main. M. C., âgé de 64 ans, ne semble pas avoir gardé rancune à la jeune conductrice.

f.-g. g.

Homicide par négligence

Hier, toute la journée, le tribunal d'arrondissement de Sion - Sierre II a eu à s'occuper d'affaires de circulation.

La première audience est réservée à un cas d'homicide par négligence.

La cour est présidée par M. Pierre Antonioli ayant à ses côtés MM. Pierre Delaloye et Louis de Riedmatten.

Me Louis Allet représente le ministère public.

Greffier : Me J.-P. Perraudin.

Le 27 mai, à minuit trente, un Italien circulait avec sa voiture vers la Platrière, près de la gare de Granges. Il vit trop tard un piéton, M. César Cl., né en 1917, typographe, qui cheminait sur la chaussée. Ce dernier fut happé et tué sur le coup. Il rentrait d'une fête à Lens et avait un degré d'alcoolémie qui dépassait la normale.

Le procureur estime que l'Italien devait voir ce piéton. Il aurait dû rester maître de son véhicule et freiner à temps pour l'éviter.

Me Jacques Rossier, défenseur de l'Italien, prétend que son client a été ébloui par les phares d'une voiture qui venait en sens inverse. De ce fait, il n'a pas pu apercevoir le piéton.

Me Allet requiert cependant 3 mois d'emprisonnement tandis que l'avocat de la défense plaide pour un acquiescement pur et simple.

Verdict : l'Italien est condamné à 45 jours d'emprisonnement pour homicide par négligence avec sursis pour deux ans. Les prétentions civiles présentées par Me Richard Gretschen sont renvoyées au for civil. L'Italien paiera les frais.

Vers une belle saison de notre Harmonie

SION. — Nous étions convié, hier, à une conférence de presse donnée par les dirigeants de notre Harmonie municipale. Sous la direction de M. Cécil Rudaz, notre corps de musique municipal prend de plus en plus d'extension. Au chapitre de la jeunesse, plus d'une septantaine de jeunes gens prennent des cours de solfège sous l'expertise direction de M. Rudaz. Parmi ces septante jeunes, 50 sont déjà équipés d'instruments. Ce qui laisse bien augurer de l'avenir.

Sous le signe de la fusion Sion - Bramois, on a pu assister à un heureux mariage entre sainte Cécile et saint Laurent, tous deux étant respectivement les patrons de l'Harmonie et de la Laurentia. Bien que ce ne soit pas à proprement parler une fusion, une étroite collaboration va

régner entre ces deux corps de musique, pour le plus grand bien des rapports entre les deux communautés.

On peut, dès aujourd'hui, annoncer le prochain concert annuel de notre Harmonie, qui aura lieu le 15 février, à 20 h 30, à la Matze. Au programme nous relevons quelques morceaux choisis, tels que : El capitan, marche, de Sousa; Watter Musik suite, de Händel; Symphonie pastorale, 1er mouvement allégre, de Beethoven; Concerto en mi b majeur, KV de Mozart; La Force du Destin, ouverture, de Verdi; La Source, ballet, de Delibes; Red River, prélude pour un western, de Benz. La soirée se terminera par un bal, conduit par l'orchestre «Jack Semillan».

De quoi réjouir les amateurs de bonne musique.

LA MATZE SION

Le comité des manifestations artistiques de Sion présente :

lundi 10 février 1969 à 20 h. 30

le célèbre pianiste **GEORGY CZIFFRA**

Ceuvres de : Bach-Busoni, Schumann, Chopin, Liszt, Balakirev

Prix des places : 6 fr. à 18 fr.

Réductions : bons JM et Migros

Location : Hallenbarter et Cie, rue des Remparts, Sion, tél. (027) 2 10 63

P 1025 S

SAISON ARTISTIQUE

1968/1969

Intéressante conférence

SION. — Hier soir, l'aula du collège de Sion était trop petite pour contenir les nombreux Sédunois venus écouter Mme Michèle Guy, de Grenoble, venue leur parler de régulation des naissances et de contraception. Vu le manque de place, nous publierons dans une prochaine édition le compte rendu de cette brillante conférence.

COUP D'ŒIL SUR LES STATIONS

● CRANS. — L'occupation de la station est presque complète.

Aujourd'hui débutent les championnats du monde du ski-bob. Les pays qui participent à cette compétition sont la Grande-Bretagne, les USA, le Japon, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la France et la Suisse.

● STATION DE MONTANA.

La haute saison recommence. Du 6 au 9 février, 2me championnat du monde du ski-bob. Il y aura certainement Bourvil à la station à ce moment-là.

● STATION D'ANZERE.

La station est à moitié complète. A partir du 10 février, les hôtels seront pleins car les vacances françaises commencent.

La neige est très bonne. Toutes les installations fonctionnent.

● STATION DE NENDAZ

Jeudi, vendredi et samedi, il y aura les championnats suisses des PTT, avec la présence du conseiller fédéral Roger Bonvin.

Les pistes sont merveilleuses. La neige est très bonne.

Toutes les installations fonctionnent. Au Super-Nendaz les téléski Novelli et Siviez marchent.

†

Dans l'impossibilité de répondre à tous les messages de sympathie, reçus à l'occasion de leur grand deuil, les familles de

Marcel REY-BELLET

et

Jean-Michel PERRIN

remercient toutes les personnes qui, par leur présence, leurs messages, leurs envois de fleurs, couronnes et dons de messes, les ont réconfortés dans leur douloureuse épreuve et les prient de trouver ici l'expression de leur sincère gratitude.

Un merci spécial aux révérends curés de Troistorrents, Val-d'Illiez et Champéry, au docteur Nussbaumer, au personnel de l'hôpital de Monthey, à la classe 1948 de Champéry et Val-d'Illiez, à la société des installations mécaniques Crosets-Portes du Soleil S.A. à Val-d'Illiez, à M. Bieri et son personnel à Val-d'Illiez, à la Jeunesse conservatrice de Champéry, à la JRCF de Val-d'Illiez, à la société des carabiniers et à la section des samaritains de Val-d'Illiez.

Champéry et Val-d'Illiez, février 1969.

†

La famille de

Madame Amélia LUCIANNAZ

remercie toutes les personnes qui, de près ou de loin, lui ont témoigné leur sympathie dans le grand chagrin qui l'a frappée.

Un merci spécial au docteur Joliat et aux locataires du bâtiment Les Noyers.

Sion et Vernayaz, février 1969.

†

La famille de feu

Vital JORIS-CAVE

à Orsières, Granges-Lens, Martigny et Genève, remercie toutes les personnes qui ont pris part au deuil qui l'a frappé.

Un merci spécial au révérend curé d'Orsières, au docteur Maurice Troillet, au docteur Zen-Ruffinen, ainsi qu'au personnel de l'hôpital de Martigny.

Familles Joris-Cavé Orsières

†

Le comité de l'Association Saint-Raphaël, le personnel et les élèves de l'institut

ont le profond regret de faire part du décès de

Révérend père Paul-Marie

capucin

fondateur de l'œuvre Saint-Raphaël

L'ensevelissement aura lieu au couvent des capucins de Fribourg, le jeudi 6 février, à 15 heures.

†

La cagnotte de la patinoire de Sion

a le pénible devoir d'informer ses membres du décès de

Madame Mathilde BÄHLER

membre de la cagnotte et épouse de Fritz.

Pour les obsèques, se référer à l'avis de la famille.

P 31447 S

†

La classe 1911 de Sion

a le profond regret de faire part du décès de

Madame Mathilde BÄHLER

L'ensevelissement aura lieu le jeudi 6 février 1969, à 11 heures, à l'église de Saint-Guérin.

†

La direction et le personnel des magasins Gonset SA à Sion

ont le regret de faire part du décès de

Madame Mathilde BÄHLER

sa fidèle employée et collègue depuis 16 ans dont ils garderont le meilleur souvenir.

Les obsèques auront lieu à l'église Saint-Guérin, jeudi 6 février, à 11 heures.

†

Monsieur Henri DUCREY, à Martigny; Monsieur et Madame Jean-Paul BUENSOD-DUCREY et leurs enfants Anne, François et Claire, à Genève; Monsieur et Madame Hubert MAHLER-DUCREY et leurs enfants Isabelle, Philippe, Fabienne, Catherine et Claude, à Bottighofen; Monsieur Jean-Claude DUCREY, religieux du Grand Saint-Bernard, à Martigny; Monsieur et Madame Paul DUCREY-SIMONETTA et leurs enfants Florence et Romaine, à Genève; Monsieur et Madame Guy DUCREY-DEMOLE, à Bucarest; Mademoiselle Françoise DUCREY, à Martigny; Monsieur et Madame Adrien VOUILLOZ, à Martigny, leurs enfants et petits-enfants; Mademoiselle Marguerite VOUILLOZ, à Martigny-Bourg; Madame Alfred VOUILLOZ, à Martigny-Bourg, ses enfants et petits-enfants; Madame Léon DELALOYE-DUCREY, à Martigny, ses enfants et petits-enfants; Madame Alphonse DUCREY, à Martigny, ses enfants et petits-enfants; Madame Alfred SAUDAN-DUCREY, à Genève, ses enfants et petits-enfants; Mademoiselle Marguerite DUCREY, à Martigny; Monsieur le doyen Louis DUCREY, révérend curé de Bagnes; les familles VOUILLOZ, BESSE, METRAL et alliées, affligées par le décès de

Madame Henri DUCREY

née Jeanne VOUILLOZ

leur chère épouse, mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée le 3 février 1969, réconfortée par les sacrements de l'Eglise, recommande son âme à vos prières.

La messe de sépulture sera célébrée à l'église paroissiale de Martigny, le jeudi 6 février, à 10 heures.

Les honneurs seront rendus sur la place du Midi.

Domicile mortuaire : Martigny-Bourg.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

P 90098 S

Aimez-vous les uns les autres
Comme je vous ai aimés.

Mademoiselle Berthe FAESSLER, à Berne; Monsieur Gaston FAESSLER, à Monthey; Monsieur et Madame Jean FAESSLER-BARMAN et leur fils Jean-Marc, à Martigny; Monsieur et Madame Henri FAESSLER-GILLIARD et leur fille Mireille, à Onex (Ge); Monsieur et Madame Aloys FAESSLER-BURGER et leurs filles Yvette et Eliane, à Bâle; ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part du décès de

Monsieur Jean FAESSLER

retraité CFF

leur très cher père, beau-père, grand-père, beau-frère, oncle, parent et ami, enlevé à leur tendre affection dans sa 93e année, le 3 février 1969, à l'hôpital de Martigny.

L'ensevelissement aura lieu à Monthey, le jeudi 6 février 1969.

Culte au temple de Monthey, à 14 h 30.

Domicile mortuaire : 4, chemin des Finettes, 1920 Martigny.

P 90099 S

†

Révérend père Paul Marie

Jubilare de profession et de sacerdoce, capucin bien connu en Valais, est mort ce matin, 4 février, à 3 heures au couvent des capucins de Romont. La dépouille mortelle repose au couvent de Romont. Enterrément au couvent de Fribourg jeudi 6 février, à 15 heures.

R.I.P.

†

Madame Lydie CRETTE-NAND-FORT, à Isérables; Monsieur et Madame Michel FORT et leurs enfants, à Martigny; Monsieur et Madame Georges LAMBIEL et leurs enfants, à Martigny; Monsieur et Madame Arthur CRETTE-NAND-GERSTER et leurs enfants, à Genève; Mademoiselle Lina CRETTE-NAND, à Isérables; Monsieur et Madame André VOUIL-LAMOZ et leurs enfants, à Isérables; ainsi que les familles parentes et alliées CRETTE-NAND, FORT, MONNET, VOUIL-LAMOZ, ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur Pierre-Joseph CRETTE-NAND

décédé à Isérables après une longue maladie, dans sa 70e année, muni des sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Isérables le jeudi 6 février, à 10 h 30.

P.P.L.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†

Madame Jean CHEVRIER, aux Haudères; Madame et Monsieur Antoine MAITRE-CHEVRIER et leurs enfants, aux Haudères; Monsieur et Madame Jean CHEVRIER-FOLLONIER et leurs enfants, aux Haudères; Mademoiselle Cécile CHEVRIER, aux Haudères; Monsieur et Madame Camille CHEVRIER-FASANA, à Sion; Monsieur Emile CHEVRIER, aux Haudères; ainsi que les familles parentes et alliées CHEVRIER, FOLLONIER, BEYTRISON, TROVAZ, DUSSEX, MAITRE, METRAILLER, ont la grande douleur de faire part du décès de

Monsieur Jean CHEVRIER
cordonnier

leur très cher époux, père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé à Arolla dans sa 68e année.

L'ensevelissement aura lieu à Evolène le jeudi 6 février 1969, à 10 h 30.

Domicile mortuaire : Les Haudères.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

R.I.P.

†

La classe 1940 de Sion

a le pénible regret de faire part du décès de

Monsieur Jean CHEVRIER

père de son dévoué membre et ami Camille Chevrier.

Les obsèques, auxquelles les contemporains sont priés d'assister, auront lieu à Evolène le jeudi 6 février, à 10 h 30.

†

L'administration communale de Mex

a la douleur de faire part du décès de

Monsieur le chanoine Max GRANDJEAN

recteur de Mex durant trente ans.

Ses anciens paroissiens gardent de sa bonté et de son dévouement un souvenir impérissable.

†

Mademoiselle Marie-Jeanne BERTHOUD, et son fiancé Gabriel Falcotet, à Troistorrents; Monsieur et Madame Emile BERTHOUD-ROUILLER, et leurs enfants à Troistorrents; Révérende sœur Marie-Adrienne BELLON, hospice Saint-Jacques, à Saint-Maurice; Monsieur et Madame Adolphe BELLON-DUBOSSON et leurs enfants, à Troistorrents; Monsieur et Madame Joseph BELLON-CLARET et leurs enfants, à Troistorrents; Monsieur et Madame Clément BELLON-CLARET et leurs enfants, à Troistorrents; Madame et Monsieur Celestin BELLON-GRANGER et leurs enfants, à Troistorrents; Madame et Monsieur Ignace BELLON-GRANGER et leurs enfants, à Troistorrents; ainsi que les familles parentes et alliées BELLON, BERTHOUD, CLARET, GRANGER, DONNET, UDRESSY, DUBOSSON, ROUILLER, MORISOD et AVANTHAY, à Troistorrents, Monthey et Colloby, ont le profond chagrin de faire part du décès de

Madame veuve Marie-Louise BERTHOUD
née BELLON

leur bien chère mère, sœur, belle-sœur, tante, cousine et parente survenu à l'hôpital de Monthey dans sa 63e année après une longue maladie et munie des sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Troistorrents, jeudi 6 février 1969, à 10 h 30.

Priez pour elle

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†

Monsieur Prosper GAILLARD; Madame et Monsieur Félix LAMBIEL-DUCREY et leurs enfants Jean-Jacques, Gérard et Pascal; Madame Angèle GAILLARD-GAILLARD, ses enfants, petits-enfants et arrière-petit-enfant; Monsieur Hermann GAILLARD-GAILLARD et ses enfants; ainsi que les familles parentes et alliées, ont le profond chagrin de faire part du décès de

Monsieur Prosper GAILLARD
de Baptiste

leur cher père, grand-père, arrière-grand-père, oncle et grand-oncle, décédé dans sa 97e année, muni des sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Ardon, le jeudi 6 février 1969, à 10 h 30.

On est prié de ne pas faire de visite.

P.P.L.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†

Son Excellence Monseigneur Louis HALLER, abbé de Saint-Maurice et évêque de Bethléem;

Monsieur le prieur, messieurs les chanoines et les frères de l'abbaye de Saint-Maurice; ont la douleur de faire part de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher confrère

Monsieur le chanoine Maximilien GRANDJEAN

licencié en théologie
professeur et bibliothécaire
au collège de Saint-Maurice

pieusement décédé à la clinique Saint-Amé à Saint-Maurice, muni des sacrements de l'Eglise, le lundi 3 février, dans la 74e année de son âge, la 53e de sa profession religieuse et la 48e de son sacerdoce.

Les funérailles seront célébrées à la basilique de l'abbaye de Saint-Maurice le jeudi 6 février 1969.

Levée du corps dans le cloître intérieur de l'église à 8 h 45, officé des défunts à 8 h 55.

Messe pontificale concélébrée : à 10 heures 30.

Office de septième : jeudi 13 février, à 9 h 50, messe à 10 h 30.

Priez pour lui

Saint-Maurice, le 4 février 1969.



DE LA NOBLE CONTRÉE AU VAL D'ANNIVIERS

- 1) Très démocratique assemblée du MCCS de Sierre
- 2) M. Antoine Zufferey, candidat de la ville, au Conseil d'Etat
- 3) Trois nouveaux candidats députés et suppléants

SIERRE — Le MCCS — mouvement conservateur chrétien-social — de la Cité du soleil, lors des dernières élec-

tions communales avait lancé une campagne à « la mode américaine ». L'imposante assemblée tenue hier soir dans la grande salle de l'Hôtel Terminus (près de 450 citoyens) me faisait songer à un effet salutaire de ces élections communales ! Un voisin de table m'a tranquilisé en me confiant que cette imposante concentration était tout simplement le fait d'une intense préparation.

L'enjeu, en effet, était très important. La suite des événements me l'a prouvé.

Me François-Joseph Bagnoud, président du MCCS, a su avec une autorité exemplaire et quelle prévoyance diriger les débats.

Je dois avouer que les citoyens pour leur part ont fait preuve d'une rigoureuse discipline.

Après quelques recommandations indispensables et les explications non moins indispensables sur le déroulement des votations qui interviendraient Me Bagnoud a passé au premier point prévu à l'ordre du jour.

ELECTIONS AU CONSEIL D'ETAT
Trois candidats ont été présentés successivement. Il s'agit de :

- 1) M. Antoine Zufferey, conseiller municipal et ingénieur, présenté par Me Mathier
- 2) M. Paul Germanier, directeur des écoles, présenté par M. Charles-Henri Bourguinet
- 3) M. Michel Salamin, professeur, présenté par M. Michel de Preux.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Bulletins délivrés : 421
Bulletins rentrés : 415
Bulletins blancs : 7
Bulletins nuls : 6
Bulletins valables : 402

Les voix obtenues :

M. Antoine Zufferey : 192
M. Michel Salamin : 149
M. Paul Germanier : 61

Suivant une décision prise par le comité directeur et approuvée par l'assemblée, le candidat qui obtenait le moins de voix ne participerait pas au 2ème tour de scrutin.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Bulletins rentrés : 421
Bulletins blancs : 11
Bulletins valables : 410

Les voix obtenues :

M. Antoine Zufferey : 219
M. Michel Salamin : 191

En conséquence, M. Antoine Zufferey sera présenté comme candidat aux députés du district.

DESIGNATION DES 3 CANDIDATS DEPUTES ET 3 SUPPLEANTS

La ville de Sierre a droit à 3 députés et 3 suppléants. M. Alphonse Zufferey, député depuis 1961, a remis son mandat à disposition. Me Bagnoud relève que, suivant une coutume bien établie, la candidature du député sortant n'est pas mise en liste pour la votation.

M. Richard Bonvin s'oppose à ce mode de faire. La votation à bulletin secret a donné raison à la contre-proposition Bonvin par 148 voix contre 145 voix.

Les propositions suivantes ont été faites :

- 1) M. Alphonse Zufferey, député sortant
- 2) Me Pierre de Chastonay conseiller municipal
- 3) M. Paul Bourguinet, biologiste
- 4) M. Charles Rey, médecin.

La nouvelle votation aux bulletins secrets a donné les résultats suivants :

Bulletins rentrés : 327
Bulletins blancs : 4
Bulletins valables : 323

Les voix obtenues :

Me Pierre de Chastonay : 262
M. Paul Bourguinet : 206
Dr Charles Rey : 184
M. Alphonse Zufferey : 171

Les candidats ci-après ont été acclamés comme candidats députés-suppléants :

M. Elie Wyder, préfet école secondaire
M. Michel Honnegger, comptable
M. Richard Bonvin, commerçant.

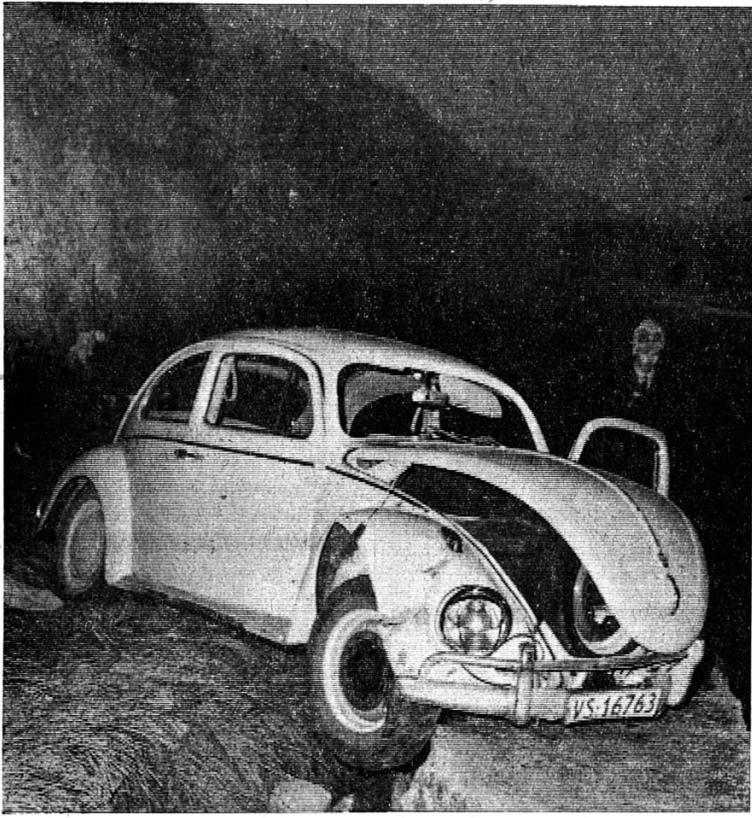
Pour la petite histoire, M. Bonvin a été gentiment proposé par M. Alphonse Zufferey.

Quelle magnifique assemblée ! A mon avis, il me semble que l'on devrait malgré tout arriver à instaurer un système de contrôle. Le vibrant appel en faveur de la conscience civique n'est pas suffisant.

— gé —

SION ET LE CENTRE

UN PRETRE GRIEUREMENT BLESSE



SION. — Hier, à 17 h 30, un accident de la circulation s'est produit sur la route cantonale Sierre-Sion. L'abbé Clément Schnyder, professeur au Grand Séminaire de Sion, né en 1900, circulait de St-Léonard en direction de Sion au volant de la voiture VS 16763. Dans la montée de Platta, le conducteur fut pris de malaise, et son véhicule sortit de la route, fit une chute d'environ 6 mètres et s'arrêta sur un mur en contre-bas. Le malheureux prêtre, assez grièvement atteint, a été hospitalisé à Sion. La voiture est démolie.

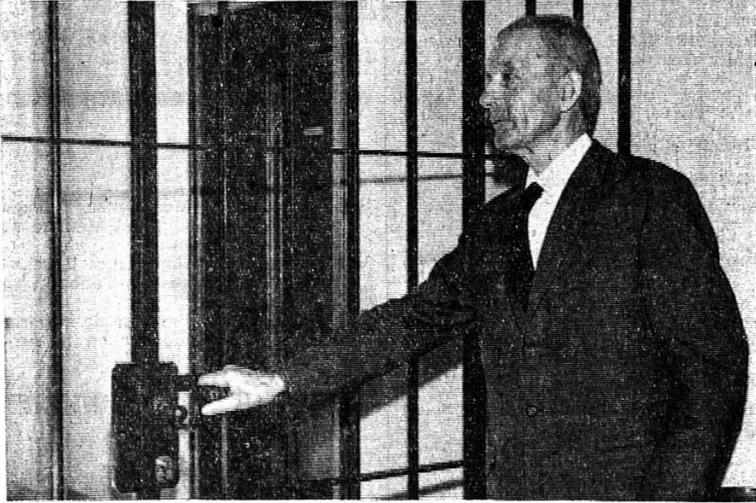
DEUX SPORTIFS CELEBRES SE MARIENT



ZINAL. — Deux sportifs français célèbres se sont mariés dimanche dernier à Zinal. Il s'agit de M. Jeannot Capra et de Mademoiselle Joëlle Lacroix. Ce sympathique couple venait chaque année passer des vacances dans le Val d'Anniviers. Dès maintenant, ils ont la ferme intention d'élire résidence à Zinal. A ce mariage assistaient notamment le consul de France à Lausanne, le député Rémy Theytaz et M. Trigano, du Club méditerranéen. Voici les nouveaux mariés.

HAUT-VALAIS * HAUT-VALAIS

Heureuse retraite, M. Albert Viotti



VIEGE. — Ce n'est non sans une certaine émotion, que dernièrement M. Albert Viotti, de son état huissier de la commune de Viège et en même temps du tribunal du district du même nom, fermait pour la dernière fois la porte de fer forgé conduisant à la salle du tribunal.

Avec ce geste symbolique de papa Viotti, se termine une longue et unique carrière au service de la communauté.

Né le 3 mars 1889, c'est-à-dire dans sa 80e année, et après 50 ans de bons et loyaux services, celui que l'on ose un peu appeler « faisait partie de l'inventaire du tribunal », rentre définitivement dans le rang.

C'est en 1919, après avoir déjà travaillé pendant dix ans aux usines de la Lonz, qu'Albert Viotti succédait à son père au poste d'huissier de tribunal.

Fait curieux, et sans doute unique dans les annales de serviteurs de la cause publique, ce sont trois Viotti qui

se suivirent de père en fils au poste qu'Albert a quitté à la fin décembre. C'est ainsi que nous avons d'abord eu Karl, puis August et finalement Albert qui a « remis » ses clefs il y a quelques jours seulement.

Si papa Viotti est bien resté jeune d'esprit et très alerte malgré ses 80 ans approchant, il n'a pas pour autant été épargné par le destin.

Il a perdu très jeune son épouse, née Farquet et originaire de Martigny. En 1966, son fils unique René, arraché brusquement à l'affection des siens par un mal qui ne pardonne pas, s'en allait rejoindre sa maman.

Aussi, à l'heure d'une retraite combien méritée, nous ne voudrions pas manquer de souhaiter, à ce fidèle abonné de notre journal depuis plus de 50 ans, de belles années de repos auprès de sa belle-fille et en compagnie de ses petits-enfants.

NOTRE PHOTO. — Papa Viotti fermant la porte de fer forgé conduisant à la salle du tribunal de Viège.

Vingt-cinq ans d'activité

VIEGE. — Lundi soir, en compagnie de ses subordonnés, proches et connaissances, M. Oskar Sturzenegger, technicien aux usines de la Lonz à Viège, pouvait fêter ses 25 ans d'activité dans cette entreprise.

Pour l'occasion, une petite fête de famille avait été organisée au buffet de la Gare, fête pendant laquelle l'heureux jubilaire fut « gâté » comme il se devait.

Très ému, devant les nombreuses marques de sympathie dont il avait été l'objet, M. Sturzenegger promit à chacun de se retrouver en ce même lieu pour le prochain jubilé, celui des quarante ans.

Quant à nous, nous ne voudrions pas manquer de féliciter cet authentique Octodurien, en lui souhaitant de tout cœur de belles satisfactions dans ses fonctions de chef de département.

Une confrontation fort sympathique

VIEGE. — Pendant la soirée de jeudi, une animation toute particulière a régné dans les rues de la localité, puis à la patinoire où s'est déroulée une bien curieuse rencontre de hockey sur glace.

Renouant avec la tradition, le personnel des CFF et des PTT s'était donné rendez-vous en ce lieu après une petite balade de circonstance à travers les rues de la localité.

Si le déplacement de nos « fonctionnaires » était quelque peu placé sous le signe de l'arrivée de sa majesté « Carnaval », en revanche, dans le ring des hockeyeurs, on a travaillé d'arrache-pied.

Pour beaucoup, ce ne fut vraiment pas facile ! Plusieurs antagonistes, qui, pour la première fois, chaussaient les patins, eurent l'occasion de regretter la terre ferme. D'autres, armés pour la circonstance, nous prouvèrent qu'ils

avaient du métier et qu'ils pourraient fort bien être incorporés dans une équipe d'actifs, ne serait-ce que chez les vétérans.

Finalement, peu après 22 heures, les arbitres séparèrent les antagonistes sur un résultat nul correspondant assez au déroulement d'une partie qui ne manqua pas de piquant.

Relevons en passant, que les joueurs des deux camps se retrouvèrent en compagnie de leurs épouses dans un restaurant de la place, non pour fêter la réussite de l'un ou de l'autre, mais pour passer encore quelques instants de détente dans une atmosphère de franche cordialité.

Quant au mot de la fin, nous pouvons dire, que la meilleure entente règne vraiment entre les agents de nos deux grandes régions nationales.

Le Cercle romand de Viège a vingt-cinq ans

VIEGE. — Un quart de siècle s'est maintenant écoulé depuis qu'en ce 6 février 1944, quelques Romands s'étaient donné rendez-vous « zur alten Post » pour fonder une société que l'on appela le « Cercle romand ».

Rapidement, le comité s'était nommé et M. Paul Germanier, caissier aux usines de la Lonz, en devenait le premier président.

Comme but principal, la société se fixait la ligne de conduite suivante : « Créer et entretenir un esprit ro-

mand et de bonne amitié entre les personnes de langue française de Viège et environs ».

Quant aux moyens à disposition, ils se résumaient à : « Un souper annuel avec assemblée générale et soirée familiale dans le courant de l'hiver, une promenade ou course en famille en été et, finalement, quelques parties de quilles ou jeux au gré des besoins ».

En tout cas, les résultats ont été largement atteints, et, l'esprit romand

bien maintenu dans toute l'acceptation du terme au sein du cercle comptant en ce moment 70 membres.

Quant à la fête anniversaire, elle se déroulera samedi 15 février à l'Hôtel Elite, où le comité se réserve le droit d'organiser une fête à tout casser ! Il va sans dire que cette fête sera dignement, mais aussi joyeusement fêtée avec l'espoir que les jeunes du moment auront le plaisir de pouvoir féliciter les membres fondateurs de ce 6 février 1944.

Bientôt la soirée du « Männerchor »

VIEGE. — Samedi se déroulera, dans la grande salle « Zur Alten Post », la soirée familiale annuelle du « Männerchor » de l'endroit. Avec cette réunion et soirée par excellence du chœur d'hommes de Viège, nous arrivons un peu au point culminant des manifestations de tout ordre à la veille de carnaval. Le « Männerchor » étant la société « bien » par excellence de la localité, c'est toujours avec impatience que l'on attend cette réunion au sommet ! Une nouvelle fois, nous ne doutons pas que le comité ne mette tout en œuvre pour que cette soirée du « Männerchor » soit, comme par le passé, marquée d'un éclat tout particulier.

Une préparation contre les hémorroïdes

calme les douleurs —

Des recherches scientifiques entreprises aux Etats-Unis ont permis d'élaborer une préparation d'une grande efficacité contre les hémorroïdes.

Dans de nombreux cas traités sous contrôle médical, une « amélioration très frappante » a été constatée. Les douleurs ont été calmées instantanément. De plus, les tissus dilatés se sont nettement resserrés. Parmi les cas contrôlés, il y en avait même avec des hémorroïdes de très longue date.

Les résultats enregistrés ont été obtenus sans utilisation d'autres médicaments ; ils

combat les hémorroïdes sans opération

sont dus uniquement à l'effet curatif de la préparation.

Ce nouveau médicament est en vente comme onguent sous la dénomination de « Spertil, Préparation H » (marque déposée) contre les hémorroïdes. Prix de la pommade (inclus applicateur) 5 fr. 50.

Egalement sous forme de suppositoires 6 fr. 60. Demandez-le aujourd'hui à votre pharmacien ou droguiste. Dans la plupart des cas, il est possible d'obtenir au bout de 2 ou 4 jours déjà non seulement un soulagement mais une réelle amélioration.

CE JOUR EN SUISSE ET AILLEURS

VERDICT AU PROCES DES «SORCIERS» DE ZURICH 10 ans de réclusion pour le couple diabolique

Mardi après-midi, la Cour d'assises de Zurich a condamné Josef Stocker et Magdalena Kohler, les principaux accusés du «procès des sorciers» à 10 ans de réclusion et à 15 ans d'expulsion du territoire suisse. Emilio Bettio a été condamné à quatre ans de prison et les frères Hans, Heinrich et Paul Barmettler à 3 ans et six mois de prison.

Il aura donc fallu plus de trois semaines pour parvenir au dénouement de cette affaire particulièrement sordide et que certains ont cru voir sortir tout droit du Moyen-âge, c'est-à-dire causer la mort d'une enfant de 17 ans, Bernadette Hasler, par la torture physique, sous prétexte de l'exorciser. Ce couple de fanatiques, associé à de nombreux adeptes, dont les parents de la victime, ont eu un comportement particulièrement odieux et de l'avis unanime cette condamnation ne

semble pas assez sévère. Le procureur général n'a pas caché, pour sa part, son mécontentement en affirmant qu'il allait saisir la Cour de cassation de cette affaire car, a-t-il ajouté, «ce jugement me paraît arbitraire».

LES COMPLICES DE LA FLAGELLATION

Si Josef Stocker et Magdalena Kohler sont, avec sœur Stella, à l'origine directe du drame du 14 mai 1966, il ne faut pas oublier leurs fidèles, trois frères Barmettler totalement envoutés et le coiffeur Bettio, qui déclare avoir été «fortifié» par l'enseignement de la secte. Ces gens ont participé aux séances de flagellations. Certains étaient père de famille; mais leur aveuglement fut tel qu'ils n'ont pas pensé à l'enfant qu'ils ont battue jusqu'à la mort.

TOUT LE MONDE ROUSPETE

Sitôt après la lecture du jugement les avocats Rosenbusch et Meisser, défenseurs de Josef Stocker et Magdalena Kohler, ont déclaré vouloir déposer un recours en annulation.

Signalons encore que le procureur général avait requis 15 ans de réclusion moins 990 jours de détention préventive, 15 ans d'expulsion du terri-

toire suisse, 10 ans de privation des droits civiques pour Josef Stocker, 14 ans de réclusion, 15 ans d'expulsion du territoire suisse et 10 ans de privation des droits civiques pour Magdalena Kohler. Emilio Bettio aurait dû être puni de 7 ans de réclusion et 5 ans de privation des droits civiques, les frères Hans et Heinrich Barmettler de 6 ans de réclusion et Paul Barmettler de 5 ans de la même peine.

Une bonne prise
LUCERNE. — La police de Lucerne, aidée par quelques passants, a réussi à mettre la main sur un escroc et voleur professionnel étranger, qui s'était rendu coupable au Liban d'un vol de 1.4 million de livres turques.
L'arrestation a pu avoir lieu grâce à un commerçant dont l'attention a été attirée par le malfaiteur en train de procéder à des achats dans son magasin.
La police enquête actuellement afin de savoir si cet étranger s'est rendu coupable de délits dans notre pays.

Opinion d'un théologien catholique

ZURICH — «Je suis révolté de ce que les auteurs de ce crime horrible, qui a entraîné la mort d'une jeune fille de 17 ans, soient des gens qui ont voulu être plus pieux et plus saints que les autres. Malgré l'éducation catholique qui fut la leur, ils sont tombés dans des erreurs qui les ont éloignés toujours plus de l'Eglise catholique. C'est en ces termes que Mgr Alfred Teobaldi, vicaire général du canton de Zurich, s'est exprimé mardi, à l'issue du «procès des sorciers». Faisant allusion aux déclarations de Me Lohner, le procureur général, réclamant «une prise de position nette de la part des autorités ecclésiastiques», Mgr Teobaldi a appelé que «cette croyance moderne aux sorcières n'est pas à

mettre à la charge de l'Eglise catholique romaine».
«Aucune Eglise n'est à l'abri de fidèles qui, se couvrant du prétexte d'une œuvre sainte, se livrent à des actes éminemment diaboliques. Dans le canton de Zurich, nous connaissons plus d'un cas, en dehors de l'Eglise romaine, où l'égaré religieux a entraîné la mort de deux personnes à Wildenbusch, au Heiligen Gret. Il faut aussi se souvenir des exorciseurs de Huetten, qui ont comparu en 1963 devant le tribunal. Ces gens, y compris un prédicateur, avaient voulu libérer de Satan un faible d'esprit. Il s'agissait là aussi de gens stricts dans leurs sentiments religieux, qui se verraient d'être appelés sectaires.»

Sept cambrioleurs condamnés

LAUSANNE. — Le tribunal correctionnel de Lausanne a jugé mardi sept hommes, dont trois Hongrois, coupables de vols en bande et recel.

Le principal accusé, un ancien moniteur de ski vaudois, âgé de 25 ans, récidiviste, avait participé à une vingtaine de vols en avril et mai 1968, pour environ 22 000 francs.

Il a été condamné à quatre ans de réclusion. Un Hongrois, récidiviste, s'est vu infliger par défaut une peine de deux ans de réclusion, commuée en in-

ternement, et l'expulsion à vie du territoire suisse. Un troisième prévenu subira deux ans de réclusion.

Les quatre autres, qui étaient des comparses, ont été condamnés à douze mois, cinq mois, quatre mois et vingt jours de prison, tous avec sursis.

L'un d'eux, coupable de simple recel dans cette affaire, est un Suisse qui servait dans la Légion étrangère puis, devenu militaire de l'OAS, fut condamné à mort par contumace en France après l'attentat du Mont-Faron contre le général De Gaulle.

La journée en Suisse alémanique et au Tessin

● Dans plusieurs cantons, les conseils législatifs sont actuellement réunis ou mettent un terme à leur session. C'est ainsi que celui de Saint-Gall vient de terminer sa session extraordinaire destinée à décharger l'ordre du jour du mois de mai. Il a adopté en première lecture un projet de loi concernant la protection des eaux et octroyé un crédit de plus d'un million de francs destiné à la construction de deux maisons pour le personnel de l'hôpital cantonal.

● A l'Hôtel de Ville de Berne, le Grand Conseil a rejeté dans sa séance de mardi les accusations d'un périodique bâlois dans une affaire de recours en grâce. Après avoir adopté en deuxième lecture la loi sur les entreprises de transport concessionnaires par 123 voix sans opposition, il a alloué une série de subventions dépassant les 10 millions en faveur de la construction de stations d'épuration des eaux. Enfin, il a accepté un postulat demandant l'intervention du canton dans la lutte contre la pollu-

tion des eaux d'une source alimentant à raison de 50 à 60 pour cent en eau potable la ville de Bienne.

● L'animateur bien connu de la Télévision alémanique, Maeni Weber, vient de recevoir la médaille du Mérite italien pour la contribution de la té-

lusion et la radio suisse au sauvetage de Florence. Quant à M. Hans Luethy, directeur de «L'Institut suisse pour l'étude de l'art», il a reçu la même médaille en récompense de restauration des œuvres d'art endommagées par la catastrophe de novembre 1966.

Zurich: 2 déserteurs américains arrêtés

ZURICH. — La police cantonale a procédé, dans un bar du Niederdorf, à Zurich, à l'arrestation d'un soldat américain de 18 ans qui, en compagnie d'un camarade du même âge, avait déserté son unité stationnée à Ludwigsburg, en Allemagne. Avant de prendre la fuite, ils volèrent des formules de demandes de congé et le carnet de chèques d'un camarade. Ils encaissèrent tout d'abord un chèque à Stuttgart puis d'autres auprès de trois banques de la cité de la Limmat pour un montant de 7.800 francs. Ils

tenèrent encore, mais sans succès, d'encaisser des chèques auprès d'autres banques de la place. Le complice avait été arrêté le même jour à Arosa, où les deux Américains s'étaient fait remettre plus de deux mille frs. Dans cette station, ils ont laissé en outre une ardoise impayée de plusieurs milliers de francs. Dans le quartier zuricois du Niederdorf, les deux jeunes déserteurs dépensèrent de fortes sommes d'argent en compagnie de prostituées.

Les terroristes zurichoïses courent toujours

ZURICH. — Les terroristes qui ont fait exploser deux charges de plastique — la première le 25 décembre dernier vers 19 heures, devant la porte de la station-radio de la police municipale zuricoise, et la seconde le 31 janvier vers 23 heures, devant le bâtiment de l'Administration communale — courent toujours et la police n'a découvert aucun indice permettant l'arrestation des malfaiteurs. C'est ce qui ressort d'une conférence de pres-

se présidée mardi par M. Hermann Suter, procureur de district.

A cette occasion, il invite la population à donner tous renseignements utiles à l'enquête, notamment en ce qui concerne les ventes d'explosifs. Quant aux coiffeurs, ils sont priés de signaler à la police tous passages de clients désireux de se faire couper les cheveux dépassant la longueur normale. Dans les deux cas d'explosions, la police a découvert une carte

signée «Groupe d'anarchistes». Aussi, l'enquête judiciaire est-elle dirigée plus particulièrement dans les milieux se réclamant de l'anarchie. Toutefois, les enquêteurs sont d'avis qu'il pourrait s'agir d'une fausse piste destinée à détourner les soupçons.
Enfin, le Ministère public zuricois a décidé d'offrir une récompense de 10.000 francs à quiconque pourra fournir des renseignements permettant l'arrestation des auteurs des attentats.

Journal quotidien et étude du marché

GENEVE — S'inspirant de son expérience personnelle en qualité d'administrateur-délégué de Sonor S.A., édi-

teur de «La Suisse», M. Jean-Claude Nicole, a exposé lundi, à Genève, devant le Groupement romand pour l'étude du marché et le Club de publicité de Genève, les problèmes qui se posent à un journal quotidien dans le cadre d'une étude de marché.

Le journal doit aujourd'hui faire face à deux révolutions, l'une technique — allant de la composition aux méthodes d'impression — l'autre commerciale. Cette révolution-ci est partie de la constatation que la gestion d'un journal est en fait analogue à celle d'autres entreprises placées dans un milieu de concurrence. Il n'y a pas la contradiction avec une autre constatation qui établit que le journal reste un instrument de la pensée, un élément de réflexion. L'introduction de méthodes commerciales ne porte pas préjudice à la nature traditionnelle du journal; mais bien au contraire elle doit la servir puisqu'elle vise à accroître son rayonnement.
L'étude du marché d'un journal se fonde sur l'ensemble des relations

qu'il entretient avec tous ceux auxquels il offre ses services. Pour être efficace, cette étude doit refléter un état d'esprit qui lui soit favorable dans l'entreprise elle-même. Elle doit aussi être permanente pour déceler les possibilités de développement: elle dépasse la politique de vente pour atteindre au marketing.

M. Jean-Claude Nicole devait ensuite exposer les différentes méthodes — de l'enquête aux points de vente aux sondages téléphoniques — appliquées dans cette perspective par son quotidien qui, avec 4 autres quotidiens de Suisse, se caractérisent par le fait qu'ils comptent plus de vente au numéro que d'abonnés. L'étude du marché est difficile — comment connaître le client anonyme au numéro? — mais essentielle pour un quotidien qui doit aussi apprendre à mieux connaître les besoins des annonceurs dont l'apport financier constitue un élément essentiel du budget de la presse écrite, a conclu en substance M. Jean-Claude Nicole.

CHRONIQUE DE POLITIQUE ETRANGERE, par M.-W. SUES

Les mots face à la réalité

«Nous sommes en guerre alors que nous voulons la paix. Nous sommes déchirés par les divisions alors que nous souhaitons l'unité. Des tâches s'accumulent devant nous, alors que nous demeurons les bras ballants. Nous sommes capables d'aller à la Lune, alors que la Terre regorge de discordes. Il faut d'abord mettre fin à toutes ces contradictions.» J'ai extrait ce passage essentiel du compte rendu sténographique du discours d'investiture qu'a prononcé le président Nixon. Il est révélateur. Le «premier» Américain entend avant tout mettre de l'ordre dans sa maison, dans son esprit, dans celui de ses concitoyens, avant d'échafauder une politique. Il part à zéro. Son prédécesseur ne lui a laissé aucun engagement à longue échéance. Il peut innover s'il le juge utile. Les Russes lui ont fait toute une série d'ouvertures dans les domaines les plus divers. Les Chinois l'ont sollicité et attendent son ambassadeur à Varsovie. Les Russes redoutent les Chinois et la main qu'ils tendent au monde capitaliste. L'Europe attend Nixon qui a décidé de s'y rendre. Le général De Gaulle a déclaré qu'il serait heureux de le recevoir...

«C'est une crise de l'esprit, auquel seul l'esprit peut donner une solution. Pour la trouver il faut regarder en nous-mêmes. Quand nous écoutons notre ange gardien, nous découvrons des choses très simples: bonté, amabilité, décence, compréhension, amour. Ces choses simples sont les plus nécessaires aujourd'hui. Il faut surmonter ce qui divise et utiliser ce qui unit. C'est le programme de mon gouvernement. Nous ne pouvons pas espérer faire de tout un chacun un ami, mais nous pouvons essayer de ne pas en faire un ennemi.»

C'est là un programme d'une haute élévation qui tranche sur les exposés politiques de ses prédécesseurs, en cette occasion solennelle. Il faut remonter au discours de F.-D. Roosevelt, en 1933, pour retrouver des sentences aussi profondes. Woodrow Wilson avait ouvert la Conférence de la Paix, en 1919, à Paris, en brochant sur le même thème. On a donc le sentiment que comme tous les grands présidents des Etats-Unis, Richard Nixon passera régulièrement au crible de la morale et du christianisme les décisions réalistes qu'il devra prendre. Ce ne sera pas aisé. Que de luttes intérieures en perspective!

REVELATIONS...

C'est ainsi que dans son dernier message au Congrès, le secrétaire de la défense du président Johnson, au début de l'année, en présentant l'énorme budget de son département pour 1970 (année qui engage la nouvelle administration) a dressé des réalités. Me Clifford a démontré que la présence et l'action des Etats-Unis en Asie demeurent, sous une forme ou sous une autre, indispensables pour assurer la paix sur ce continent et, par voie de conséquence, dans le monde. Selon l'avis de ce ministre qui avait d'innombrables renseignements secrets entre les mains, les difficultés intérieures de la Chine, les luttes partisans, sont loin d'être terminées. Pour les voler et attirer l'attention sur d'autres événements, la pression communiste ne cessera ni entre les deux Corées, ni en Thaïlande, en Birmanie, en Malaisie, à Singapour, en Indochine (aux Philippines) et dans tous les Etats limitrophes du Vietnam, le Laos, le Cambodge. Quotidiennement les puis-

sances amies des Etats-Unis y sont défiées et les conceptions du monde libre à travers elles. Il estimait que même quand la paix sera revenue au Vietnam, l'Amérique sera constamment visée par les agissements et les conceptions idéologiques de peuples perméables aux directives de Pékin, qui sait comment entretenir cet esprit agressif.

CHIFFRES!

Et l'ancien ministre de la défense, en citant les chiffres fabuleux de la course aux armements, démontrait que les Etats marxistes ne dépensaient pas moins que ceux du monde libre pour leur équipement militaire et surtout que la moyenne stupéfiante de 265 fr. suisses, par être humain sur la totalité de la Terre, par an, était très largement dépassée en Chine comme dans les Etats satellites et voisins de cette dernière, alors que ces peuples sont notoirement plus pauvres que ceux du monde occidental. En six ans, cette moyenne a doublé et les nations sont obligées de s'arranger à la supporter ce qui, dans bien des cas aux- quels on ne songe pas, explique leur politique, leur attitude, leurs alliances et leurs revirements. Tandis que la population du globe n'augmente par an que de 7 %, les dépenses d'armement progressent de 35 %, et cette proportion a tendance à augmenter. Ces données officielles poussent inexorablement les chefs des grands Etats à rechercher les bases, si ce n'est d'un désarmement, au moins d'une limitation. Nixon en est conscient et ses principes l'y engagent.

Me Marcel-W. SUES.

Uri: 10000 truites anéanties

BERNE. — La presque totalité de la faune de la Reuss et du Walenbrunnen, à Erstfeld, a été anéantie. Bilan: plus de 10 000 truites anéanties.

Du mazout et de l'acide ont été déversés dans les cours d'eau utilisés par l'Office de la chasse et de la pêche pour l'élevage piscicole.

L'enquête a permis de découvrir les causes de l'hécatombe. Une entreprise d'Erstfeld déversait à la suite d'une défectuosité technique de l'acide de phosphate dans les cours d'eau, acide qu'elle utilisait pour le nettoyage d'appareils. En outre, une centaine de litres de mazout se sont échappés d'une citerne appartenant à la même entreprise. Les cours d'eau concernés se jettent dans le lac d'Uri, l'un des bras du lac des Quatre-Cantons, il est à craindre, ainsi que la relevé mardi le chef de l'Office de la protection des eaux uranaises, que les eaux de ce lac soient à leur tour polluées.

ET DANS LE CANTON DE SOLEURE

La totalité des alevins d'un ruisseau coulant près d'Herberswil, dans le canton de Soleure a été anéantie à la

suite d'un empoisonnement. Une enquête est en cours pour déterminer les causes de cette catastrophe dont les dégâts s'élevaient à plus de 4 000 francs.

Situation paradoxale des députés socialistes du district de Delémont

DELEMONT. — A la suite du décès de M. André Willemain de Courroux, c'est M. Jean Haas, premier des «viennés» sur la liste socialiste, qui lui a succédé au Grand Conseil bernois. M. Haas est le président de la «Nouvelle section socialiste» dissidente de Delémont. Bien que dissident, le groupe socialiste du Grand Conseil bernois l'a accepté dans son sein.
En revanche, le député Pierre Gassmann qui, lui, fait partie de la section «orthodoxe» du parti socialiste suisse, est toujours exclu du groupe socialiste du parlement bernois.

DERNIÈRES DÉPÊCHES — DERNIÈRES DÉPÊCHES

L'expérience « Apollo - 9 » durera 10 jours

CAP KENNEDY (Floride). — Le cosmonaute américain Russel L. Schweikart, l'un des futurs membres d'équipage de la cabine « Apollo-9 », a déclaré lundi soir à Cap Kennedy, au cours d'une conférence de presse, qu'il porterait, pendant son séjour de deux heures dans l'espace, au programme de ce vol spatial circumterrestre, la combinaison que revêtiront ses camarades qui atterriront et marcheront sur la surface de la Lune au cours de l'un des vols « Apollo » qui suivront.

Il a également annoncé qu'il expérimenterait au cours de cette « marche dans l'espace » un système de secours pour permettre le passage d'un véhicule spatial à un autre d'un cosmonaute en danger.

Pour cela, a expliqué Russel Schweikart, il commencera par quitter la cabine « Apollo-9 » en s'agrippant par les mains, à une sorte d'échelle métallique tendue, de la cabine au module lunaire, puis reviendra du module à celle-ci par le même moyen. Il a précisé que pendant cette expérience et pour éviter qu'il ne tombe dans l'espace, risquant d'y être satellisé avant d'y périr, il sera retenu à la cabine par une corde spé-

cial de près de 8 mètres de long.

Russel Schweikart sortira pour la première fois de la cabine Apollo-9 73 heures après le lancement de la fusée.

Toutefois, la tâche essentielle des trois membres d'équipage d'Apollo-9 sera d'essayer le module lunaire dans les mêmes conditions que celles où il

aura à fonctionner au mieux lors des vols « Apollo » qui suivront.

L'expérience « Apollo-9 » doit durer dix jours. Le lancement est prévu pour le 28 février. Les deux camarades de vol de Russel Schweikart qui est un civil sont deux lieutenants-colonels (James McDivitt et James Scott).

Kai-Uwe von Hassel
futur président du parlement
d'Allemagne fédérale



BONN. — Le groupe chrétien-démocrate du parlement allemand a désigné mardi M. Kai-Uwe von Hassel comme candidat à la succession de M. Eugen Gerstenmaier au siège du président du « Bundestag ».

La CDU-CSU qui est le groupe le plus important du parlement allemand ne désigne qu'un seul candidat, l'élection de M. Kai-Uwe von Hassel est donc assurée.

Celui-ci est actuellement ministre des personnes déplacées dans la grande coalition socialo-chrétienne-démocrate allemande.

Auparavant, il avait été ministre de la Défense. M. von Hassel est âgé de 55 ans.

Le marin hollandais paie-t-il pour l'espion chinois?

AMSTERDAM. — Un matelot hollandais âgé de vingt et un ans, Simon Algra, originaire de Leeuwarden, aurait été condamné récemment à vingt ans de prison par un tribunal de Changai pour avoir insulté la personne du président Mao Tsé-Toung, apprend-on à Amsterdam, au siège de

la compagnie d'affrètement du cargo « Amstelstad » sur lequel travaillait le marin.

Interrogé, un fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères à La Haye s'est refusé à donner le moindre commentaire sur cette affaire. On ignore si la condamnation à vingt ans de prison de ce marin hollandais est en rapport avec l'affaire du diplomate chinois qui s'est placé sous la protection des autorités néerlandaises le 24 janvier dernier.

● AVIONS AMERICAINS POUR LE SUD-VIETNAM

WASHINGTON. — Les Etats-Unis vont livrer gratuitement des chasseurs Cessna « A-37 » au Sud-Vietnam, confirme officiellement le Département de la défense mardi.

Accident de chemin de fer en Inde
24 MORTS
36 BLESSES

LA NOUVELLE DELHI. — Vingt quatre personnes, perchées sur le toit d'un train, ont été tuées hier près de Madras.

Le train roulait à grande vitesse et les voyageurs n'ont pu éviter les poutrelles transversales d'un pont sur lequel passait la voie ferrée.

Trente-six autres voyageurs ont été blessés et hospitalisés.

LE FROID SUR L'EUROPE

PARIS — L'offensive de l'hiver — déclenchée il y a quarant-huit heures — se poursuit sur l'Europe, à l'exception toutefois de la Hollande où le service de garde des digues qui avait été mis en état d'alerte avant-hier soir a été levé.

En Grande-Bretagne, de nouvelles chutes de neige ont été signalées la nuit de lundi sur le nord et le centre du pays. Elles ont été cependant moins abondantes que celles qui s'étaient abattues durant le week-end.

Le ciel est couvert et nuageux dans

l'est de l'Autriche, mais ensoleillé à l'ouest, notamment dans le Tyrol.

Le froid semble s'installer en Suisse où le thermomètre marquait hier matin moins dix degrés à Berne. Il a neigé sur toute la chaîne des Alpes, et la plus extrême prudence est recommandée aux skieurs au-dessus de 1800 mètres.

En Italie, des pluies torrentielles sont signalées un peu partout, accompagnées de brouillard et de tempêtes de vent, mais la température est en hausse.

En revanche, elle accuse une baisse sensible en Allemagne de l'ouest où le mercure est de nouveau descendu au-dessous de zéro.

Le temps est également froid et sec au Portugal et en Espagne, le soleil brille à Madrid dans un ciel uniformément bleu.

En France, la situation reste similaire à celle de lundi. Dans le sud du pays — notamment à Marseille et Toulouse — la neige est tombée et l'on prévoit que le froid s'accroîtra dans les heures qui viennent, bien que de larges éclaircies aient été observées au cours de la matinée d'hier.

La neige — qui recouvre tous les départements du Limousin — a rendu les routes glissantes et dangereuses. Dans certains secteurs, les engins de la gendarmerie ont dû entrer en action pour les dégager.

Dans le nord de la France, les températures sont presque toujours négatives et les routes, sont très souvent verglacées. De nombreux camions et voitures, immobilisées, bloquent plusieurs axes routiers. Quelques accidents de la circulation se sont produits mais ils n'ont jamais été très graves.

res, à 2800 mètres d'altitude alors que la caravane avait effectué une grande partie de la descente. Une énorme masse de neige « poudreuse » s'est détachée de la pente et est venue faucher les sept skieurs.

Cinq d'entre eux ont réussi à se dégager mais les deux autres ont été ensevelis.

Malgré la rapidité des opérations de secours, facilitées par le beau temps, et l'arrivée d'une équipe de la protection civile avec un chien d'avalanche, les deux skieurs ensevelis n'ont pu être dégagés que plusieurs heures plus tard alors qu'ils avaient cessé de vivre.

● PLUS DE 600 MEDECINS TCHECOSLOVAQUES ONT QUITTE LEUR PAYS

VIENNE. — C'est à 600 que se monte actuellement le nombre des médecins de Bohême et de Moravie qui ont quitté la Tchécoslovaquie depuis son occupation pour chercher refuge à l'Ouest.

Val d'Isère: deux skieurs tués PAR UNE AVALANCHE

VAL-D'ISERE. — Les équipes de secours en montagne qui avaient gagné le sommet de Bellecôte en Vanoise, près de Peizey-Nancroix (Savoie) à la suite de l'avalanche qui avait fauché un groupe de sept skieurs, ont dégagé, en fin d'après-midi, les corps de deux d'entre eux qui avaient été ensevelis.

Les deux skieurs sont de nationalité française.

L'avalanche est survenue vers 11 heu-

Staline réhabilité

MOSCOU. — Treize ans après avoir été mis au ban du parti par Khrouchtchev, Staline est cette semaine entièrement réhabilité et qualifié, dans la revue « Kommunist », de « chef militaire éminent ».

Quant à la partie du réquisitoire concernant les répressions prononcées par Khrouchtchev devant le 20e Congrès en 1956, elle est aujourd'hui officiellement passée sous silence.

M. Malraux « passé au rouge »!

NICE — Un incident a marqué l'arrivée de M. André Malraux, ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles, au terrain de l'Olivetto, près de Nice, où il venait poser la première pierre d'un « Memorial Chagall ». Au moment où le ministre descendait de voiture, un « peintre contestataire » a projeté en direction de son visage de la peinture rouge à l'aide d'une poire, mais M. Malraux eut le réflexe de retourner la poire vers le peintre et les deux hommes se retrouvèrent recouverts de rouge, devant une foule stupéfaite.

« Ce n'est qu'un hurluberlu », a dit simplement le ministre tandis qu'on appréhendait le peintre, amateur de « happenings » et connu pour ses exhibitions sur la Côte-d'Azur.

Il ne s'agissait d'ailleurs que de peinture à l'eau et le ministre, après s'être lavé le visage dans un baraquement du chantier, reprit le programme de sa visite et la cérémonie commença.

M. ANDRE MALRAUX NE PORTERA PAS PLAINTE

« Je ne porterai pas plainte à la suite de l'incident de cet après-midi ». C'est par ces mots que M. André Malraux, ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles, a conclu une déclaration qu'il a fait en réponse aux questions que venait de lui poser des journalistes.

Très détendu, ramenant l'incident à sa juste valeur, M. André Malraux avait souligné: « Il s'agit d'une contestation artistique et esthétique. Ce monsieur n'aime pas Chagall et n'est pas d'accord pour que lui soit consacré un musée, encore moins qu'un ministre français participe à la manifestation. Je trouve personnellement merveilleux qu'on conteste, même Chagall. »

Interrogé sur la méthode employée, le ministre a répondu en riant: « Mais j'ai riposté à la contestation en retournant le jet de liquide rouge contre l'homme, qui a été arrosé à son tour. J'espère que la presse ne publiera pas que les seules photos montrant le ministre barbouillé. Les autorités responsables ici feront ce qu'elles voudront mais, moi, je suis contre les poursuites. »

connu qui voulait se mettre en rapport avec Alain Delon et avait promis de lui retéléphoner ou de venir la voir. Mais le mystérieux individu ne s'est pas manifesté à nouveau. On ignore encore si ce coup de téléphone a un rapport avec l'affaire Markovic.

MARCANTONI CONFRONTE A QUATRE TEMOINS

VERSAILLES — François Marcantoni, inculpé dans le meurtre de Stefan Markovic a été confronté mardi avec quatre témoins cités dans l'affaire. Il s'agit de l'un des amis yougoslaves de la victime, Ismet Ismanovitch, d'un homme d'affaires français connu sous le pseudonyme de « François le Belge » et de deux jeunes Yougoslaves, Victor Markovitch, sans lien de parenté avec le secrétaire d'Alain Delon et Ludjo-

mid Milisevitch, tous deux détenus pour des délits mineurs.

Le résultat de cette première journée de confrontation, qui a duré sept heures, se révèle assez décevant pour le juge chargé d'instruire l'affaire.

Un industriel milanais arrêté

MILAN. — M. Felice Riva, industriel, ancien président de l'équipe de football de Milan, a été arrêté hier soir à Milan et écroué.

M. Riva est accusé d'irrégularités administratives et financières — banqueroute frauduleuse, recours abusif au crédit — atteignant un montant d'un milliard 869 millions de lire (environ 15 millions de francs).

La faillite du « Cotonificio Val Susa », dont M. Riva était propriétaire, conseiller-délégué, directeur général et vice-président, a déterminé l'arrestation de l'industriel.

Le procès s'ouvrira le 1er mars au Tribunal pénal de Milan.

● BUDAPEST A FRANCHI LE CAP DE DEUX MILLIONS

BUDAPEST. — La capitale hongroise — Budapest — a franchi au début du mois de février le cap des deux millions d'habitants.

Dix-huit millions d'Italiens seront en grève aujourd'hui

ROME — Une grève générale de vingt-quatre heures aura lieu aujourd'hui, mercredi, sur l'ensemble du territoire italien, à la suite de la rupture, la nuit dernière, des pourparlers engagés entre les représentants du gouvernement et ceux des syndicats sur le projet de réforme du régime des pensions, dans le sens d'une amélioration substantielle des conditions faites aux retraités. Le débrayage affectera environ dix-huit millions de travailleurs de l'industrie publique et privée, des ports, du commerce, de l'agriculture et du crédit, des journaux et agences de presse, de la radio-télévision et des spectacles (cinémas et théâtres). Les travailleurs affectés aux services du gaz, de

l'eau, de l'électricité, des impôts, des assurances, des services maritimes, ainsi qu'aux transports publics en commun observeront des arrêts de travail par solidarité avec les autres catégories de travailleurs. Le service sur le réseau des chemins de fer devrait se dérouler régulièrement.

Il s'agit d'un mouvement unitaire proclamé par les quatre principales centrales syndicales: CGT italienne (à majorité communiste), confédération des syndicats des travailleurs (tendance démocrate-chrétienne), Union du travail (social-démocrate) et Confédération des syndicats nationaux (néo-fasciste).

Une réunion in-extremis pour tenter de con-

jurer le débrayage s'est déroulée, pendant presque toute la journée de lundi, au Palais Chigi, avec la participation de MM. Mariano Rumor et Francesco De Martino, président et vice-président du conseil, et les ministres du trésor, du travail et du budget, d'une part, et les dirigeants des quatre principales centrales syndicales, d'autre part.

La rupture des pourparlers, en cours depuis trois semaines, s'est produite notamment sur le pourcentage des retraites actuelles par rapport au dernier salaire et sur le montant global des crédits pour le relèvement des retraites des travailleurs à contrat.